

land

Selbstverwaltetes Chaos

An der Waldorfschule tobt ein Streit über Coronaschutzmaßnahmen und Impfungen. Hängt dies mit dem esoterischen Hintergrund der Schule zusammen?

Wien huet en Impfplang?

Im Dezember begann die CSV die Regierung mit der Impfpflicht vor sich herzutreiben. Nun bringt „Omikron“ alles durcheinander

Sous les toges

L'Uni.lu tente de retracer deux siècles d'histoire de la Justice luxembourgeoise

Critiquer de l'intérieur

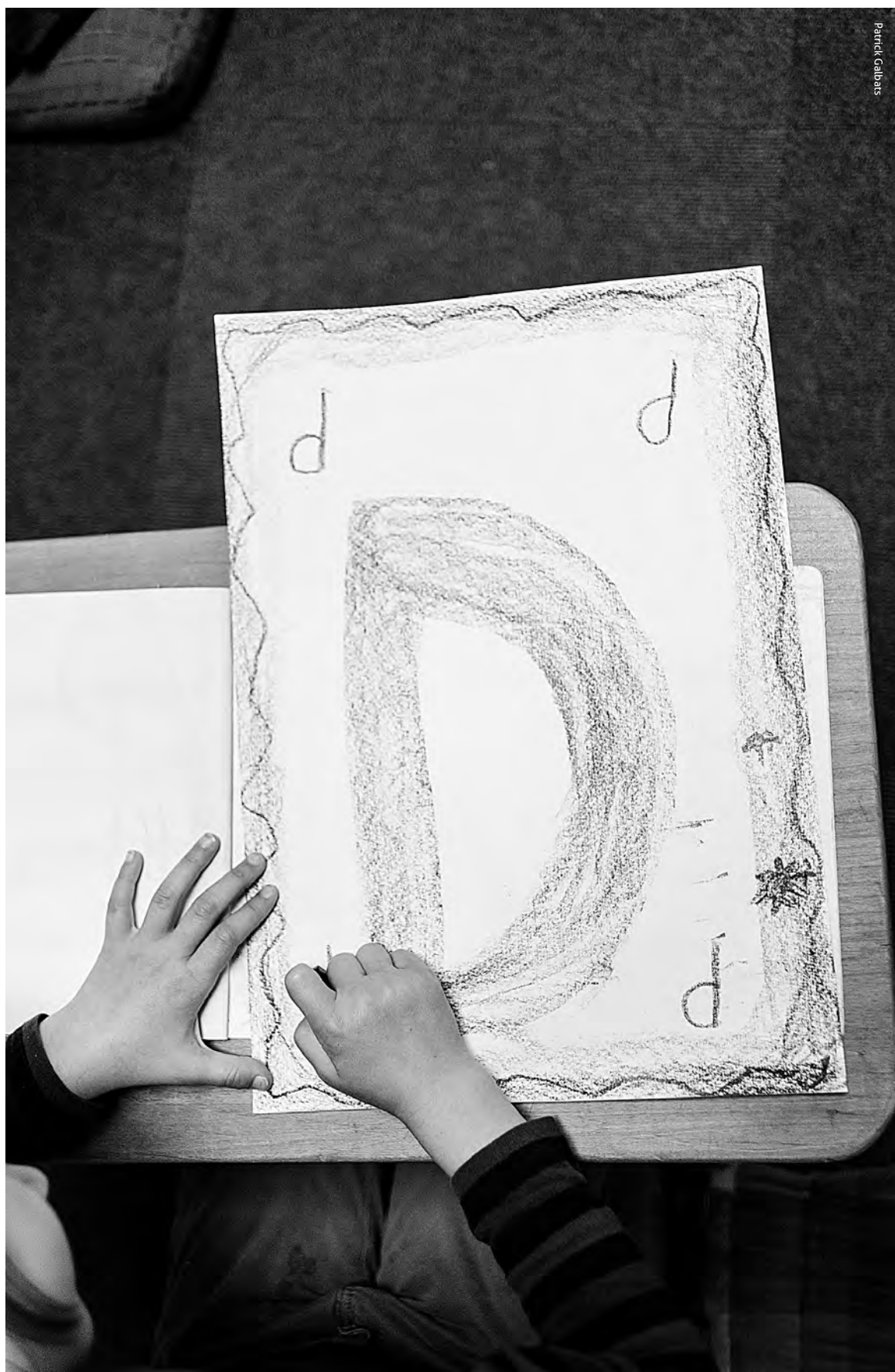
Le collectif d'artistes Richtung22 entend jouer un rôle critique et actif au sein du programme d'Esch2022. Rencontre avec Lars, Gabrielle et Ada, trois des membres de l'asbl

Jeu de dupes

Une nouvelle « attaque » vise l'écosystème luxembourgeois des soparfis, en marge de la première intervention publique de la ministre des Finances, sur le thème de la fiscalité internationale

Photo : Sven Becker





Etwa 400 Schüler/innen besuchen die Waldorfschule in Luxemburg

Selbstverwaltetes Chaos

Stéphanie Majerus

Vor der Einführung des 3G sind sich Eltern an der Waldorf-Schule uneins über Pandemiebekämpfungsmaßnahmen und die Kommunikation der Schulleitung bleibt schwammig. Darüber hinaus sind auf Limpertsberg Impfskeptiker anzutreffen. Hängt dies mit dem esoterischen Hintergrund der Schule zusammen?

„Es kursieren 1 000 unterschiedliche Meinungen zu Masken an der Waldorfschule“, meint die Mutter einer Waldorf-Schülerin. Masken würden krebserregende Stoffe enthalten, eine schädliche CO₂ Rückatmung bewirken oder schützen nicht vor einer Virusübertragung, lauten die Vorbehalte, die unter Eltern und Lehrpersonal geäußert werden. Naturverbundenheit, praktische Fähigkeiten, Lernen ohne Stress – all das soll die Privatschule bieten. Sie ist beliebt im Bildungsbürgertum, unter Öko-Aktivistinnen und reichen Expats – doch seit der Pandemie tobt ein Streit über Coronaschutzmaßnahmen und Impfungen auf Limpertsberg.

Dass Personen aus dem anthroposophischen Milieu häufiger auf Querdenkerdemos anzutreffen sind, als der Zufall es vermuten lassen müsste, wird seit Sommer 2020 spekuliert. Letzten Herbst begleitete das ZDF die Waldorfschülerin Runa Elisa Lorkowski, die Montagsspaziergänge der Impfgegner im sächsischen Görlitz mitorganisiert. Die Lehrerin hält Impfungen für gesundheitsschädlich und sieht hinter der Politik Korruption und Kartelle am Werk. Zeitgleich häuften sich Meldungen zu ungünstigen Maskenbefreiungsgaststesten an Waldorfschulen wie im baden-württembergischen Freiburg, wo von den 55 Attesten nur 52 den Voraussetzungen der Coronaverordnung genügten. Die Schweizer Gemeinde Dornach, Heimat des Goetheanums, dem internationalen Zentrum der Anthroposophie, und wo überdurchschnittlich viele Anthroposophen leben, weist im Winter 2021 die höchsten Inzidenzzahlen der Region auf.

Im Herbst wagt sich das *Tageblatt* an den hiesigen Konflikt ran: Obwohl die Maskenpflicht auch für die Privatschule gelte, hielten sich nur schätzungsweise 60 Prozent daran, schreibt der Journalist Eric Rings. Außerdem verfolge die Schule keine Teststrategie. Zwar lägen Testkits für die freiwillige Anwendung im Sekretariat aus, aber dies ersetze keine flächendeckend angelegte Identifizierung von möglichen Fällen. Die Impfkampagne des Ministeriums wurde nicht unterstützt, da die Impfung, wie es in einem Schreiben an die Eltern heißt, „medizinischer und privater Natur“ sei. Die Meldungen aus dem *Tageblatt*-Bericht wurden von Waldorf-Eltern erneut gegenüber dem *Land* bestätigt.

1983 eröffnete erstmals in Luxemburg ein Waldorfkinder-garten; insgesamt sind derzeit circa 400 Schüler in Luxemburg eingeschrieben, doch die Nachfrage steigt seit Jahren, sodass die Waldorf bald ein größeres Gelände auf Kirchberg beziehen wird. Mindestens 342 Euro im Monat überweisen Eltern pro Kind an die Privatschule, die zusätzlich staatliche Subventionen erhält. Gründer der Waldorfpädagogik war der Philosoph und Esoteriker Rudolf Steiner, der 1919 gemeinsam mit dem Fabrikanten Emil Molt die Waldorfschule aus dem Boden stampfte. Schüler sollten sich in Prozesse hinein-fühlen und diese innerlich nachvollziehen, auf künstlerische Entfaltung wird viel Wert gelegt, aber auch auf gängige Wissensvermittlung – „Kopf, Herz und Hand“ sollen gleichermaßen gefördert werden, wie es unter anthroposophischen Pädagogen heißt. Neben der Waldorfschule hat die Anthro-

posophie den Demeter-Landbau initiiert sowie eine anthroposophische Medizin.

Die Schule ist überdies selbstverwaltet; Machtstrukturen sollen durch ein horizontal angelegtes Mitspracherecht gebrochen werden. An der Waldorfschule wird in Gremien, Elternkreisen, Lehrer- und Schulleitungskonferenzen debattiert und ausgehandelt. Das Thema Corona sei allerdings zu einem Pulverfass geworden, nun würde es in Diskussionsabenden ignoriert; Anfang Januar wurden Elternabende kurzfristig ohne Alternativtermin abgesagt. Dem Vernehmen nach ist die Kommunikation mit den Eltern schwammig und chaotisch. Was eigentlich zur Attraktivität einer Waldorf beitragen kann – eine kollektive und partizipative Schulleitung – endet in Pandemiezeiten in Zerwürfnissen.

Auf telefonische Nachfrage, wie die Waldorfschule mit der Umsetzung des 3G umgehen wird, behauptete die Auskunftsperson, das administrative Personal sei in Isolation und dem *Land* könnten bis nächste Woche keine Details hierzu mitgeteilt werden; intern sei diesbezüglich allerdings ein Schreiben verschickt worden. Anders als die staatlichen Schulen war die Waldorfschule auf Limpertsberg in der ersten Januarwoche nur für eine partielle Betreuung geöffnet, aber nicht für den Unterricht. Es hieß, zu viele Erzieher und Lehrpersonal seien covidbedingt in Isolation. Deshalb schaltete die Schule – in deren Umfeld letztes Jahr eine Petition für den bildschirmfreien Unterricht in der Grundschule umherging – auf Homeschooling und Distanzunterricht.

Wie hoch der Anteil der Anti-Impf-Agitatoren auf Limpertsberg ist, vermögen die Gesprächspartner nicht einzuschätzen. Nur eine Minderheit gehöre zu den überzeugten Impfgegnern und Verschwörungserzählern, aber durch ihre starken Meinungen hätten sie ein Klima des Misstrauens verbreitet, und durch ihre persistierenden Überzeugungsbemühungen hätten sie eine Dynamik geschaffen, durch die sie Verunsicherte in ihren Bann gezogen haben, schätzen WaldorfelderInnen die Lage ein.

Eine Minderheit gehöre zu den überzeugten Impfgegnern und durch ihre starken Meinungen hätten sie ein Klima des Misstrauens verbreitet



Waldorfschüler/innen sind häufig draußen



Auf künstlerische Entfaltung wird viel Wert gelegt

Wer sind die hiesigen Waldorf-Freunde? Um dem nachzugehen, hat das *Land* sich über 20 Profile der Waldorfunterstützer auf Facebook angeschaut. Auffallend oft werden Fotos von Waldspaziergängen, Tieren und Blumen geteilt, viele scheinen weit gereist und weisen ein Interesse an nicht-europäischen Kulturen auf, häufig auch werden Spendenaufrufe für Greenpeace, Amnesty oder Tierheime aufgeschaltet. Beiträge von akkreditierten Journalisten des *100,7* oder *Reporterre* werden prominent geteilt; eine Mutter hingegen teilt fleissig Beiträge von Sacha Borsellini und ärgert sich über die Mainstreampresse. Beim Scrollen fallen einem überdies Beiträge auf, die veranschaulichen, dass in diesem Milieu die Ansicht, jeder sei selber für seinen Körper und seine Gesundheit verantwortlich, weit verbreitet ist. Heilkräuter-Workshops und Achtsamkeitskurse liegen im Trend; und Self-Care wird zu einer Daueraufgabe: „Sech gutt em sech selwer këmmeren. Klängt einfach, ass awer fir jidereen mat Momenter Sauschweier. Mee, et kann een et léieren“. Self-Care wird dabei zuweilen als ausreichenden Schutz gegenüber dem Virus stilisiert und häufig scheint es Anthroposophen schwer, hinter Krankheiten keinen höheren Sinn zu sehen; so erklärt eine Waldorf-Kindergärtnerin im Februar 2021 in der Sendung *Panorama* (ARD), in ihren Kreise herrsche „ein ganz anderes Bewusstsein für Krankheit“ und diese hätte „ja oft auch was mit Schicksal zu tun“.

Dass die Waldorfszene aktuell mit mehreren und zuweilen widersprüchlichen Stimmen spricht, lässt sich ebenso in dem Medienorgan der Waldorfllehrer, der *Erziehungskunst*, entnehmen. So verpasst es beispielsweise Mathias Maurer, Chefredakteur der *Erziehungskunst*, auf den wissenschaftlichen Konsens hinzuweisen, dass Masken einen wirksamen Schutz bieten, und moniert stattdessen einseitig: „Zum Wesen der Maske gehört, dass man als Individuum nicht erkannt werden kann, ja soll. Hinter der Maske verschwindet die Person, wird anonym“. Der Waldorfpädagoge Henning Kullak-Ublick bedauert seinerseits – ebenfalls in der *Erziehungskunst* –, dass die Maske zum Symbol geworden ist und zu „völlig abstrusen Aktionen“ führe wie beispielsweise, dass Eltern von Lehrern verlangten, sie sollten „schriftlich die zivil- und strafrechtliche Haftung für den Fall übernehmen, dass ihr Kind durch das Tragen einer Maske erkrankte.“ In der *taz* wählte er eine klare Sprache: „Ich kämpfe mit allem, was ich habe, gegen diesen Verschwörungsunsinn.“

Auch die Ausbildungsinstitute der Waldorfllehrer bilden keinen homogenen Block. Ihre Pädagogik wird von zwei unterschiedlichen Hochschulen mit je eigenem Fokus beeinflusst: Zum einen wäre dies die Alanus Hochschule in Alfter, zum andern die Freie Hochschule Stuttgart. In Alfter lehrt der Professor für Waldorfpädagogik Jost Schieren; der promovierte Philosoph sucht den Dialog mit den akademischen Wissenschaften, richtet sich gegen einen dogmatischen Umgang mit Steiners Schriften und entwickelt neue Ansätze, um Waldorfpädagogik zeitgemäß neu auszurichten. In Stuttgart hingegen ist der Duktus konservativer. Dort unterrichtet der Dozent für Waldorfpädagogik Christoph Hueck, der mit Auftritten auf Querdenker-

demos von sich reden machte: „Wir wollen keine Versuchskaninchen sein für diese smarten neuen Impfstoffe“, wettet er – und seine Zuhörer klatschen. Wie so viele im anthroposophischen Umfeld stilisiert er zudem „ein gutes Immunsystem“ als ausreichenden Schutz gegen ein dem menschlichen Organismus vollkommen unbekanntes Virus.

Jost Schieren solidarisiert sich nicht mit diesen Maßnahmen-Gegnern. Gegenüber der *Zeit* behauptet er, kritische Haltungen hätten dort ihre Grenze, „wo das eigene Handeln zu einer Gefährdung anderer wird“. Der Anthroposoph bietet eine soziologische Erklärung für die grassierende Maßnahmenkritik an: „Eltern, die ihre Kinder auf freie Schulen schicken, sind in der Regel etwas nonkonformistischer, liberaler und weniger staatsorientiert. Viele verfolgen einen individuellen, alternativen Lebensstil. Das gilt auch für viele Lehrkräfte“, erläutert er in der *Zeit*. Die hiesige Waldorfschule orientiert sich ihrerseits jedoch an Stuttgart und sucht weniger den Austausch mit Alfter.

Aber reicht ein Verweis auf das soziologische Profil, um Verschwörungsmythen im Waldorfumfeld zu erklären? Für anthroposophieferne Eltern vielleicht, für das Waldorfpersonal eher nicht: Denn eine Weltanschauung, die lehrt, höhere Kräfte wie Erzengel und Volksgeister seien in das Weltgeschehen einbezogen, besitzt eine offene Flanke für Verschwörungserzählungen. Unlängst erklärte der Religionshistoriker Helmut Zander in der *Geo*: Da die anthroposophische Lehre von einer geistigen Welt ausgeht und zum Nachdenken über alternative Erklärungsmuster anregt, begünstigt sie Fragen wie „gibt es eine Wahrheit hinter der offiziellen Erklärung?“. Grundsätzlich ist es nicht verkehrt, kritisch gegenüber Staat, Medizin oder sonstigen Autoritäten zu sein, aber wer dies außerhalb jeglicher Leitplanken tut, der beginnt bei vernünftigen Fragen und endet in verquirltem Unsinn, so Zander.

Hinweise darauf, dass sich anthroposophienahen Personen während der Pandemie politisiert haben, legt eine Studie des Basler Soziologieprofessors Oliver Nachtwey und seiner Mitarbeiterin Nadine Frei offen. Sie identifizieren in der Studie das alternative und anthroposophische Milieu als Gruppierung, die die Demonstrationen mitträgt. Zwar ist die Studie nicht repräsentativ aber einige Erkenntnisse über die Bewegung konnten dennoch gewonnen werden, wie beispielsweise, dass Querdenker sich als mutige Widerstandskämpfer erleben. Sie glauben die eigentlichen Beweggründe für staatliche Maßnahmen durchschaut zu haben und „über höheres Wissen“ zu verfügen, wie die Autoren der Studie schreiben.

Wer das Kapitel „Masern“ in Helmut Zanders *Die Anthroposophie* (2019) aufschlägt, der fragt sich, ob der aktuelle Konflikt zwischen den Anthroposophen und der Mehrheitsgesellschaft tatsächlich überraschend kommt. In einer 2008 publizierten Masern-Leitlinie der Gesellschaft Anthroposophischer Ärzte in Deutschland (GAÄD) wird laut Zander die soziale Dimension rund um Masernausbrüche „dramatisch kleingeredet“. Zwar weisen anthroposophische Ärzte auf das Risiko der An-

Die Waldorfszene spricht aktuell mit mehreren und zuweilen widersprüchlichen Stimmen

steckung Dritter hin, allerdings wird statt von sozialer Verantwortung lieber die Stärkung der Abwehrreaktionen als mögliche positive Wirkung einer Maserninfektion betont. Diese Masern-Leitlinie veröffentlichten Ärzte nachdem in Salzburg an einer Waldorf über 100 Kinder an Masern erkrankten, „viele schwer, einige mussten in Krankenhäusern behandelt werden“, wie der Religionshistoriker Zander schreibt. Die Impfquote soll an der österreichischen Schule unter 20 Prozent gelegen haben. Und es ist kein Einzelfall: an mehreren anthroposophischen Schulen in Deutschland kam es ebenfalls zu Masernausbrüchen sowie auch in der Schweizerischen Romandie 2009 und der Schweizer Stadt Biel 2019.

Ob die seit Frühsommer stagnierende Impfquote in Deutschland auf den Einfluss der Anthroposophen zurückzuführen ist, wie in den vergangenen Monaten einige Presseartikel behaupteten, ist quantitativ schwer zu erfassen. Die Schweiz, Österreich, Luxemburg und Deutschland zusammengenommen zählen weniger als 50 000 offiziell engagierte Mitglieder der Anthroposophie, aber kulturelle Einflüsse lassen sich nicht beziffern, wie die Anzahl an Äpfeln in einer Obstschale. Ferner kann man nicht feststellen, dass eine aktive Impfverweigerung in den anthroposophischen Institutionen durchgehend betrieben wird. Änder Schanck, Biodynamik-Pionier und Leiter der Oikopolis-Gruppe, erwähnt, dass er selbst geimpft ist sowie auch die meisten seiner Mitarbeiter (*Land* 24.12.2021). Darüber hinaus wiederholen die anthroposophischen Dachverbände allesamt im Gleichklang, man nehme die Bedrohung durch die Pandemie ernst. Auf seiner Internetseite spricht sich der Bund der Freien Waldorfschulen (BdFWS) „für die Einhaltung der Pandemiemaßnahmen aus und erkennt den Beitrag der Corona-Schutzimpfungen zur Eindämmung der Pandemie an.“

In Berlin wird überdies am anthroposophischen Gemeinschaftskrankenhaus Havelhöhe täglich gegen Corona geimpft und Covid-19-Patienten behandelt. Die staatlich approbierten Mediziner an der anthroposophischen Universität Witten-Herdecke ihrerseits waren an internationalen Forschungen zu den Auswirkungen von Covid-19 auf die Blutgefäße von Erkrankten beteiligt. Gegenüber der *taz* sagt der anthroposophische Arzt Christoph Holtermann im Dezember 2021: „Die Impfungen sind die zentralen Instrumente, die wir haben, um mit der Pandemie umzugehen. So schlicht ist es eigentlich.“ Doch auch im anthroposophischen Ärztemilieu schlagen die Positionen in alle Richtungen aus: In Ontario untersucht die Gesundheitsaufsicht derweil Beschwerden gegen zwei anthroposophische Ärzte, die gegen die Covid-19-Richtlinien des öffentlichen Gesundheitswesens verstießen und unter anderem gefälschte Impfdokumente ausgestellt haben sollen (*yorkregion* 17.12.2021).

Weshalb es zu so unterschiedlichen Positionen bezüglich des Impfens kommt, darauf gibt Jost Schieren im *Zeit*-Interview eine plausibel klingende Antwort: „Einzelne stricken sich ihre Waldorf- und Anthroposophieauslegung selbst zusammen. Das ist deshalb möglich, weil es bei Steiner oft keine systematisch-eindeutigen Aussagen gibt.“ Steiner war nicht grundsätzlich gegen das Impfen, beurteilte diese „materialistische“ Methode allerdings kritisch, weil sie „die Hinneigung zur Spiritualität“ austreibe, wie er 1917 in einem Vortrag äußert.

Die Informationen aus der Presse, dass im Vergleich zur Gesamtgesellschaft im anthroposophischen Umfeld überdurchschnittlich viele Maßnahmen- und Impfskeptiker anzutreffen sind, sieht ein ehemaliger Waldorfschüler bestätigt: „Die Facebook-Freunde, die Verschwörungserzählungen teilen, sind ehemalige Waldorfschüler“. Er ist überrascht und enttäuscht, denn eigentlich hat er die Waldorfschule als einen Ort in Erinnerung, an dem viel diskutiert wird und der deshalb gegen simple Verschwörungsansuldigungen schützen müsste. Zugleich ist er aber auch von der Mehrheitsgesellschaft enttäuscht: „Über die Anthroposophen wird vor allem dann berichtet, wenn man mit ihnen negative Schlagzeilen bringen kann, oder sich über anthroposophische Stereotype lustig machen kann“. Ein verbreitetes Vorurteil sei, dass Anthroposophen umherschwebende Gestalten seien, die kein Verständnis für Naturwissenschaften besitzen. „Im Gespräch mit Schülern aus staatlichen Lycees, ist mir aber aufgefallen, dass wir ein höheres Stundenpensum an naturwissenschaftlichen Fächern hatten“.

Ein Waldorf-Curriculum verhindert in der Tat keine Karriere in den Naturwissenschaften. Die renommierte Physikerin, Viola Priesemann, die an einem Aktionsplan zur Eindämmung von Covid-19 mitgearbeitet hat, war Waldorfschülerin. Sie gibt an, durch ihr Elternhaus und die Waldorfschule zu Fragen der sozialen Gerechtigkeit angeregt worden zu sein und erinnert damit daran, dass die Waldorf mehr sein kann als eine chaotisch verwaltete Schule, die Maßnahmen-Kritiker gewähren lässt, gar unterstützt. ●

ÉDITO

Réveil Snooze

Bernard Thomas

C'est ce qu'on appelle une petite contradiction : Le gouvernement luxembourgeois continue à encenser la « finance verte » tout en déposant plainte contre la taxonomie qui la sous-tend. En classant le nucléaire et le gaz comme « technologies de transition », la Commission européenne a fini par totalement estomper les contours (déjà flous) de la finance « verte ». Si le gouvernement luxembourgeois se prenait au sérieux, il ferait pression là où ça compte : sur la place financière. Or, cette option reste du domaine du politiquement impensable. L'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (Alfi) préfère « ne pas prendre position » sur la taxonomie : la question serait « politique ». L'industrie des fonds adore disserter sur la finance durable, sauf lorsque les choses deviennent concrètes. C'est à ces moments que sa position apparaît pour ce qu'elle est : conservatrice et attentiste. Le lobby se satisfait du plus petit dénominateur commun.

La *Frankfurter Allgemeine* rappelait récemment l'impuissance de la Bafin. Même si le superviseur financier allemand voulait imposer des critères plus stricts, ses mains seraient liées, puisque la moitié des fonds allemands sont distribués depuis le Grand-Duché. Et de conclure : « Es ist fraglich ob die Luxemburger Behörden ihren Fondsstandort durch härtere Auflagen nun schwächen wollen ». Or, l'hypothèse inverse pourrait également se défendre : En s'affichant plus strict, le Luxembourg gagnerait en crédibilité et s'assurera un avantage compétitif sur ses concurrents, qui, toutes, se revendiquent « green ». Voilà une vraie « révolution copernicienne », à la hauteur des enjeux climatiques. Mais, dès novembre, l'ancien ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), avait donné le mot d'ordre : Le Grand-Duché ne serait pas un pays « wat lauter rout Linnen huet an negativ wëll opfalen ». Vert pâle, vert foncé, peu importe, tant que ces flux continuent à transiter par la juridiction luxembourgeoise.

Tout et n'importe quoi passe actuellement pour « vert ». Une multinationale pétrolière peut ainsi se référer à ses bonnes pratiques de sécurité et de santé sur ses plateformes offshore pour revendiquer l'étiquette vert-pâle. Or, la pression sur les fonds luxembourgeois monte. Elle provient d'abord des grands investisseurs institutionnels, dont certains analysent dans le moindre détail les portefeuilles et n'hésitent pas à mobiliser leur pouvoir de négociation. Les labels « climate finance » et « ESG » distribués par Luxflag excluent l'énergie atomique, du moins pour l'instant. (La nouvelle taxonomie aura-t-elle un impact sur les critères d'exclusion ? Luxflag n'a pas donné suite à nos questions.) Cet étiquetage pourrait rassurer les petits investisseurs privés, en crise de confiance. Or, Luxflag est une association publique-privée, dont les lobbies financiers sont les membres fondateurs et qui est présidée par l'ex-cheffe de l'Alfi. Un conflit d'intérêts latent qui dessert sa crédibilité.

Reste la CSSF, censée protéger les investisseurs, notamment contre les tentatives d'écoblanchiment. La finance durable serait « une des réglementations les plus importantes qui soient », assure le superviseur. Après la fraude fiscale et le blanchiment, le *greenwashing* se profile comme une des principales menaces pour la réputation de la place financière. (Sans parler du risque systémique que font peser les « stranded assets ».) Alors que la taxonomie européenne ne sera pas d'une grande aide pour orienter les investisseurs, la CSSF devra au minimum imposer un maximum de « sustainable financial disclosure ». Faute de bases légales, qui se mettront en place d'ici 2023, elle a jusqu'ici privilégié une approche soft, sommant les entités surveillées à mieux se préparer aux exigences à venir, au lieu de les « critiquer ou freiner ». Mais en août dernier, le directeur général de la CSSF, Claude Marx, assurait ne pas fixer des exigences nationales complémentaires par rapport à celles décidées au niveau européen. La place financière n'apparaît pas exactement comme « first mover ». C'est l'impératif amoral du « level-playing-field-über-alles » qui prime.

F O R S C H U N G

Gemeinsame Sache

Luxemburg fokussiert die öffentliche Forschung. Die Vierjahresverträge 2022-2025 des Staates mit der Universität, den drei Luxembourg Institutes of... und dem Forschungsfonds FNR enthalten erstmals ein Kapitel, das die fünf Akteure auf gemeinsame „Missionen“ festlegt. Bis 2025 sind das vier: Digitalisierung für personalisierte Medizin; Finanztechnologien der Zukunft; Erziehung, Ausbildung um Kompetenzen im 21. Jahrhundert sowie Klima- und Energie-Herausforderungen. In diesen Bereichen sollen Wissenschaftler/innen gemeinsam eingestellt, institutionenübergreifende Forschungsgruppen gebildet und die Doktorandenausbildung koordiniert werden. Auch beim Wissens- und Technologietransfer und bei Publikationen sollen Uni und Institute kooperieren.

Knapp 20 Jahre nachdem der Gründungsrektor der Uni, François Tavenas, der damaligen CSV-Hochschulministerin Erna Hennicot-Schoepges versprochen hatte, innerhalb von nur sechs Monaten die damals vier öffentlichen Forschungszentren in der Uni aufgehen zu lassen, um Doppelungen in den Aktivitäten und Konkurrenz zu vermeiden, sorgt dafür nun die normative Kraft der Basis-Dotationen aus der Staatskasse und die Verpflichtung, Wirtschaft und Gesellschaft nützlich zu sein. Insgesamt sind für Uni, Institute und FNR Zuwendungen von 1,7 Milliarden Euro abgemacht, mit 908 Millionen der größte Teil für die Uni. Dabei steigen die Zuwendungen an sie gegenüber dem letzten Vierjahresvertrag um 16,9 Prozent. Das ist ein kleinerer Zuwachs als der um 21 Prozent im Vierjahresvertrag 2018-2021 gegenüber dem zwischen 2014 und 2017. Nun verteilen die Gelder sich auch auf die anderen Akteure zur Erfüllung der gemeinsamen Missionen. Für die Institute LIH und Liser liegen die Mittel-Zuwächse prozentual über dem für die Uni. Auch soll eine „kollaborative“ Forschung im Auftrag von Ministerien weitere Mittel bringen. Uni-Rektor Stéphane Pallage ließ dem *Land* mitteilen, man sei „sehr zufrieden“ mit der neuen Konvention. „Die Dotation und die zusätzlichen Mittel für bestimmte Programme werden es erlauben, ein ehrgeiziges Entwicklungsprogramm umzusetzen, darunter die Schaffung eines vierten interdisziplinären Forschungszentrums“ für nachhaltige Entwicklung. Außerdem wüchsen die „externen Einnahmen der Universität stark“, so der Rektor.

Verhandelt wurde über die neuen Konventionen offenbar länger als früher: Anfang der Woche waren sie noch nicht unterzeichnet. Bezieht man sich auf die Verlautbarungen des Hochschul- und Forschungsministeriums, dann geht es in den Verträgen vor allem um Forschung. Hochschulbildung scheint eine Nebenrolle zu spielen (Foto: Sven Becker). pf



P E R S O N A L I E



Guy W. Stoos,

caricaturiste, est décédé dans la nuit de ce mardi, à l'âge de 71 ans. Guy W. Stoos était un dessinateur prolifique. Son œuvre restait intimement liée à la presse écrite et à ses rythmes de production. Il aura ainsi travaillé pour une panoplie d'hebdomadaires : *Den néie Féierkrop*, *Woxx*, *goosch.lu* (l'ancienne newsletter de Déi Lénk) ainsi que *le Land*, où il illustrait les articles de son ami Guy Rewenig à la fin des années 1970. Ses dessins, au style épuré, étaient souvent incisifs et acerbes, surtout lorsqu'ils visaient l'ancien ministre des Finances et de la Justice, Luc Frieden. La signature GWS restera attachée au *Féierkrop*, dont il était un des cofondateurs et le trésorier. De par son identité visuelle, le journal satirique était le dernier à accorder une place primordiale aux caricatures et aux dessins. Stoos y détournait également des photos officielles, avec une belle impertinence dadaïste, dans une rubrique intitulée « Fauxto ». En parallèle de son travail de caricaturiste, Guy W. Stoos avait gardé son « day job » comme informaticien chez un grand concessionnaire de voitures, avant d'y prendre sa retraite il y a quinze ans. Guy W. Stoos prendra sa carte chez Déi Lénk et siégera, entre 2003 et 2006, au conseil communal de la Ville. Après la mort de Claude Fontaine et de Bert Theis, la gauche luxembourgeoise perd un autre expert en agit-prop, dont les affiches et dessins ont accompagné toutes les luttes sociales des cinquante dernières

années. Quatre recueils de ses caricatures ont été publiés chez Ultimomondo, celui de 2010 portant le titre de *Pomp Fünäber*. bt

P O L I T I K

Unser Haus in Managua

Luxemburg suspendiert Ende dieses Monats die Aktivitäten seiner Botschaft in Nicaragua. Das teilte die Botschaft am 31. Dezember per Brief dem diplomatischen Korps in Managua mit. Die diplomatischen Beziehungen mit Nicaragua würden von der Luxemburger Botschaft in Washington übernommen. Auf die Frage des *Land* nach den Gründen für diesen Schritt, der ein Zielland der Luxemburger Entwicklungshilfe betrifft, äußerte sich das Außenministerium nicht. pf

Superdrecksköschts bis

Ein Gutachten des Wissenschaftlichen Dienstes der Abgeordnetenversammlung im Auftrag des parlamentarischen Haushaltskontrollausschusses findet, das Gesetz von 2005 über die Superdrecksköschts entspreche nicht den in der Verfassung festgelegten Regeln über staatliche Ausgaben. Ein Parallelgutachten einer Anwaltskanzlei kommt zum selben Schluss. Weil die Grünen daraufhin präventiv mit den Medien sprachen, um Schaden von Umweltministerin Carole Dieschbourg abzuwenden, inszenierte die CSV am Dienstag Polittheater: Interna des Haushaltskontrollausschusses seien publik gemacht worden. Vor allem von Grünen-Koprsäsident Meris Sehovic, der zwar für die Kammerfraktion seiner Partei arbeitet, aber als Nichtgewählter die Gutachten nicht hätte einsehen dürfen. Tatsächlich geht es um mehr als die Superdrecksköschts. So, wie die Vergabe eines langjährigen Auftrags und dessen staatliche Finanzierung an sie erfolgte, wurde traditionell auch in anderen Bereichen verfahren, auch unter CSV-geführten Regierungen. pf

S T E U E R N

„Guter Kompromiss“

Keine Einwände scheint die im House of Automobile (Hoa) zusammengeschlossene Autolobby gegen die neuen Regeln für das Dienstwagen-Leasing und die Berechnung des besteuerten „geldwerten Vorteils“ nach dem CO₂-Ausstoß zu haben. Hoa-Vorstandssprecher Gerry Wagner nannte sie gegenüber *paperjam.lu* einen „guten Kompromiss“, wenngleich sie seiner Meinung nach „ein wenig schnell“ kämen. Mit letzterer Bemerkung dürfte Wagner *pro domo* als der einflussreiche Vertreter der Leasing-Firmen im Hoa gesprochen haben. Doch der unter Mobilitätsminister François Bausch (Grüne) gefundene Kompromiss sieht vor, erst ab 2025 Verbrenner-Autos im Leasing „unvorteilhaft“ gegenüber der privaten Anschaffung eines solchen Fahrzeugs zu machen (*d'Land*, 7.1.2021). Und schon jetzt wächst der Druck der Hersteller auf Händler, mehr Elektro- und Hybridautos zu verkaufen: Werden die EU-Regeln für den maximalen CO₂-Ausstoß der Neuwagenflotten verfehlt, drohen den Herstellern hohe Strafgebühren. pf

W O H N U N G S B A U

Lukrativer Stein

Von Apartments, die sich im Bau befinden, werden nur etwa 60 Prozent an Personen verkauft, die selber darin wohnen möchten. Die anderen Neubauten sind Investitionen „in Stein“. Das geht aus der Antwort von Wohnungsbauminister Henri Kox (Grüne) auf eine parlamentarische Anfrage der LSAP-Abgeordneten Yves Cruchten und Mars Di Bartolomeo hervor. Was davon zu halten ist, ist nicht leicht zu sagen, denn wenn mehr Mietwohnungen erwünscht sind, kann der hohe Investitionsgrad ein gutes Zeichen sein. Henri Kox fügt in seiner Antwort an, im Kanton Luxemburg

mit der attraktiven Hauptstadt, wo traditionell besonders viel in „Zweitwohnungen“ investiert wird, seien die Transaktionen im vergangenen Jahr wahrscheinlich stark rückläufig gewesen (nur Daten für die ersten drei Quartale liegen bisher vor). Das könnte mit der Anfang 2021 in Kraft getretenen Senkung der beschleunigten Abschreibung zu tun haben. pf

S O Z I A L E S

Steigende Nachfrage

Die Nachfrage an Mitarbeiter/innen steigt in Bereichen betreffend die Wohnungsnot, psychische Gesundheit, Risiken und Chancen der Nutzung sozialer Medien von Kindern sowie die Transnationalisierung der Gesellschaft. Die Sozialwissenschaftlerinnen der Universität Luxemburg, Petra Böwen und Manou Flammnang, beobachten und dokumentieren seit März 2014 den Arbeitsmarkt in Luxemburg im Bereich der sozialen Arbeit. Covid-19 habe die Herausforderungen in unterschiedlichen sozialen Feldern verschärft, was zu einem Zuwachs an Stellenangeboten führte und zu einem höheren Bedarf an Mitarbeiter/innen jeglicher Qualifikationsniveaus. Lag die Zahl an Angeboten 2014 bei 946, erreichten sie im Pandemiejahr 2020 einen Rekord von 2 154. Der größte Teil der Stellenausschreiber sucht nach Personen mit einer Fachausbildung, wie diplomierten Erzieher/innen. An zweiter Stelle kommen mit über 30 Prozent Anzeigen, die einen Bachelor-Abschluss verlangen. Die drei Praxisfelder mit der höchsten Nachfrage sind Kindheit, Jugend und Familie (54 Prozent der Ausschreibungen); Benachteiligung und Chancengleichheit (32 Prozent) sowie Alter und Pflegebedürftigkeit (nur noch sechs Prozent). Die Nachfrage geht fast zur Hälfte auf gemeinnützige Einrichtungen zurück, gefolgt von staatlichen Institutionen, von denen jede dritte Stellenanzeige geschaltet wird. sm

Blog

Wien huet en Impfplang?

Peter Feist

Im Dezember begann die CSV die Regierung mit der Impfpflicht vor sich herzutreiben. Nun bringt „Omikron“ alles durcheinander



Im Dezember hatte die Regierung für die Impfwoch plakatieren lassen

„Wir machen es uns nicht einfach, im Gegenteil“, betont LSAP-Fraktionspräsident Yves Cruchten. Am Dienstag habe die Fraktion das Thema Impfpflicht diskutiert, am Mittwoch die Parteileitung. Gesundheitsministerin Paulette Lenert war auch dabei. Doch statt einen Beschluss zu fassen, fielen der LSAP-Spitze in der zwei Stunden langen Sitzung neue Fragen ein. Weshalb sie sich am Wochenende erneut trifft. „Recht schnell“, so Cruchten, „waren wir uns aber einig, dass eine Impfpflicht heute, bei Omikron, nicht helfen würde“. Sie sei eher etwas für künftige Varianten.

Dass die LSAP sich darin schon einig ist, ist einerseits bemerkenswert, andererseits nicht. Bemerkenswert, weil erst am späten Mittwohabend allen Abgeordneten ein „Synthesbericht“ mit Fragen der Regierung zur für nächsten Mittwoch angekündigten Konsultationsdebatte im Parlament vorlag, aber noch ohne die Position der fünfköpfigen Experten-Gruppe zur „sanitären Notwendigkeit“ einer Impfpflicht. Nicht bemerkenswert ist es wiederum, weil ziemlich klar ist, dass bis zum Inkrafttreten einer Impfpflicht noch Wochen vergehen dürften. Kame es dann massenhaft zu Erstimpfungen, würden bei diesen Personen weitere vier Wochen bis zur zweiten Impfung verstreichen und anschließend noch eine bis zwei Wochen, ehe die Wirkung sich voll entfaltet. Gesamtgesellschaftlich würde eine Impfpflicht sich vielleicht erst im April bemerkbar machen. Bis dahin könnten viele Menschen sich mit der Omikron-Variante infiziert haben, die ansteckender ist als Delta. Oder bringt auch die erste Impfung schon ein wenig Schutz, und eine Impfpflicht so schnell wie möglich wäre wichtig?

Als Delta noch vorherrschte, war alles klarer. Die Covid-Neuinfektionen hatten zugenommen, die Hospitalisierungen auch, doch längst nicht so stark wie 2020. Die Impfrate wuchs kaum noch. Mitte Dezember wurde das Covid-Gesetz verschärft, mit 3G am Arbeitsplatz, was ab dem morgigen Samstag gilt, und 2G für den „Freizeitbereich“. Wenige Wochen zuvor gab es in der Hauptstadt die ersten aggressiven Antivaxx-Kundgebungen. Das Polizeiaufgebot wurde um Beamte und einen Wasserwerfer aus Belgien ergänzt. Unter diesen Umständen konnte eine Impfpflicht nicht nur sanitär, sondern auch gesellschaftspolitisch als sehr angebracht erscheinen: Statt indirekt Druck ausüben mit 3G und 2G, wären die Regeln dann für alle dieselben. In der Bevölkerung gewann die Impfpflicht an Zustimmung. Vielleicht, damit Ruhe einzöge, vielleicht, damit die Seuche verschwände. Weil sowohl DP-Premier Xavier Bettel als auch die LSAP-Gesundheitsministerin davon lange nichts wissen wollten, die populäre Paulette Lenert eine Impfpflicht noch im Dezember das „letzte Mittel“ nannte, erkannte die CSV die Gelegenheit zu zeigen, dass die Regierung mal wieder keinen Plan habe, und warb für die Impfpflicht. Als ihre Fraktion am 24. Dezember, als das Covid-Gesetz weiter verschärft wurde, im Parlament per Motion die Diskussion und Vorbereitung einer Impfpflicht für alle ab 18 verlangte, hätte ein Nein dazu die Mehrheit das Gesicht gekostet. Xavier

Erst am heutigen Freitag soll der Expertenbericht über die „sanitäre Notwendigkeit“ einer Impfpflicht vorliegen

Bettel sah das offenbar kommen: Am 22. Dezember auf einem Covid-Briefing, als die Gesundheitsministerin sich noch wand, erklärte er kurz entschlossen, „ich möchte eine Entscheidung bis Mitte Januar“.

Mitte Januar ist jetzt. Doch Omikron hat alles durcheinander gebracht. Die Inzidenz ist sehr hoch, die Hospitalisierungen sind noch stabil. In den Alten- und Pflegeheimen, vor einem Jahr Epizentren von Sterbefällen, sei die Lage „beruhigend“, gaben Familienministerin Corinne Cahen (DP) und der Epidemiologe Joël Mossong vom Gesundheitsamt am Mittwoch im parlamentarischen Familienausschuss an: Die Inzidenz in den Heimen liege unter dem nationalen Schnitt. Es gebe keine einzige schwere Covid-Erkrankung und nur „sehr wenig“ symptomatische. Im Fokus der Regierung steht nun zu vermeiden, dass unnötig lange Isolierungen Covid-Positiver das Funktionieren wichtiger Bereiche gefährden. Die Weltgesundheitsorganisation erklärte vergangene Woche amtlich, Covid-Erkrankungen nach einer Omikron-Infektion verliefen allgemein leichter als nach einer mit Delta. Was soll dann eine Impfpflicht mit einem Vakzin, das vor schweren Krankheitsverläufen schützt, aber schon unter Delta nur für einige Monate die Übertragung des Virus bremsen konnte, während Omikron noch ansteckender ist?

Die CSV stellt sich solche Fragen natürlich, will aber aus taktischen Gründen von der Regierung wissen, was davon zu halten ist, und sich dann äußern. „Die Expertengruppe hätte schon im Herbst einberufen werden können“, klagt Ko-Fraktionspräsidentin Martine Hansen, sicher nicht zu Unrecht. Die Spitzen der Koalitionsparteien sind gezwungen, deutlicher zu sagen, was sie wollen. Die DP mache ihre Entscheidung abhängig vom Sanitär-Befund der Experten, erklärt Fraktionschef Gilles Baum: „Falls er zu dem Schluss kommt, dass wir eine Impfpflicht brauchen, dann sind wir für eine für alle Erwachsenen.“ Doch Baum unterstreicht: „falls“. Und dass diese Frage sich „nächsten Herbst konkreter stellen“ könnte.

Auch die Grünen, die vergangene Woche prinzipiell Ja zu einer Impfpflicht für alle Erwachsenen gesagt haben, wollen noch wissen, wann sie sanitär nötig wäre. „Für diesen Winter käme sie wohl zu spät“,

vermutet Ko-Parteipräsident Meris Schovic. „Wir führen die Diskussion vor allem, um für den Winter 2022/2023 vorbereitet zu sein. Nicht jetzt darüber zu reden, wäre ein Fehler.“ Wie die Grünen die Sache sehen, wäre eine Impfpflicht gemessen an den bisher verhängten Covid-Einschränkungen ein „kleiner Eingriff“ in Grundfreiheiten.

Nachdem *Radio 100,7* gestern gemeldet hatte, dass ein Bericht mit 28 Fragen an die Abgeordneten gegangen sei, machte das Staatsministerium ihn kurz darauf öffentlich. Der Sanitär-Befund der Experten hingegen ist, *Land*-Informationen zufolge, erst für den heutigen Freitag angekündigt. Das ist keinen Tag zu früh, wenn die Kammerdebatte nächsten Mittwoch stattfinden soll. Denn aus dem Bericht der Regierung lässt die „sanitäre Notwendigkeit“ sich nicht ablesen. Doch der Premier wünscht sich Anregungen zum Beispiel zu der Frage, ob die Impfpflicht für alle Erwachsenen, oder schon für ältere Minderjährige, oder erst für Ältere ab 50 oder 60 gelten sollte. Ein juristisch interessanter Punkt ist der, dass den Abgeordneten aufgetragen wird zu bedenken, dass wegen der noch immer nur begrenzten Marktzulassung der Covid-Vakzine der Staat für Impfschäden haftbar würde, falls Impfpflicht gälte.

Dass Zeitdruck herrscht und die epidemiologischen Expertisen spät vorliegen werden, dürfte es vor allem Piratenpartei und Linken erschweren, zu einer Position zu gelangen: Beide Parteien konsultieren ihre Basis – die Piraten in einer Art Urabstimmung, déi Lénk in einer Befragung, nach der die Nationale Koordination der Partei eine Entscheidung trifft. Für déi Lénk ist die Angelegenheit delikat, weil ihre Abgeordnete Nathalie Oberweis sich bisher gegen eine Impfpflicht ausgesprochen hat, zuletzt am Dienstag gegenüber *lessentiel.lu*. Dem *Land* sagte sie, sie sei „offen“ für die Diskussion in der Nationalen Koordination, der sie selber angehört, aber auch „gespannt“, ob es den Parteikolleg/innen gegebenenfalls gelingen werde, sie von der Notwendigkeit einer Impfpflicht zu überzeugen. Falls nicht, könnte Oberweis und vielleicht auch ihre Kollegin Myriam Cecchetti sich in der Lage wiederfinden, mit der ADR zu stimmen. Die hat den klars-ten Plan: „Ja zur Impfung, Nein zur Impfpflicht.“

Während die Aussicht, über die Impfpflicht zu stimmen wie die ADR, Lénk-intern für Spannungen sorgt, fordert die Debatte die LSAP als Partei Paulette Lenerts heraus. Die LSAP muss besonders glaubhaft machen, jenen Ansatz zu einem *Impfplang* zu haben, den die CSV in Wirklichkeit nicht hat. Inklusive einer plausiblen Position, welche Regeln für die 200 000 Grenzpendler/innen gelten sollen. Denn selbst in Deutschland, wo die neue Regierung eine Impfpflicht angekündigt hat, will Kanzler Olaf Scholz nun, ähnlich wie Xavier Bettel, vom Parlament Vorschläge haben. „Die *frontaliers* sind ein Riesenknackpunkt“, meint Yves Cruchten. Die Kollegen von den Grünen haben dazu noch keine Position. Die CSV auch nicht; sie wartet auf Vorschläge der Regierung. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Parteikarten beim Amtsantritt

Seit vergangener Woche ist eine neue Finanzministerin im Amt. Von Yuriko Backes ist kein öffentliches Wort über Steuern oder Staatsausgaben bekannt. Deshalb wird sie überschwänglich gelobt.

Eine Finanzministerin soll dafür sorgen, dass sich die Einnahmen und Ausgaben des Staates die Waage halten. Sie hat sich nach dem liberalen Dogma zu richten: Im Zweifelsfall die Ausgaben zu senken, was die Besitzlosen trifft. Statt die Steuern zu erhöhen, was die Besitzenden trafe. Seit 1984 fällt auch die „coordination des initiatives visant la promotion de la place financière“ in den Zuständigkeitsbereich der Finanzminister. Das macht die Anliegen der mächtigsten Lobby zum Staatsauftrag.

Die Premierminister Pierre Dupong, Pierre Werner, Jacques Santer und Jean-Claude Juncker wollten die Regierungsmacht nicht immer teilen. Dann waren sie auch Finanzminister. Die Thronprinzen der CSV mussten ihre Lehrjahre im Finanzministerium verbringen: Unter Pierre Frieden war Pierre Werner Finanzminister, bevor er Premierminister wurde. Unter Pierre Werner wurde Jacques Santer Finanzminister, bevor er Premierminister wurde. Unter Jacques Santer wurde Jean-Claude Juncker Finanzminister, bevor er Premierminister wurde. Unter Jean-Claude Juncker wurde Luc Frieden Finanzminister, bevor die CSV den Eisberg rammte.

Nach der Bankenkrise verschärfte die Europäische Union ihren Stabilitätspakt. 2014 machte ihn das Parlament mit 55 von 60 Stimmen zum Gesetz. Dieses stellt die Staatsfinanzen unter die Zwangsverwaltung der EU. Es macht das liberale Dogma zum Himmelsgebot: Kein Abgeordneter braucht sich mehr einem Wählerauftrag verpflichtet zu fühlen. Die parlamentarische Budgethoheit heißt nun Populismus. Auch die Europäische Zentralbank ist unabhängig von Gewählten. Sie muss dafür sorgen, einen Lohnanstieg für die erwerbstätigen und Geldwertverluste für die besitzenden Klassen zu verhindern.

Zur Rechtfertigung murmeln Experten alchimistische Formeln von mittelfristigen Haushaltszielen und der impliziten Staatsschuld. Nullzinsen und Corona-Seuche machen ihre Beschwörungen nicht einfacher. Ein Triple-A bescheinigt die größtmögliche Konformität der Staatsfinanzen zu den Wünschen der Banken, Versicherungen und Investitionsfonds.

Das Finanzministerium bleibt ein strategisches Ressort. Es entscheidet noch immer, wer Steuern zahlt und wer das Geld erhält. Bloß dass die Entscheidungen einen Umweg über Brüssel und durch die „Traitée“ machen. Wo sie weißgewaschen werden, um ihre Herkunft zu vertuschen.

Werden Politiker Finanzminister, entsteht der Eindruck von Handlungsspielraum. Seit dem Stabilitätspakt erweisen sich Technokraten als bessere Finanzminister

Werden Politiker Finanzminister, entsteht der ungewollte Eindruck von Handlungsspielraum. Etwa bei der sozialstaatlichen Umverteilung. Seit dem verschärften Stabilitätspakt erweisen sich Technokraten mit diplomatischer Erfahrung als die idealen Finanzminister. Pierre Gramegna und Yuriko Backes haben das liberale Dogma bei einer Unternehmerlobby oder der Europäischen Kommission verinnerlicht. Sie bieten nicht die politische Angriffsfläche eines vielleicht von der DP bevorzugten Managers von Ernst and Young oder KPMG.

Technokraten mit diplomatischer Erfahrung haben einen Sinn für die Staatsräson. Sie kaufen ihre Parteikarte beim Amtsantritt. Hätte Jean-Claude Juncker angerufen, wäre es die christlich-soziale gewesen. Die flexible Haltung erleichtert Meinungsumschwünge bei Austeritätsmaßnahmen, dem Informationsaustausch oder dem Staatsdefizit.

Dank ihrer diplomatischen Erfahrung wissen sie von Brest-Litowsk. Sie haben gelernt, in schier ausgewogenen Situationen zu verhandeln. Beim Rückzugsgefecht der Steueroase geben sie keinen Zentimeter Territorium mehr auf, als nötig.

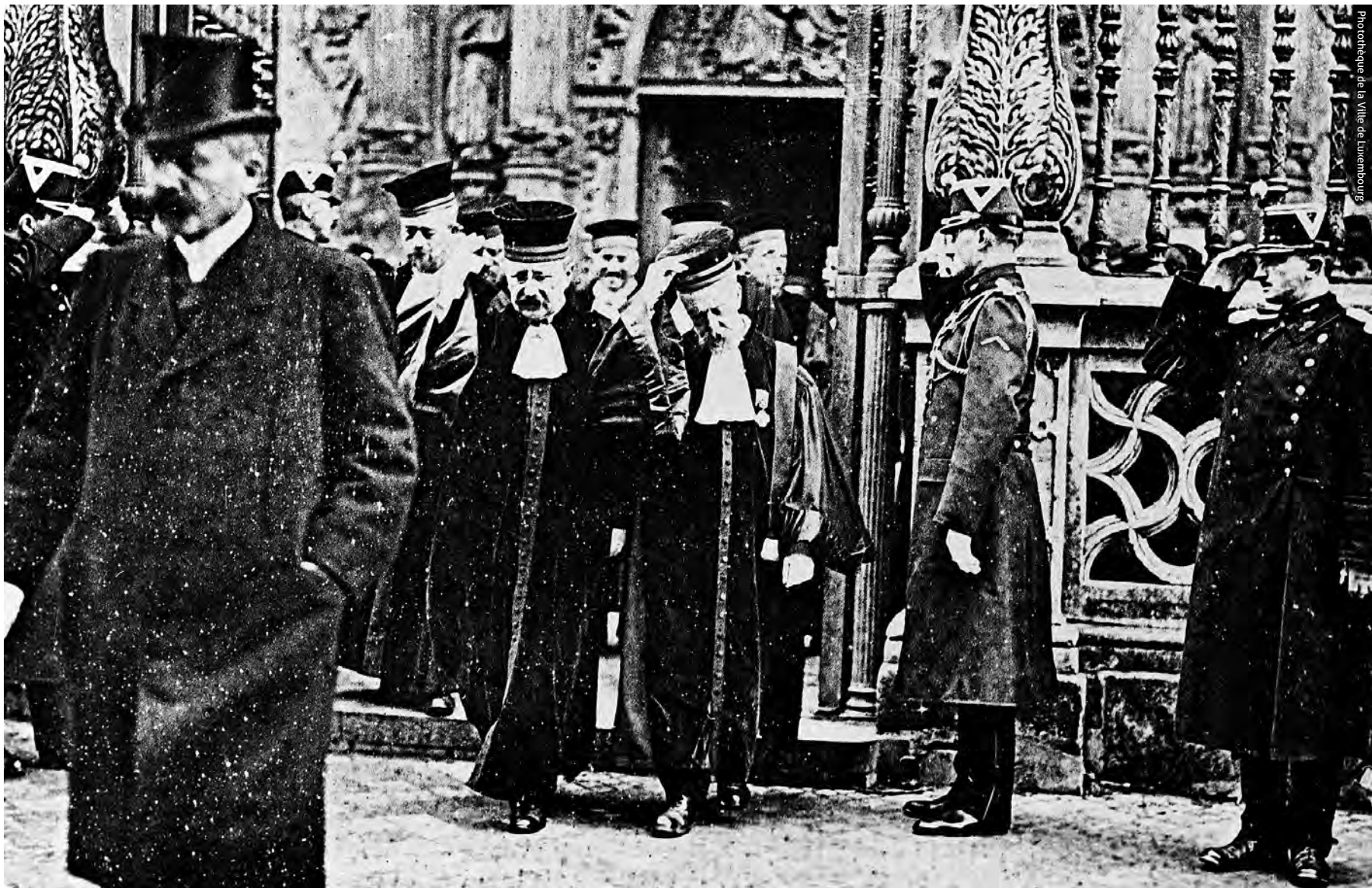
Dann kandidierte Pierre Gramegna bei den Wahlen. Die Eitelkeit drohte, aus dem Technokraten einen Politiker zu machen. Deshalb hörte er jetzt auf. Mit seiner Nachfolgerin gelang dem Premierminister wieder ein Copy-Paste. ● Romain Hilgert



Technokraten mit diplomatischer

Erfahrung haben einen Sinn für die Staatsräson

Sven Becker



La magistrature sort de la cathédrale Notre-Dame, vers 1916

Le C2DH (prononcez à l'anglaise à l'anglaise : « Si-tou-di-etch) vient de publier un nouveau livre, dont le titre traduit l'ambition démesurée : *Histoire de la justice au Luxembourg (1795 à nos jours)*. Commandité en 2017 par le ministre de la Justice, Félix Braz (Déi Gréng), le projet devait initialement se focaliser sur la justice sous l'Occupation, histoire à laquelle avait commencé à s'intéresser le fraîchement retraité procureur général Robert Biever (lire l'interview parue dans le *Land* du 8 janvier 2021). Mais les chercheurs de l'Uni.lu ont rapidement décidé d'« élargir le champ d'étude » pour finir par inclure plus de 220 ans d'histoire de la Justice. Ce fut probablement une mauvaise idée. Cet élargissement des bornes chronologiques a provoqué un *overstretch*. Sur de longs passages, le livre prend la forme d'une chronologie lisse et lassante. Trop sages, scolaires et superficielles, certaines des 22 contributions qui composent le livre cèdent à la facilité téléologique. La justice est ainsi perpétuellement « sur le chemin », que ce soit de « la professionnalisation », de « l'humanisation », de « la modernisation ».

Cette critique est quelque part injuste. Plutôt qu'aux éditeurs de l'ouvrage (les trois historiens Vera Fritz, Elisabeth Wingerter et Denis Scuto), on pourrait l'adresser à ceux qui les ont précédés et leur auront laissé peu de matériel. À quelques rares exceptions près, ni les historiens ni les juristes ne s'étaient jusqu'ici intéressés à l'histoire de la Justice. Dans l'introduction, les auteurs notent cette absence « presque totale d'aperçus historiques existants ». Un vide qui les aurait poussés vers une « synthèse originale », c'est-à-dire à une descente dans les archives. Mais sans l'appui d'un solide corpus de littérature secondaire (c'est-à-dire de dizaines de maîtrises, thèses et monographies) raconter deux siècles d'évolutions judiciaires, sociales, législatives et pénitentiaires relève quasiment de la mission impossible. En absence d'une telle base, l'édifice devient vite branlant. Reste que l'ouvrage a un grand mérite, celui d'exister. Car en parcourant ses 479 pages, on trouve quelques belles pépites.

Dans leur article, Marc Limpach et Denis Scuto notent qu'entre 1848 et aujourd'hui, vingt des vingt-deux Premiers ministres qu'a comptés le Luxembourg étaient juristes de formation. Leur hégémonie politique remonte à loin. Dès 1795, les magistrats luxembourgeois faisaient preuve d'une loyauté idéologique étonnamment flexible. Elle leur permettra de sortir indemnes de la succession de régimes et d'épurations. Vera Fritz s'étonne de « la grande continuité personnelle » des magistrats. De l'Ancien Régime à la Restauration, en passant par le Directoire, le Consulat et l'Empire, ils « transigent d'un régime à l'autre ». Et dévoquer l'exemple de Jean-Antoine Laval : « En quarante ans de carrière, il traverse cinq régimes politiques différents sans jamais être écarté du rang des magistrats les plus hauts placés du territoire ». Vera Fritz rend bien l'endogamie et la claustrophobie qui caractérisent le milieu des notables du XIX^e siècle, dont elle a reconstruit les arbres généalogiques à l'aide des registres civils. Les familles les plus influentes trustaient avec naturel le pouvoir. Se considérant comme l'élite dirigeante du pays, elle se reflétait les plus hautes fonctions exécutives, législatives et judiciaires : « Un jour ils gèrent les plus hautes questions politiques de l'État. Le lendemain, ils statuent, en toute indépendance de l'exécutif et des querelles politiques, sur les affaires judiciaires les plus importantes ». Au bout de ce « bal incessant

Sous les toges

Bernard Thomas

L'Uni.lu tente de retracer deux siècles d'histoire de la Justice luxembourgeoise. L'ouvrage s'effondre sous le poids de cet *overstretch*. Mais réserve aussi quelques belles pépites

« *Monsieur le juge de paix entre avec un volumineux dossier, contenant peut-être soixante-quinze à cent affaires à traiter dans la matinée* »

Rapport des greffiers sur le canton d'Esch-sur-Alzette, 1902

d'allers-retours », ils finissent leur carrière en beauté au Conseil d'État.

En 1954, l'économiste et historien Albert Calmes parlera d'une « oligarchie des notables », qui a dominé le Luxembourg à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour justifier les « inconvénients » créés par cet entre-soi, les établis se cachent invariablement derrière le même argument pragmatique : Le pays serait trop petit pour disposer de suffisamment de « capacités ». Dans le contexte luxembourgeois, édicter des règles de non-cumul serait tout simplement impraticable. Or, ce pragmatisme affiché cachait aussi un agenda protectionniste, comme l'a montré Josiane Weber dans *Familien der Oberschicht in Luxemburg*. La bourgeoisie cherchait d'abord à placer ses fils et ses gendres, et redoutait donc l'apparition d'un prolétariat intellectuel. En 1880 et 1890, le gouvernement supprime ainsi les bourses d'État. Elle veut dissuader les jeunes issus de milieux moins favorisés de poursuivre des études en droit, leur signifiant qu'il n'y aura pas assez de postes pour caser tous les juristes revenant au pays. L'élite censitaire ne se renouvèle guère. (En 1880, le Luxembourg produisit 34 bacheliers ; dix ans plus tard, trente bacheliers.)

Des réflexes protectionnistes similaires bloqueront longtemps l'entrée des femmes à la magistrature. En 1958, le procureur d'État de Diekirch s'alarmait : « Si des places vacantes dans la magistrature devaient peu à peu être occupées par des femmes, les hommes [...] seraient obligés de chercher des emplois ailleurs ou s'expatrier, étant donné l'exiguïté de notre territoire national et la faculté d'absorption restreinte qui en résulte ». Il faudra attendre 1961 avant que les trois premières femmes-magistrats (toutes célibataires) soient assermentées. Après des décennies de résistances opiniâtres, la raison de ce changement fut finale-

ment très prosaïque : Il n'y avait plus assez de candidats masculins. Le procureur général s'en désolait dans une lettre au ministre de la Justice : La pénurie aurait créé une « situation critique, pour ne pas dire tragique ». Alors que les hommes devaient désormais moins craindre la concurrence, la magistrature s'ouvrait aux femmes. En 2000, le taux de magistrats dépassait la barre des cinquante pour cent. Il s'établit aujourd'hui à 66 pour cent.

Une contribution de Simone Flammang, première avocate générale, retrace cette longue lutte d'émancipation. En 1937, une première candidature d'une juriste est avisée négativement par les autorités judiciaires. Étant considérées comme mineures (et ceci jusqu'en 1972), les femmes mariées ne rempliraient pas le critère d'indépendance complète nécessaire à la fonction. L'argumentation débordait vite le domaine juridique : « La femme n'aura guère la constitution assez robuste ni l'autorité nécessaire », opine le tribunal d'arrondissement de Diekirch, qui craignait que l'introduction d'un « élément hétérogène » ne vienne perturber « la sérénité » des juges masculins. La candidate avait bon contre-argumenter, en se référant à « notre vénérable Grande-Duchesse Charlotte [qui] préside aux destinées du pays », mais rien n'y fit. En 1947, une nouvelle demande bute sur les mêmes clichés sexistes. Risquant de céder « aux ressentiments aveugles et aux transports d'un sentimentalisme facile », les femmes ne présenteraient pas « les qualités d'ordre psychologique », estime le procureur général. En 1958, une nouvelle candidature amenait les juges diekirchois à gloser sur « la femme [qui] se laisse guider par le sentiment plutôt que par la raison, [...] elle est moins objective et plus sensible ».

La magistrature était la forteresse de la bourgeoisie masculine. Elle reste celle des nationaux luxembourgeois. La ministre de la Justice, Sam Tanson (Déi Gréng), desserre doucement les conditions d'accès. En juillet, elle a déposé un projet de loi créant la nouvelle fonction de « référendaire de justice ». Ce poste d'assistant aux magistrats « dans la préparation des dossiers » devra être ouvert aux ressortissants européens. Une tentative de contrer la « pénurie de juristes possédant la nationalité luxembourgeoise », tout en éludant la colère de la CGFP. C'est peine perdue. Tombé le 21 décembre, l'avis de la Chambre des fonctionnaires dénonce « un précédent néfaste dans la fonction publique », et réaffirme l'opposition sans concessions à « une ouverture des conditions d'accès au statut de magistrat ». Or, face à une place financière démesurée, les administrations régaliennes sont dépassées et surmenées. Le Parquet économique et la Cellule de renseignement financier peinent à trouver des spécialistes parmi les seuls nationaux. Sur 25

postes à pourvoir dans la magistrature en 2020, seulement douze ont pu être occupés.

L'analyse du C2DH se concentre sur le microcosme luxo-luxembourgeois de la Belle Époque et de l'après-guerre ainsi que sur l'Occupation. Elle passe totalement à côté de l'émergence de la place financière, c'est-à-dire de la réinvention du Luxembourg en tant que juridiction néolibérale spécialisée dans la vente des produits normatifs. Marc Limpach et Denis Scuto évacuent la grande transformation offshore en une page chrono (sur les 33 que compte leur « aperçu » de la profession avocat). L'émergence des grands cabinets d'affaires est traitée en quelques phrases : « Beaucoup d'avocats plaident moins et conseillent davantage, une majorité conseille exclusivement ». Vera Fritz aborde brièvement la hausse du crime en col blanc à partir des années 1970. Elle le fait en passant, sur un ton désinvolte : « Le développement de la place financière internationale n'encourage certainement pas l'exécutif à renforcer les moyens de la justice dans ce domaine ».

Depuis les années 1980, le législateur tente de produire des lois innovantes dans le droit bancaire, fiscal, des sociétés et des médias. Ce « droit dérogoire » est censé assurer la compétitivité du Luxembourg « sur le marché international des normes », comme le formulait le juriste Patrick Kirsch dans une conférence en 2017. Dans les années 1930 par contre, le Grand-Duché se vantait à l'étranger de son droit social qui ne manquerait pas de « hardiesse ». Lors d'un cours donné en 1938 aux futurs avocats, le juriste et historien Nicolas Majerus insistait sur les innovations spécifiquement luxembourgeoises : « Où avons-nous copié les dispositions sur nos chambres professionnelles, le congé ouvrier, les contrats des employés privés, puisque ce sont la France et la Belgique qui ont plutôt imité notre législation, qui existait avant la leur ». Majerus affirmait l'existence d'un droit original, rejetant la perception du Luxembourg comme « copiste intelligent ». Or, en faisant passer sa « compilation » pour un mémoire de DEA, Xavier Bettel ne faisait que suivre la tradition légistique luxembourgeoise du copier-coller. « Le législateur luxembourgeois ne peut prétendre faire une œuvre originale ; il lui faut évidemment aller chercher une législation étrangère qui lui serve de modèle », notait le ministre de la Justice en 1875, alors que le gouvernement s'apprêtait à réviser le Code pénal.

Le système pénal et pénitentiaire occupe une place prééminente dans l'ouvrage du C2DH. Dans les années 1870, le législateur retravaille de fond en comble son Code pénal pour le rapprocher du modèle belge, moins répressif et plus libéral : Les peines sont adou-

cies, les circonstances atténuantes étendues, la libération provisoire introduite et l'exposition du prévenu abolie, tout comme l'est l'ablation du poing avant la mise à mort en cas de parricide. Or, l'usage du boulet de forçat sera, lui, maintenu (jusqu'en 1906), contre l'avis du Conseil d'État et du médecin des prisons qui sonnait l'alerte sur les hernies provoquées par ces boules de fer qui étaient attachées aux ceintures des détenus lors des transports. L'État réagit en commandant 36 boulets plus légers.

Dans sa contribution, Vincent Theis, directeur du Centre pénitentiaire entre 2000 et 2016, retrace l'apparition du « déterminisme médicalisé de la criminogénèse » dans l'entre-deux-guerres. Il cite un « expert » luxembourgeois, qui, en 1935, expose ses méthodes « scientifiques » pour traiter « la criminalité morbide des parasites sociaux, des anormaux moraux, des délinquants d'habitude, alcooliques et autres dégénérés ». Ce sera la rupture civilisationnelle des camps de concentration et d'extermination qui feront évoluer les pratiques au lendemain de la guerre. En 1976, un triumvirat composé du ministre de la Justice, Robert Krieps (LSAP), du procureur général, Alphonse Spielmann, et du nouveau directeur de la prison, Alphonse Wagner, tentera de réformer le système pénitentiaire, même si, comme le note Theis, « direction et personnel, rodés à maintenir une discipline de fer, restent réfractaires à l'esprit de la réforme. »

« La prison et la politique pénitentiaire apparaissent comme le parent pauvre de l'organisation judiciaire luxembourgeoise », note Vera Fritz dans une de ses contributions. Elle s'étonne de ce que « les discussions autour de la prison sont globalement les mêmes depuis de nombreuses décennies, si ce n'est, dans une certaine mesure, depuis le XIX^e siècle. » En 1849, on évoquait ainsi la construction d'une nouvelle prison. Les conditions de détention étaient affreuses ; empi-lés dans des cachots humides, de nombreux prisonniers contractaient la tuberculose et en mouraient. Il faudra vingt ans de débats et d'études avant que, en 1869, les détenus soient finalement transférés à l'abbaye de Neumünster. Un siècle plus tard, l'état de délabrement de la prison du Grund déclencherà plusieurs mutineries, occupations et prises d'otages, violemment réprimées. Entre 1945 et 1979, c'est-à-dire durant les Trente Glorieuses, vingt-deux prisonniers se suicident. Rien qu'en 1974, on enregistre dix-huit tentatives d'évasion. Or, la nouvelle prison à Schriesig n'ouvriera qu'en 1984. Six ans plus tard, le bâtiment devait déjà être agrandi : « Le centre pénitentiaire, lit-on dans l'exposé des motifs, est devenu une prison fourre-tout où le petit malfaît côtoie le caïd, où le détenu primaire partage la cellule d'un multirécidiviste, où le faible se fait brutaliser par le plus fort ».

Le C2DH relate une histoire d'en haut, largement désincarnée et institutionnelle. On apprend ainsi peu sur les juges de paix (jusqu'en 1972, il y en avait un par canton), à part le fait qu'ils gagnaient deux fois plus que les garçons de salle et deux fois moins que le président de la Cour supérieure. L'ouvrage donne un bref aperçu micro-historique, en citant le rapport que fit un greffier d'une audience de police à Esch-sur-Alzette en 1902 : « Monsieur le juge de paix entre avec un volumineux dossier, contenant peut-être soixante-quinze à cent affaires à traiter dans la matinée. L'appel de cause se fait très rapidement, une affaire ne pouvant prendre qu'une à deux minutes, à midi toutes ces affaires sont finies. » ●

Critiquer de l'intérieur

Entretien : France Clarinval

Le collectif de jeunes artistes Richtung22 entend jouer un rôle critique et actif au sein du programme d'Esch2022. Rencontre avec Lars, Gabriel-le et Ada, trois des membres de l'asbl

d'Land : *L'année 2022 commence. On arrive à la destination que vous vous étiez fixés par votre nom ?*

Richtung22 : En fait, le nom que nous avons choisis lors de la fondation en 2010 ne fait pas référence à 2022, mais au 22^e siècle. Comme notre fonctionnement est basé sur une démocratie large et directe, les discussions ont été vives pour se mettre d'accord sur un nom. Une soixantaine de noms avaient émergé, avec l'idée de mettre en avant une direction, avec la notion de futur. La proposition d'intégrer un chiffre avait aussi remporté une bonne adhésion et enfin, une abréviation qui fonctionne et qui est graphiquement assez jolie.

Dès les débuts, vous avez rassemblé des étudiantes et étudiants, voire des élèves, actifs dans le théâtre. Comment vous êtes vous constitués ?

Au départ, les membres étaient issus de trois groupes assez proches : le club des jeunes du TNL, des élèves en art dramatique au Conservatoire de Luxembourg et la troupe de théâtre scolaire du lycée Echternach. On a débuté avec un premier film en 2010, *Ons Identitéit*, une satire politique humoristique qui se demande s'il existe vraiment une identité nationale. La même année, on a écrit et joué la pièce de théâtre *Bau der Heimat*, aussi sur le sujet du nationalisme. On était sans doute naïfs, car à l'époque, on pensait que ce sujet n'aurait pas d'importance dans le futur... l'actualité nous a donné tort.

Au fil du temps, on a vu vos films, vos pièces et vos actions s'intéresser à différentes thématiques, toujours liées à la politique et à l'actualité, comme l'enseignement, le space mining, le freeport, le passé colonial ainsi que plus généralement autour de la politique culturelle... Comment choisissez-vous ces sujets et la manière de les traiter ?

Pour tout ce que nous faisons, nous mettons en œuvre un processus démocratique et non hiérarchisé où les décisions sont prises ensemble. Aujourd'hui nous sommes trop nombreux pour que tout le monde discute de tout. On travaille en amont de l'assemblée générale avec des questionnaires qui rassemblent les idées et les positions. Ce processus est essentiel pour déterminer les sujets qui nous préoccupent, mais aussi pour se forger des opinions. Il est important de respecter les orientations des membres pour que leur engagement soit fort. Si le sujet n'intéresse pas vraiment, peu auront envie de participer. Des sous-groupes autonomes sont ainsi créés en fonction des sujets, avec des gens qui sont motivés et qui avancent.

Comme il s'agit d'utiliser les moyens qu'offre l'art pour élargir le débat social, on observe aussi ce qui revient dans l'actualité, dans la presse. On s'intéresse aussi à des sujets de société qui sont des lames de fond, sur le long terme. On pointe ce qui nous paraît être un déclencheur, ce qui nous choque. Ensuite, c'est à travers nos recherches que la manière de traiter le sujet s'affine et que le médium est adopté. En faisant le bilan des quatre dernières années, on observe quelques grandes thématiques récurrentes. Ainsi, nous avons réalisé de très nombreux projets autour du féminisme, de l'égalité, de la discrimination et du patriarcat. La problématique du racisme, notamment depuis le mouvement Black lives matter, a pris de l'ampleur dans nos préoccupations. Depuis les débuts, tout ce qui concerne la politique culturelle est plébiscité comme sujet de réflexion et d'action. La place financière arrive aussi en tête des sujets. Cela peut paraître un thème difficile et complexe à aborder par des artistes, mais c'est ce qui domine l'image du pays à l'étranger, où beaucoup de membres étudient ou travaillent. En plus, au fur et à mesure de nos créations, nous avons acquis des connaissances sur ces questions et il importe de continuer à bâtir sur ce know-how.

Vous vous estimez légitimes à traiter tous les sujets ?

C'est une question que l'on se pose régulièrement. On fait parfois appel à des experts ou à d'autres associations pour renforcer nos connaissances dans certains domaines. Nous nous rendons compte que nous sommes aussi des personnes privilégiées, notamment issues de lycées classiques, ayant fait des études à l'étranger. On fait d'importants efforts pour élargir notre audience et être plus représentatifs de la jeunesse du Luxembourg. On n'a pas de solution miracle, même si on va vers des populations frontalières ou des productions en portugais. C'est pour cela que nous menons des actions simples et fortes, dans l'espace public. Il s'agit de sortir, de s'intéresser aux problèmes qui préoccupent les gens, de participer aux discussions qui ont lieu dans la société.

Puisque le collectif est composé de beaucoup d'étudiants, comment envisagez-vous sa continuité et sa pérennité ?

Cela dépend de plusieurs facteurs : est-ce que les gens restent là où ils ont fait leurs études ou reviennent-ils au Luxembourg ? Est-ce qu'ils ont le temps, les moyens de s'engager ? De ceux qui ont créé le collectif, il reste peu de personnes. Mais cela ne nous semble pas un échec, c'est même plutôt sain. Beaucoup de groupes de jeunes luxembourgeois engagés sont des groupes d'amis. Ils sont actifs pendant un temps, mais quand ils finissent un cycle de leur vie, commencent à travailler ou à avoir une famille, le groupe s'estompe et s'arrête. Pour éviter cela, nous essayons toujours de recruter de nouvelles personnes et de leur donner très vite des responsabilités. Cela veut dire que les plus

âgés ou les plus expérimentés font place aux plus jeunes en les encadrant ou en leur donnant des conseils. C'est assez difficile, quand on a passé quelques années dans le groupe, de s'éclipser et de ne pas vivre une heure de gloire. Mais cela nous permet d'éviter ainsi d'avoir des « stars » qui dominent le groupe et qui l'année suivante risquent de ne plus être là.

Pour certains membres, il était assez important de faire carrière et de trouver une place dans le secteur culturel après s'être montré et fait connaître à travers nos projets. C'est tout à fait légitime et il n'est pas question de critiquer cela. Beaucoup ont réussi et sont bien intégrés à la vie culturelle au Luxembourg. Mais rester dans l'activisme critique quand on dépend des subventions publiques peut être difficile. Or, il n'est pas question de renoncer à cet aspect critique et politique.

Il y aussi plusieurs personnes qui reviennent après avoir travaillé dans le secteur culturel, y compris à l'étranger. Il faut dire que la manière de créer de Richtung22 nous permet, en tant que comédiens et comédiennes, d'être entendus et de participer à la création. C'est assez rare qu'un metteur en scène prenne en compte ce qu'on pense, change le dialogue en fonction de notre opinion. Le collectif est ainsi devenu une alternative dans le fonctionnement du monde culturel qui permet aux artistes de se ressourcer et mener des projets où ils sont impliqués et écoutés.

À travers vos créations, vous voulez influencer le débat public, proposer des alternatives. Est-ce qu'une place dans l'échiquier politique vous tente ?

Plusieurs d'entre nous sont désillusionnés par rapport aux partis politiques existants. Il y a un grand potentiel politique au sein du groupe, mais il ne s'incarne pas dans les partis. On note cependant des engagements politiques au sein de la société civile, à travers des mouvements ou des associations comme le Mouvement écologiste, le CELL, la JfE. Certains sont professeurs ou journalistes et poursuivent leur engagement à travers leur métier, de l'intérieur. Leur militantisme se poursuit aussi en dehors de Richtung22.

« Confier le Bâtiment 4 à des artistes n'est pas altruiste ou généreux, il s'agit de rendre le site attractif pour des investisseurs »

Vous vous positionnez plus dans la dénonciation que dans la revendication ?

Non. Nos campagnes et nos initiatives sont généralement assorties de revendications, mais on ne nous les demande jamais. Quand on reçoit de l'attention sur nos actions, il est assez rare qu'on s'intéresse à la manière dont on a contextualisé ces actions. L'aspect critique est plus facile à entendre que comprendre et admettre les alternatives parfois radicales que l'on propose.

Cette façon de travailler sans hiérarchie et votre approche critique est assez rare au Luxembourg. Vous voulez avoir valeur d'exemple ?

Il semble en effet qu'il n'existe pas d'autre collectif comme Richtung22 au Luxembourg. Nous avons donc une sorte de responsabilité vis à vis de la société dans laquelle on a grandi. Si personne ne prend le taureau par les cornes, c'est à nous de le faire. À nous de créer des alternatives au carcan conservateur pour laisser autre chose aux plus jeunes. Car on se sent très seul quand on est politisé ou qu'on veut y vivre comme artiste et qu'on a seize ans au Luxembourg. Nous faisons en sorte que notre expérience serve à d'autres en partageant notre savoir à travers des workshops ou en travaillant avec des artistes moins expérimentés, en se laissant le droit de se tromper. Le collectif est une sorte de filet pour rattraper les jeunes qui veulent aller vers des écoles d'art et ne savent pas du tout ce qui existe, où aller, comment postuler... C'est pour cela que nous avons participé aux foires de l'étudiant : pour montrer que ce sont des métiers possibles et qu'il existe des formations publiques. Aujourd'hui, le potentiel de jeunes créatifs qui existe dans les écoles n'est pas vraiment pris en compte. On les laisse partir dans d'autres villes où ils restent bien généralement.

Est-ce qu'il vous semblerait alors opportun de créer une école d'art, par exemple au sein de l'université ?

Ce n'est pas ce que nous pensons nécessaire. Nos expériences ont montré l'importance de sortir du pays. Mais, il faudrait donner des moyens aux jeunes de revenir en leur proposant des bourses pour démarrer une activité. Pendant un ou deux ans, ils seraient financés, avec la possibilité de se créer un réseau, de réaliser des



Au cœur d'une friche, le collectif se tourne vers le futur

projets et d'approcher des institutions pour se lancer. Jusqu'ici cette proposition n'a pas été entendue et le potentiel que représente ces jeunes n'est pas mesuré.

Depuis fin 2020, vous êtes conventionnés par le ministère de la Culture. Aujourd'hui, vous êtes aussi logés au Bâtiment 4 avec une aide de la Ville d'Esch et vous avez des financements pour des projets de Esch2022. Cela va-t-il changer votre approche ?

Nous avons toujours milité pour un financement public de l'art et de la culture. Pendant dix ans, nous avons fonctionné de manière entièrement bénévole, parfois avec des soutiens institutionnels ponctuels et avec des dons individuels. Être conventionné permet de sécuriser notre activité de base et pour la première fois, avec les projets de l'année culturelle, nous allons pouvoir payer les artistes et les personnes qui font des recherches pour leur travail. Il n'est cependant pas question de laisser tomber notre approche critique de la politique culturelle qui, à notre avis, est surtout utilitariste. Notre idée est donc de participer au programme de l'année culturelle, d'exister au sein de cette année, tout en observant ce qui s'y passe. Nous ne sommes pas dupes du jeu qui se joue dans la transformation de la région, par exemple à travers la construction de nouveaux quartiers.

C'est-à-dire ?

Une année culturelle, a vocation européenne, financée par des moyens publics, en soi, cela correspond à nos valeurs, cela ne nous pose donc pas de problème d'en faire partie. Mais l'utilisation de la culture comme moyen de promotion du site, comme élément pour donner une nouvelle image à la région est questionnable. L'emplacement du Bâtiment 4 est à ce titre symbolique. Il est au cœur des projets de reconversion des friches. Le confier à des artistes n'est pas un geste altruiste et généreux. Il s'agit d'activer le site pour le rendre attractif aux investisseurs. Le risque est grand que Esch2022 serve surtout à instrumentaliser la culture au bénéfice de certains et à l'exclusion d'autres. La culture que promeut Esch2022, ce n'est pas la culture d'Esch. « Revitaliser », « redynamiser », ça veut surtout dire passer le rouleau compresseur sur la culture locale, faire fi de la spécificité des lieux et des gens. Sans compter que la glorification du passé industriel est aussi une réécriture de l'histoire qui oublie les souffrances, les mouvements sociaux, les inégalités. On est en train de nous prévoir quatre zones qui seront autant de petits Belval conçus pour des populations à hauts revenus pour qui la culture serait un argument marketing.

Vous pouvez en dire plus sur ce que vous allez proposer pendant cette année ?



Trois des membres répondent à nos questions

Trois pièces de théâtre, deux courts-métrages, trois grands happenings dans l'espace public, un journal et... plein de petites choses. Le premier événement sera en février. Tout cela sera gratuit, ce qui est la règle de toutes nos productions.

Esch2022 ne finance les projets qu'à hauteur de cinquante pour cent. Comment financez-vous le reste ?

Le sponsoring privé n'était pas une option pour nous. Après de longues discussions avec Esch2022, on a réussi à valoriser notre apport à travers les heures de travail bénévole. Pour l'avenir, nous estimons que, si la durabilité est vraiment prise au sérieux, il devrait y avoir des mécanismes pour soutenir ce qui a été créé pendant l'année et ne pas laisser tomber ce qui a du potentiel pour la suite. Nous mènerons des discussions avec la ville d'Esch et le ministère de la Culture pour leur montrer ce qu'on a créé, l'impact sur le public et sur les artistes, l'innovation, quand bien même notre approche est critique. Il nous semble que la politique culturelle n'a pas à évaluer le contenu des projets et pourrait reconnaître que la critique est une mission essentielle de l'art.

Richtung22 a connu quelques démêlés avec la justice, avec plusieurs plaintes déposées. Où en êtes vous ? Comment cadrez-vous vos actions sur ces questions ?

Cinq plaintes ont été déposées dont une seule a été portée en justice, celle des écritures à la craie sur le parvis de la Philharmonie, pour laquelle nous avons d'abord été jugés coupables en première instance, puis acquittés en appel. Les autres ont été retirées ou classées sans suite. La plus récente a été déposée par la ville de Luxembourg à propos des plaques de rues qui ont été déboulonnées. Mais elle a été retirée au bout d'une journée. On sait qu'on n'est pas à l'abri de plaintes non justifiées qui servent surtout à nous faire perdre du temps et de l'argent (*Slapp, Strategic Lawsuit Against Public Participation*, ndlr), mais on se prépare en amont des actions pour mesurer le cadre légal. Nous informons toujours nos membres des conséquences légales possibles et nous essayons d'éviter les dépassements inutiles. Nous agissons donc en toute connaissance de cause si, comme dans le cas des panneaux de signalisation, ces dépassements sont nécessaires à notre action sur le plan du contenu et si les éventuelles discussions légales servent la cause. Ainsi, une plainte aurait mis sur la place publique le sujet de la participation luxembourgeoise aux colonisations et de l'art volé dans les musées, cela valait donc la peine de mener cette action d'autant que les panneaux n'ont pas été retirés de l'espace public puisqu'ils ont été installés au Casino Luxembourg. ●



Marc Jaeger



Dean Spielmann

Cour de justice de l'UE

En 2024, le Luxembourg devra choisir un avocat général pour la Cour européenne et les lignes bougeront

Succession

Dominique Seytre

Sans bruit, les juges luxembourgeois au tribunal de l'Union européenne sont reconduits. Un bilan d'étape

Ils étaient sept à se présenter le 17 novembre dernier à l'entrée Érasme du Ministère de la Justice à Luxembourg. Tous avaient été retenus après avoir répondu à un appel à candidature publique pour deux postes de juge au tribunal de l'Union européenne sur le ticket du Grand-Duché. Parmi eux, deux portaient avec un avantage certain puisqu'ils occupent déjà ces fonctions, Marc Jaeger et Dean Spielmann, et sont candidats à leur succession. Leur mandat arrive à échéance en septembre 2022.

L'audition des candidats a eu lieu dans la grande salle du ministère. Un comité de sélection les attendait. Celui-ci avait été recruté par le gouvernement

« parmi des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires. ». Une formulation reprise aussi dans le Traité de l'UE. On y trouvait Roger Linden, président de la Cour supérieure de justice et président dudit comité, Francis Delaporte, président de la Cour administrative, Martine Solovieff, procureure générale d'État, Valérie Dupong et Christian Biltgen, respectivement bâtonnier(ère) de l'Ordre des avocats de Luxembourg et de Diekirch, Georges Friden ambassadeur du Luxembourg auprès de l'UE et Katalin Ligeti, doyenne de la faculté de droit. Ils devaient évaluer les compétences des candidats mais aussi « leur aptitude à exercer la

fonction juridictionnelle au sein d'un organe collégial ». Parmi les candidats et outre les titulaires actuels des postes, figuraient un fonctionnaire européen, un haut fonctionnaire luxembourgeois, une avocate. Ils n'ont pas souhaité être nommés, prétextant la protection des données personnelles. Mais ils s'alignaient clairement en tant que challengers face à deux candidats de marque, deux personnages publics qui, interrogés par le Land à l'autome, n'avaient pas voulu dévoiler leur intention.

En ce 17 novembre, l'audition de Marc Jaeger était prévue pour 14h50. Dean Spielmann fermait la marche à 16h50. Les entretiens ont duré vingt minutes. Le comité de sélection a délibéré rapidement. Le jour même, il proposait « par voie de consensus » à la Ministre de la Justice Sam Tanson les noms de Marc Jaeger et de Dean Spielmann. À la mi-décembre, le Conseil de gouvernement proposait les deux candidats aux États-membres de l'UE. Ils devront passer par le comité de sélection européen. Ce ne sera pour eux qu'une promenade de santé.

Au Tribunal européen, Marc Jaeger est comme chez lui. Il a été nommé juge à 42 ans, en 1996, après avoir été pendant dix ans référendaire de l'avocat général luxembourgeois Jean Mischo puis du juge italien Federico Mancini. Il avait auparavant exercé en tant que juge d'instruction, notamment en charge de l'affaire Bommeleer jusqu'à ce qu'une bombe éclate (en novembre 1985) devant le bureau qu'il partageait avec ses camarades André Lutgen et Georges Heisbourg. Lorsque Marc Jaeger a intégré le Tribunal européen, celui-ci était alors une toute jeune juridiction. Elle avait été créée en 1989 pour soulager la Cour de justice. Marc Jaeger a succédé à Romain Schintgen (1989-1996) lorsque celui-ci est « monté » à la Cour de justice en tant que juge.

Marc Jaeger est élu par ses pairs président du tribunal en 2007, trois ans après l'arrivée massive de dix nouveaux juges des dix nouveaux États membres de l'UE. Il hérite d'une situation que son prédécesseur le président Vesterdorf avait plus ou moins bien gérée. Vite débordé, il se ressaisit, recadre ses troupes et demande pour le soulager la création d'un (petit) tribunal spécialisé pour un contentieux de masse répétitif, les affaires de propriété intellectuelle. Il entre en conflit ouvert avec le président de la Cour de Justice Vassilios Skouris, lequel, véritable machine de guerre, lui impose ses vues sous la forme d'un doublement du nombre de juges du Tribunal, fixé donc maintenant à 54 membres. En 2016, Marc Jaeger est

élu président pour la quatrième fois. Il préside ainsi le Tribunal dans sa nouvelle version. Puis il se retire en 2019 pour redevenir « simple juge », refusant même de se présenter aux élections de présidents de chambres. Ceux qui avaient cru qu'il se poussait lui-même vers la sortie en refusant toute responsabilité supplémentaire se sont trompés.

Le profil de Dean Spielmann, soixante ans, est tout autre. Il n'arrive au Tribunal qu'en 2016, nommé second juge luxembourgeois au Tribunal nouvelle version. En 2019, il devient président de chambre. À son arrivée, il était auréolé du prestige que lui a valu son poste de président de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (2012-2015). C'est en cette qualité qu'en 2013, il assiste au volte-face de la Cour de justice européenne, qui refuse, contre toute attente, que l'UE signe la Convention européenne des droits de l'Homme. Il en aurait été fort marri.

Les deux hommes doivent maintenant remplir une formalité. Passer devant le comité européen de sélection dit comité 255, en référence à l'article du Traité de l'UE qui le prévoit. Pendant longtemps, un juge qui demandait son renouvellement n'avait même pas à se présenter ou même à se justifier. Évaluer a posteriori le travail d'un juge enverrait un mauvais signal au justiciable, lequel n'apprécierait pas d'apprendre que le juge en charge de son dossier était en fait un incompetent. Dans son rapport d'activité de 2019, le comité 255, qui note l'existence de portefeuilles d'affaires hétérogènes et des différences « parfois importantes » dans la productivité des membres, exige maintenant un certain contrôle sur leur efficacité, tout en reconnaissant qu'il n'a jamais reculé aucun juge qui se présente à sa propre succession.

Le président du Tribunal n'a pas dans son portefeuille d'arrêts à rendre. Il n'est jamais juge rapporteur dans une affaire. Son travail judiciaire consiste, en gros, à prendre des ordonnances de référé, ces mesures demandées par une partie en cas d'urgence ou de risque de dommages irréparables, et de statuer sur des demandes d'aide judiciaire. Dans un rapport confidentiel de la Cour dont le Land a pris connaissance, on peut lire qu'en 2018 dernière année complète de sa présidence, Marc Jaeger a rendu 37 ordonnances et qu'en 2020, sa première année complète en qualité de simple juge, il a réglé en tant que juge rapporteur six affaires dont cinq arrêts et une ordonnance. Dean Spielmann, dont le portefeuille d'affaires est plus ancien, semble être lui aussi victime de l'insuffisance de dossiers à traiter. En 2018, il a réglé douze arrêts et six ordonnances en tant que juge rapporteur et cinq arrêts et six ordonnances en 2020.

Une fois les deux candidats confirmés par le comité 255 et nommés à nouveau par les États membres de l'UE, le personnel judiciaire européen luxembourgeois sera donc le même qu'en 2016. Marc Jaeger et Dean Spielmann sont au Tribunal jusqu'en septembre 2022 et là ils amorceront leur nouveau mandat jusqu'en 2028. François Biltgen, reconduit dans ses fonctions de juge à la Cour en octobre 2021, selon la même procédure devant quasiment le même comité de sélection luxembourgeois, honore un nouveau mandat jusqu'en 2027. Sauf que...

Sauf qu'en 2024, le Luxembourg devra prendre une décision qui va forcément faire bouger les lignes. Le Grand-Duché aura droit à un avocat général à la Cour de justice européenne (il n'y en a pas au Tribunal). Les périodes pendant lesquelles des « petits pays » ont dans l'institution trois juges et un avocat général interviennent à intervalle régulier mais espacé dans le temps. À part la France, l'Italie l'Allemagne, l'Espagne et la Pologne qui ont un poste d'avocat général permanent, les autres pays de l'UE, par ordre alphabétique et à tour de rôle, obtiennent un poste pour un mandat de six ans non renouvelable. Le dernier avocat général luxembourgeois a été Jean Mischo. C'est donc au tour du Luxembourg d'avoir le sien en 2024. Les juges luxembourgeois en place le savent, les hauts magistrats et les juristes « aux compétences notoires » du Grand-duché, le savent, bref, les candidats potentiels à ce poste le savent. Il y a là une opportunité à saisir pour les candidats extérieurs ou une opportunité pour les juges du Tribunal de « monter » à la Cour.

La plupart des juges du Tribunal, de nombreux observateurs en sont convaincus et les faits leur donnent raison, n'ont qu'une envie : accéder aux ors de la Cour de justice, la cour suprême de l'UE. On ne compte plus les juges du Tribunal qui ont réussi à passer à la Cour, là où réside le vrai pouvoir et les honneurs, là où sont traités les affaires prestigieuses de nature constitutionnelle, et non plus simplement économiques. Un juge au Tribunal connaît déjà l'institution et a plus de facilités à démontrer à son gouvernement que le poste à la Cour lui revient. Il est trop tôt pour savoir qui de Marc Jaeger ou de Dean Spielmann ou quel autre juriste sera intéressé par ce poste d'avocat général, lequel peut permettre à son détenteur d'attendre qu'un poste de juge, plus stable, se libère. Il est trop tôt aussi pour savoir si en 2027, le juge de la Cour, François Biltgen, qui sera donc en fin de mandat et âgé de 68 ans, voudra rester ou partir. Sa décision est un élément important pour celui ou celle, qui déjà dans le sésail, veut planifier sa carrière.

« Il est très difficile de connaître les plans de carrière des juges en place. Même si vous êtes à la Cour depuis des années, vous n'avez absolument aucun écho sur leur stratégie professionnelle, même à très court terme. Les juges n'en parlent qu'entre eux et encore, ou probablement dans un microcosme national très restreint », explique un juriste. D'autant que même s'ils ont désiré et obtenu un nouveau mandat, personne ne connaît les motivations intimes de leur décision. Un juge, et cela s'est déjà vu, peut commencer un nouveau mandat sachant pertinemment qu'il ne va pas le terminer, démissionner en cours de route surtout s'il sait que son remplaçant est déjà sur les rangs. Au Luxembourg, on a vu le juge à la Cour Romain Schintgen (obligamment disaient) démissionner de la Cour en 2008, en milieu de mandat, laissant ainsi la place au Maréchal de la Cour grand-ducale en disgrâce Jean-Jacques Kasel pour lequel le gouvernement cherchait un point de chute alors que disait-on aussi à l'époque, cela aurait pu être au tour de Marc Jaeger de « monter » à la Cour. ●



Bernard Arnault résiste au fisc

Le tribunal administratif devait ce mercredi lever le voile sur les recours engagés par six sociétés luxembourgeoises de Bernard Arnault contre des injonctions de l'Administration des contributions directes en matière d'échange de renseignements fiscaux. Selon les informations du *Land*, les avocats de l'homme le plus riche de France (notamment PDG du groupe LVMH, détenteur de la marque Louis Vuitton, photo : sb) et celui du fisc ont décidé de s'en tenir aux échanges écrits dans cette contestation de demande d'informations fiscales en provenance de France au sujet de Westley International, Delcia, Bunt, Escorial Development, Cervinia Europe et Renaissance 1849. Au registre des bénéficiaires économiques, Bernard Arnault, 72 ans, est identifié comme l'unique détenteur des droits de vote de quatre de ces entités. Deux ont été radiées. Celles encore actives sont logées chez un expert-comptable du quartier Gare, SFC Fiduciaire. Certaines ne disposent même pas de boîte aux

lettres. L'enquête #Openlux publiée en février 2021 a révélé que LVMH opérât 26 filiales au Luxembourg en 2020. Son PDG Bernard Arnault en détenait 31 à titre personnel. Dans une réponse au quotidien *Le Monde*, membre du collectif d'enquête, le groupe de luxe assure que sa présence au Luxembourg « répond à des considérations opérationnelles et non à la recherche d'avantages fiscaux ». « Bernard Arnault n'a pas souhaité s'exprimer sur ses holdings personnelles », écrit encore le quotidien du soir. Les affaires devant le tribunal administratif ont été prises en délibéré de facto ce mercredi. Un jugement interviendra dans les prochaines semaines. Il déterminera si les sociétés de Bernard Arnault devront, ou non, communiquer les informations demandées par les administrations fiscales. Un appel pourra le cas échéant être interjeté. Les avocats du milliardaire au Luxembourg se cantonnent au silence, derrière de prétendues « obligations professionnelles ». pso



Land

14.01.2022

La blanchisseuse russe ressurgit à Merl



Les révélations Troika Laundromat de mars 2019 n'ont pas donné à l'ancien ministre des Finances Pierre Gramegna (DP) le sentiment d'avoir subi une « attaque ». Et pour cause, le centre financier luxembourgeois n'a, a priori, pas accueilli trop des 26 milliards d'euros disséminés à travers le monde par des oligarques et politiques russes derrière des sociétés écran. En tout cas, les journalistes de l'OCCRP (Organized crime and corruption reporting project) ayant étudié les « leaks » de la banque Troika Dialogue, qui aurait organisé ledit blanchiment de l'argent douteux entre 2004 et 2013, n'ont pas ciblé le Grand-Duché. La Lituanie (6,5 milliards d'euros), la Suisse (2,6 milliards) et l'Allemagne (un milliard) occupent le podium des juridictions ayant accueilli le plus de fonds, selon l'infographie du collectif. Un

jugement sur accord rendu le 2 décembre par le tribunal correctionnel du Luxembourg informe néanmoins d'un lien direct entre les révélations et le Grand-Duché. La fiduciaire Di Fino a ainsi été épinglée pour n'avoir pas signalé (comme elle aurait dû le faire) à la Cellule de renseignement financier (CRF), lors des révélations de mars 2019, la présence parmi ses clients de l'homme au coeur du *Troika Laundromat* : Ruben Vardanyan, patron et actionnaire principal de la banque russe.

La législation anti-blanchiment impose aux opérateurs financiers de signaler aux autorités les transactions liées à leur clientèle faisant l'objet d'articles de presse négatifs. Or, la fiduciaire créée en 2004 par Luca Di Fino et Eyal Grumberg (alors inscrit au barreau, mais entretemps poussé à le quitter) domiciliait une société appartenant à Ruben Vardanyan depuis juin 2014: Quinta Greentech Investments. En mars 2019, la presse néerlandaise parlait également d'une entité au nom proche, Quinta Capital Partners, gérant les actifs du multimillionnaire russo-arménien et soupçonnée d'être « contaminée ». Au Luxembourg, l'instruction a levé le lièvre suite à une dénonciation de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) en avril 2019. Le régulateur avait signalé au parquet la relation d'affaires entre Quinta Greentech Investments et une banque luxembourgeoise,

croquant (à tort) que celle-ci n'avait pas agi. L'instruction menée contre inconnu du chef de blanchiment et de non-respect des obligations professionnelles montrera que l'établissement de crédit avait dûment communiqué ses doutes aux autorités anti-blanchiment. La fiduciaire dont le slogan est « we can crack every tough nut » avait, elle, bien identifié le bénéficiaire économique de Quinta à la mise en relation en mai 2014, mais par ses perquisitions menées le 14 mai 2020, la police a constaté « qu'au fil des années », le dossier est devenu « dormant »... en fait jusqu'à septembre 2019 (soit six mois après les révélations) quand l'épouse de Ruben Vardanyan, Veronika Zonabend, est devenue le bénéficiaire économique de la société.

Dans son jugement de décembre, la chambre présidée par Stéphane Maas fait preuve de clémence. Les magistrats tiennent compte du plaidé coupable, de la coopération de la fiduciaire, « par l'intermédiaire de son gérant » (qui aurait pleinement coopéré mais qui, assez étrangement, est inculpé lors de l'instruction mais pas prévenu au procès), de « l'existence de procédures internes adéquates en matière de lutte contre le blanchiment » (sic) et de l'absence d'antécédents judiciaires, Fiduciaire Di Fino Associés est condamnée à 10 000 euros d'amende.

Mais Di Fino ne dormait pas tant que ça. On trouve au

registre du commerce une deuxième société liée à Ruben Vardanyan domiciliée boulevard Pierre Dupong : Sunique. Cette coquille vide avec pour actionnaire la « BVI » Bayvale Enterprises et administrateur Plutus Limited, immatriculée à Guernesey, a procédé en 2015 a des échanges d'actifs avec Greentech Investments : des parts de la Joule Global Foundation, une « Stichting » néerlandaise du multimillionnaire liée à la société américaine du même nom (Joule) de Vardanyan, active dans l'énergie (et au conseil d'administration de laquelle on a trouvé au début des années 2010 le conseiller des Clinton, John Podesta).

Enrichi notamment par la vente de Troika à Sberbank entre 2011 et 2015, Ruben Vardanyan opère également dans la philanthropie. Avec son épouse Veronika Zonabend, il a créé une fondation et un prix récompensant des œuvres charitables, Aurora Prize for awakening humanity. Le principe : son lauréat désigne trois autres œuvres comme bénéficiaire de la somme d'un million d'euros. La première impétrante en 2016 (un prix remis des mains de Georges Clooney), Marguerite Barankitse pour son initiative Maison Shalom (de refuge à réseau d'écoles pour aider les enfants dans le besoin au Burundi), a ainsi désigné parmi les trois destinataires des fonds : la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse du Luxembourg. pso

Un nouveau cab' en pénal des affaires

Le prestigieux cabinet Temime, leader du droit pénal des affaires dans l'Hexagone voisin, ouvre un bureau à Luxembourg. Ce développement intervient dans le cadre d'un accroissement du volume de dossiers du genre au Grand-Duché, fait savoir Gwennhaëlle Barral, en charge de l'ouverture du bureau sur l'avenue de la Liberté. L'intéressée, qui prêterait serment le 17 février et intégrera la liste 1 du Barreau de Luxembourg, a secondé Hervé Temime l'an passé dans l'affaire des montres de Flavio Becca. Hervé Temime, véritable star des prétoires en France, avait été mandaté (au titre d'avocat codésigné en soutien d'Arsène Kronshagen) par l'entrepreneur luxembourgeois. Celui-ci comparait pour abus de biens sociaux pour avoir acheté plus de 800 montres par l'intermédiaire de sociétés immobilières ou de restauration. Flavio Becca, 59 ans, avait finalement éclopé de deux ans de prison avec sursis, de 250 000 euros d'amende et de la confiscation de 523 montres de luxe, une condamnation frappée d'appel.

Au-delà de ce dossier éminemment médiatique, le cabinet Temime entend soutenir une demande locale en contentieux des affaires, potentiellement alimentée par les dossiers européens en provenance de la Cour de justice de l'UE ou du Parquet européen en charge des atteintes au budget de l'UE. pso

Les données de la banque à JP

Le géant bancaire américain installé au Senningerberg, la plus grosse banque luxembourgeoise en volume d'actifs, abandonne sa licence locale dans une démarche de rationalisation de ses activités européennes après le Brexit (*d'Land*, 2.7.2021). L'édition weekend du *Figaro* rapporte que la banque fondée par John Pierpont Morgan en 1872 (photo : CC) amasse des effectifs à Paris depuis le Brexit, mais qu'elle reste à l'écoute du régulateur européen pour orienter sa substance dans les mois à venir. Le quotidien français évoque en outre les réflexions de l'établissement américain sur la localisation de ses centres de données, toujours basés au Royaume-Uni. « J.P. Morgan étudie une implantation au Luxembourg, avec l'espoir de (...) conserver ses solutions de cloud sous juridiction américaine ». Contactée, la banque décline (depuis Londres) tout commentaire, mais une source souligne le caractère « spéculatif » de l'information. Interrogé sur la possibilité d'extraterritorialité pour le stockage des données à l'image des ambassades numériques estonienne et monégasque, un entrepreneur du secteur explique qu'il s'agirait d'une innovation. Contacté, le ministère des Affaires étrangères explique que, de manière générale, conformément au droit international public en matière d'immunité des États, les projets d'ambassades de

données « ne couvrent que les données rentrant dans le cadre d'un État à proprement parler ». Les privilèges et immunités découlant du statut d'ambassades « ne sauraient être étendus à des données commerciales », affirme le ministère de Jean Asselborn (LSAP). Le MAE déclare en outre que le Grand-Duché ne discute pas d'un projet états-unien d'ambassade de données. pso





Yuriko Backes remet à ses collaborateurs du ministère une boîte de chocolats Oberweis offerte par l'organisateur, l'UEL. Sous les yeux de Benjamin Angel, Pascal Saint-Amans, Luc Frieden et Jean-Paul Olinger

Jeu de dupes

Pierre Sorlut

Une nouvelle « attaque » vise l'écosystème luxembourgeois des soparfis, en marge de la première intervention publique de la ministre des Finances, sur le thème de la fiscalité internationale

Intro Mardi 14h30, rue Érasme au Kirchberg, le président de la Chambre de commerce Luc Frieden attend patiemment l'arrivée de sa « successeuse (indirecte) », comme il aime le rappeler. Yuriko Backes (DP), passe une bonne partie de sa quatrième journée de ministre des Finances avec un élément clé du dispositif de Pierre Gramegna (DP), son (véritable) prédécesseur rue de la Congrégation. Il s'agit de Pascal Saint-Amans, directeur fiscalité de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Au programme ce mardi : point d'étape sur les débats de fiscalité internationale qu'il conduit, notamment l'impôt minimum sur les sociétés en cours de finalisation, qui font trembler la communauté d'affaires locale, déjeuner au Bouquet garni, « le restaurant préféré de Jean-Claude Juncker », glisse-t-on à l'oreille de l'invité français, puis rendez-vous avec le patronat sur son terrain pour une conférence sur la fiscalité organisée par l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). L'organisation de l'événement a débuté en novembre, avant l'annonce du départ de Pierre Gramegna. Yuriko Backes n'a donc pas pris l'initiative d'inviter Pascal Saint-Amans, « mais elle aurait pu annuler sa participation », souligne-t-on dans son entourage. Une preuve que la nouvelle ministre marche dans les pas de son prédécesseur.

Throwback Sous l'ère Gramegna (2013-2021), Pascal Saint-Amans a été érigé en héraut de la réhabilitation fiscale du Luxembourg (*d'Land*, 9.8.2019). Le haut fonctionnaire international, 53 ans, s'est rendu au chevet du Grand-Duché moins d'un mois après que celui-ci a été cloué au pilori par les révélations Luxleaks de novembre 2014, « la plus grande attaque contre le Luxembourg depuis la Seconde Guerre mondiale », selon les termes de Pierre Gramegna sur les ondes de *RTL Radio* samedi dernier. Ainsi en décembre 2014, alors que le pays était vilipendé dans la presse internationale pour avoir, dans des dimensions industrielles, accordé des traitements fiscaux avantageux aux multinationales, Pascal Saint-Amans, qui travaille à la convergence des normes fiscales internationales, assurait à contre-courant que le Luxembourg devenait un bon élève... alors que le pays se trouvait encore officiellement sur la liste de noire du Forum mondial pour la transparence fiscale que le Français chapeaute. Le Luxembourg y avait été placé en 2013 à cause de l'obstination du gouvernement précédent (CSV) à maintenir le secret bancaire luxembourgeois, contre vents et marées. Il a été réhabilité à l'été 2015 après avoir embrassé, dans une mesure convenue (assistance mutuelle en matière fiscale, fin des actions au porteur, échange d'informations), sous les ordres de Pierre Gramegna. « J'ai vraiment le sentiment que Jean-Claude Juncker et son ministre des Finances Luc Frieden ont fait preuve d'un manque de sincérité. Ils ont affirmé vouloir prendre des mesures en matière fiscale, mais ont retardé autant que possible leur action concrète, s'accrochant à la manière de fonctionner qu'ils connaissaient depuis des décennies », a ainsi témoigné Pascal Saint-Amans dans un entretien à *Paperjam* publié le 21 décembre dernier.

Une initiative européenne affectant potentiellement le magot des soparfis inquiète davantage que l'impôt mondial minimum sur les sociétés

Old friends (or so) Ce mardi après-midi, la porte tournante de la Chambre de commerce finit sa rotation et livre les éminences attendues. Yuriko Backes, qui prononcera dans quelques minutes sa première allocution publique en tant que ministre, est accueillie par le président de l'institution patronale. Luc Frieden salue ensuite Pascal Saint-Amans. « Ça faisait longtemps », remarque le Français. Il poursuit son *small talk* un peu faux-cul. « Même silhouette... » Mais pas le même profil. Pascal Saint-Amans s'adresse aujourd'hui au grand-duc du patronat (*d'Land*, 17.01.2020), un statut (accessible par sa fonction de président de Bil ; Luc Frieden est par ailleurs avocat d'affaires chez EHP) dénué de pouvoirs formels, mais fort d'un réseau et d'une certaine influence. Une fois descendu au sous-sol du bâtiment pour la conférence en tant que telle (les VIP effectueront les discours introductifs et s'en iront une fois les formalités accomplies), le lobbyiste en chef s'adresse à son « amie » Yuriko Backes qu'il a notamment côtoyée quand elle était sherpa de Jean-Claude Juncker. Luc Frieden insiste (en anglais, langue choisie pour la conférence en présence d'invités d'horizons lointains) sur sa « très longue expérience de ministre ». « Taxation will remain one of your priorities (...) in the years to come. Taxation will remain high on your agenda as it has been on my agenda as a lawyer, as president of the Chamber of Commerce, as minister. (...) Taxation remains a key element when it comes to the competitiveness of an economy. (...) One size fits all ? No. It's not possible and it's not desirable. » Luc Frieden récite son laïus pour la compétition fiscale à tous crins, répète sa hantise de l'harmonisation (« no system should be at the expense of the geography of some countries ») et tend la main à la ministre pour collaborer, expliquer les préoccupations des entreprises qu'il représente, « le cœur de l'économie ».

Touche diplomatique Yuriko Backes répond à Luc Frieden dans la langue de Dicks, soulevant ce « besonnesch Eier » d'être accueillie par « un illustre prédécesseur ». La nouvelle ministre salue Pascal Saint-Amans dans la langue de Molière et relève « ses relations étroites » avec son prédécesseur, qu'elle honore, dans la langue de Shakespeare, pour ses huit années de « relen-

less efforts » rue de la Congrégation. Puis Yuriko Backes se jette dans le grand bain de la fiscalité, pilier du centre financier local et de l'économie nationale, peut-être l'angle mort du « coup de génie de Xavier Bettel » (*d'Land*, 10.12.2021), l'impétrante étant surtout vantée pour ses compétences en affaires européennes et relations internationale et ses *soft skills*. Rencontré ce mercredi avant qu'il ne quitte le Luxembourg pour son camp de base biarrot (depuis la pandémie), Pascal Saint-Amans assure qu'elle s'est très vite mise à niveau sur ces sujets a priori hors de ses préoccupations premières. Devant l'impressionnant dispositif technique mis en place par l'UEL pour retransmettre l'événement sur internet, Yuriko Backes situe la politique fiscale luxembourgeoise, la doctrine du *level playing field* (« une expression luxembourgeoise » a ironisé Pascal Saint-Amans tant Pierre Gramegna s'est rangé derrière le concept pensé en réalité sous Luc Frieden) en vertu de laquelle le Grand-Duché se pliera aux règles fiscales que si elles ne sont partagées par tous. Ce qui a fait de l'OCDE l'arène privilégiée par son gouvernement pour les discussions fiscales.

Fermeté La rue de la Congrégation a aussi entretemps compris que sur les 38 pays membres de l'organisation normative et parmi les 27 de l'UE, où les sujets de fiscalité sont votés à l'unanimité, on en trouverait toujours, lors des négociations, pour rabaisser les exigences initiales (du G20 ou de la Commission) à un niveau satisfaisant pour le Luxembourg. Puis bloquer pour préserver un acquis s'est révélé contreproductif, comme l'a illustré l'épisode du Forum mondial pour la transparence. Yuriko Backes, bien « scriptée », prend ainsi acte de l'inefficience d'un système fiscal international calqué sur les États-nations alors que les contribuables internationaux sautent les frontières pour mieux bénéficier des incohérences (plus ou moins volontaires) entre les juridictions. « Le Luxembourg a soutenu Beps (plan de l'OCDE contre l'érosion de la base fiscale des entreprises échaudé en 2013, ndlr) et les dernières réformes (...). Aucun de ces changements n'ont impacté l'économie et la finance luxembourgeoises de manière négative (...) et le Luxembourg continuera à se ranger derrière un level playing field », a lancé la nouvelle ministre des Finances. Elle n'ignore cependant pas que les nouvelles règles, actées par le G20 en juillet dernier et en cours de formalisation au niveau de l'OCDE, vont redessiner la carte d'allocation des revenus. Elle promet de veiller au grain. « Please make no mistake ; I will continue to defend my country's national interest », a prévenu la ministre libérale.

Interlib Ces nouvelles règles marqueraient la fin de la « concurrence fiscale malsaine » et le début « d'une concurrence juste ». Des éléments de langage partagés par la ministre Backes et Pascal Saint-Amans. Une surprise ? L'OCDE s'apparente moins au Komintern qu'à une volonté de préserver l'ordre établi au bénéfice de ses membres, les pays riches. « We had to fix globalization in front of populism. We had to make it acceptable to the people », a lancé le Parisien, bien informé des mouvements

sociaux alimentés par le sentiment d'injustice. Il a donc rassuré sur l'imminence des nouvelles règles derrière « Pillar one and Pillar two », les deux jambes de l'adaptation du système fiscal à un monde digitalisé. Le premier pilier promet une taxation minimum des entreprises internationales les plus profitables (une centaine). Le deuxième un taux minimal effectif de quinze pour cent pour les multinationales qui réalisent plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Les mécanismes de mise en œuvre par quelque 130 pays signataires et les clés de prélèvement puis de répartition de l'impôt sont en voie de finalisation. L'OCDE ambitionne une mise en place en 2023... mais le doute demeure sur la participation des États-Unis. Le Sénat américain a rétrogradé sur le financement des mesures. Pour le Luxembourg, cette réforme serait aubaine à en croire les estimations de l'Observatoire européen de la fiscalité avec 4,1 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés en plus (contre 2,9 milliards de recettes en 2017) ou du Stateg (5,1 milliards). Mais l'institut national de la statistique et les panélistes réunis par l'UEL mardi s'entendent surtout sur l'incertitude quant au comportement des entreprises le moment venu, aux « éléments dynamiques », comme l'explique le directeur fiscalité du ministère Carlo Fassbinder, dont la présence ici mérite d'être soulignée (ses apparitions publiques sont rarissimes). Les multinationales vont-elles maintenir leurs activités de siège au Grand-Duché si les taux sont alignés dans toutes les juridictions ? Les responsables *tax* de Goodyear et de Siemens naviguent à vue. Ni l'un ni l'autre ne se prononcent sur l'attitude à adopter. Un point positif pour le Grand-Duché : les fonds d'investissement régulés sont exclus des nouveaux régimes prévus par l'OCDE.

Pisse-vinaigre Mais un individu trouble la relative quiétude des débats mardi, le directeur taxation directe à la Commission européenne, Benjamin Angel. Le technocrate bruxellois, qualifié de « core architect of EU rules » par Jean-Paul Olinger, directeur de l'UEL et ici modérateur de panel, a promis l'enfer aux coquilles vides, ciblant notamment le Luxembourg et son industrie de la planification fiscale agressive. « There is a new kid in town », annonce le Français, souriant en coin. Ses services ont publié en décembre une proposition de directive attaquant les « shell companies », « a common disease in the tax world and (...) in the successive tax scandals ». « Nous visons les sociétés écrans qui sont créées par des avocats inventifs pour cacher des personnes physiques et leur permettre d'éviter la taxation », avance Benjamin Angel pour présenter ce qu'on désigne par *Unshell Package*, « not something some of you will applaud ». Carlo Fassbinder concède se montrer « more cautious » envers cette initiative. « I see a huge impact for Luxembourg », explique-t-il. Carlo Fassbinder identifie un risque pour les recettes des Soparfis, 23 pour cent (un quart !) des recettes de l'impôt sur les sociétés selon la dernière analyse du Conseil économique et social. Il s'assurera au conseil de l'UE de bien identifier les cibles. « We must not shoot above the target », c'est à dire ne pas toucher au grisbi des fonds et des soparfis, prévient Carlo Fassbinder. ●

Restructurer la dette intérieure

Georges Canto

L'amoncellement de la dette publique en réponse à la crise du Covid-19 pousse à la créativité financière

Selon une estimation publiée mi-septembre 2021 par l'Institute of International Finance (IIF) le montant de la dette mondiale, publique et privée, allait pour la première fois dépasser 300 000 milliards de dollars à la fin de l'année qui vient de s'achever, soit plus de trois fois le PIB mondial. C'est dans les pays développés qu'elle est la plus importante en valeur, avec 69 pour cent du total. Mais c'est dans les pays émergents et en développement qu'elle progresse le plus : + 15 000 milliards depuis le début de la crise sanitaire, et 73 pour cent de la hausse constatée début 2021. La Chine à elle seule a contribué à près de la moitié de l'augmentation totale.

Dans le total mondial, la dette émise par les États et les institutions publiques représente environ quarante pour cent, une proportion jamais connue depuis le milieu des années 60, et dont l'augmentation est directement liée aux mesures de soutien décidées à partir de mars 2020 pour faire face aux risques économiques et sociaux de la pandémie. Bien que très élevée dans les pays développés - où elle est passée d'environ 70 pour cent du PIB en 2007 à 124 pour cent en 2020 - elle y reste néanmoins inférieure à la dette privée, contrairement aux autres pays, surtout parmi les moins riches.

Dans le monde entier la question de la « soutenabilité » de la dette devient aigüe. Le FMI a fait observer à plusieurs reprises que le niveau d'endettement atteint « amplifie les vulnérabilités, d'autant plus que les conditions de financement seront, à l'avenir, moins favorables avec des hausses de taux d'intérêt attendues dans un contexte de forte inflation ». Il limite la capacité des gouvernements à soutenir la reprise et la capacité du secteur privé à investir dans le moyen terme. Dans les pays les moins avancés le sujet de la restructuration de la dette publique est d'une actualité permanente depuis des décennies, bien qu'elle y soit proportionnellement deux fois inférieure à celle des pays développés : fin 2020, elle était en moyenne de 66 pour cent du PIB dans les économies émergentes et de 61 pour cent dans les pays à faible revenu.

Un document publié début décembre 2021 par le FMI* remarque qu'une grande partie des travaux de recherche sur la dette publique se sont focalisés sur les restructurations de la dette extérieure des pays émergents et en développement (PED), c'est-à-dire celle détenue par des créanciers non-résidents, avec des négociations sur les montants dus, les délais de remboursement voire des annulations pures et simples. Or les auteurs du texte, Peter Breuer, Anna Ilyina et Hoang Pham constatent que depuis le début du XXI^e siècle la part de la dette extérieure dans l'endettement public total de ces pays est tombée de 69 à 54 pour cent. Elle pourrait être très bientôt minoritaire car, grâce au développement des marchés de capitaux nationaux, les PED s'appuient de plus en plus sur des titres de créance négociables émis sur le marché intérieur pour financer les déficits budgétaires et refinancer les dettes échues. D'où l'idée de s'intéresser dorénavant aux restructurations de la dette intérieure, d'autant que, selon le FMI, « elles seront probablement nécessaires plus souvent » pour assurer la viabilité de l'endettement dans un nombre élevé de pays.

A priori, restructurer la dette intérieure peut être plus facile à accomplir : « les autorités peuvent, par exemple, simplement décider de changer les dispositions des contrats de dette en modifiant le droit interne » écrivent les membres du FMI. En clair, un État souverain peut décider de manière unilatérale de modifier les conditions de remboursement des emprunts qu'il a contractés auprès de ses ressortissants. Les exemples foisonnent dans l'histoire : un des derniers en date est la proposition faite en 2015 par le ministre des Finances grec Yanis Varoufakis de convertir la dette grecque détenue par la Banque centrale en un emprunt perpétuel. Rien à voir avec de rudes et humiliantes discussions pour renégocier la dette extérieure avec des créanciers lointains et pas toujours très compréhensifs. Mais elle présente aussi de sérieux inconvénients puisque les « créanciers domestiques » vont y laisser des plumes, ce qui peut aggraver le malaise économique qui était à l'origine de la restructuration de la dette !

Pour savoir s'il faut restructurer la dette intérieure ou s'en abstenir, « la considération primordiale est le bénéfice net apporté par l'opération. Autrement dit, les bénéfices d'un allègement de la charge de la dette l'emportent-ils sur les coûts budgétaires et les coûts économiques plus larges de cet allègement ? » Pour

En 2015 le ministre des Finances grec Yanis Varoufakis avait proposé de convertir la dette grecque détenue par la Banque centrale en un emprunt perpétuel. Ici avec Pierre Gramigna en juin 2015 à Bruxelles



La question de la soutenabilité de la dette se pose de plus en plus, notamment dans les pays en développement

les auteurs, deux éléments-clés doivent être pris en compte, le « périmètre » de la restructuration et les mesures de soutien au secteur financier. Le montant à renégocier dépend naturellement de celui de l'allègement requis pour rétablir un endettement viable. Quant aux créances concernées, les auteurs préconisent de « viser large » en incluant dans le dispositif toutes les sortes de créances possibles, et de faire participer tous les créanciers de l'État à l'opération. Cela permet de réduire l'effort demandé à chaque groupe de créanciers, mais surtout cela est un gage d'équité. Il existe en effet un risque non négligeable que certains fassent jouer leur influence politique et sociale pour se soustraire à la restructuration et reporter ainsi la charge de l'ajustement sur les autres détenteurs de titres publics.

Le FMI estime que « la meilleure stratégie est celle qui engage les créanciers de manière constructive et transparente (...) et qui présente l'échange de dette comme une partie d'un plan macroéconomique cohérent ». En particulier, pour s'assurer du soutien populaire indispensable à une opération qui restaure la viabilité de la dette, il faut se livrer à « une explication convaincante de

la manière dont la restructuration s'inscrit dans la stratégie plus large de résolution des causes du surendettement public ». Le secteur financier devra faire l'objet d'une attention particulière car il sera le premier impacté par la restructuration de la dette intérieure. Ainsi dans les PED les banques locales « détiennent de manière disproportionnée de la dette publique intérieure » et les pertes liées à la dépréciation de leurs créances pourraient tout à la fois les mettre en difficulté et se répercuter sur leur clientèle en restreignant leur capacité de prêts, une situation bien connue depuis la crise financière de 2009.

C'est notamment pour cette raison que le FMI recommande d'éviter de réduire le montant nominal des créances restant dues et de préférer l'allongement des échéances ou l'abaissement des taux d'intérêt. Cela étant il n'exclut pas « des solutions d'urgence pour garantir le fonctionnement du système bancaire et soutenir la confiance, en permettant par exemple de convertir des actifs illiquides en liquidités ». Il estime même que « dans certains cas, il faudra peut-être envisager des mesures temporaires pour freiner les retraits de dépôts et les sorties de capitaux motivés par un sentiment de panique ». C'est dire si l'opération, malgré sa simplicité apparente, se révèle délicate.

Et pour montrer que, décidément, elle n'a rien du long fleuve tranquille, le FMI suggère, « pour éviter les conséquences juridiques potentiellement négatives d'une modification unilatérale du droit interne, d'inclure dans les contrats de dette intérieure des clauses d'action collective pouvant accroître la sécurité juridique et la prévisibilité ». Les auteurs de l'étude reconnaissent que leurs travaux sur la restructuration ont été fondés sur un petit échantillon de seulement douze pays et ont été entravés par le manque et la mauvaise qualité des données

sur la dette intérieure. De plus l'échantillon était composé de petites économies, comme la Grèce ou Chypre, ou à faibles niveaux de vie (Jamaïque, Nicaragua), ce qui rend difficile l'extrapolation de leurs expériences de restructuration à des économies plus grandes et plus diversifiées, en particulier celles avec une participation étrangère relativement importante sur leurs marchés nationaux. Des cas d'étude supplémentaires et des données de meilleure qualité amélioreraient l'évaluation du niveau de fragilité de la dette et la pertinence des préconisations, y compris celles formulées par le FMI.

La restructuration de la dette publique intérieure est un outil auquel peuvent recourir les « emprunteurs souverains » ayant des difficultés budgétaires et économiques. Elle se justifie par le poids pris aujourd'hui par cette dette dans l'endettement total et par le souci d'échapper aux conséquences d'une renégociation de la dette extérieure.

Mais pour être fructueuse, elle doit être bien pensée afin de ne pas faire plus de mal que de bien. Et pour atteindre son objectif du premier coup, ce qui conditionne la réussite de l'opération, elle doit s'inscrire dans un ensemble plus large de mesures qui apportent une solution efficace aux problèmes sous-jacents qui provoquent le recours à un endettement excessif. C'est là que se situe sans nul doute la pierre d'achoppement du dispositif. ●

*« La restructuration de la dette souveraine intérieure : un outil à manier avec précaution ». Peter Breuer, Anna Ilyina et Hoang Pham ; 1^{er} décembre 2021

Découvrez chaque vendredi ce qui fait bouger le pays.

Sur papier et en digital.

Gratuitement pendant un mois.

Faites le test.

zbelgacem@land.lu
(+352) 48 57 57 · 1



ZU GAST

Géint den 3G a géint d'Impfflicht!

Den 3G op der Aarbechtsplaz, deen ass fir d'ADR soss näischt wéi eng de facto Impfblogation, fir déi Leit déi sech et net kënnen leeschten fir all Dag en deieren Test ze maachen. Iwwregens ass an der Arméi schonn eng Impfflicht beim Rekrutement agefouert ginn, där hir rechtlech Basis Froen opwerft!

Den Dan Hardy ass politesche Beroder bei der ADR

D'ADR ass iwwerzeegt, datt den 3G op der Aarbechtsplaz dozou bäidréit datt eist Land geschwënn net méi richtig fonctionéiere kann. Den 3G op der Aarbechtsplaz, erhéicht de Risiko vum Absenteismus op der Schaff.

Hu Dir déi lescht Deeg probéiert fir an engem vun eise Laboen uechtert d'Land kuerzfristig e Rendezvous fir e PCR-Test ze kréien? Dat war scho bal net méi dran! A wat gétt dat eréischt wann elo vum 15. Januar un den 3G op der Aarbechtsplaz géllt? Mir hu nach ëmmer vill ongeimpfte Leit am Land, a wann och nëmmen d'Hallschent vun hinne berufstäteg ass, an e puer Mol pro Woch en negativen Test muss virleeën, da kommen se an de Laboe guer net méi no mat den Tester!

Vill Leit wäerten also finanziell a praktesch Problemer kréie fir en

zertifizierten Test virzeleeën a sech dann an enger Situatioun gesinn an där si op déi eng oder aner Manéier net schaffe ginn. Esou Moossname wéi den 3G schuede méi wéi si notzen. De Gesondheetssektor, d'Gastronomie an de Commerce wäerte besonnesch dorënner leiden.

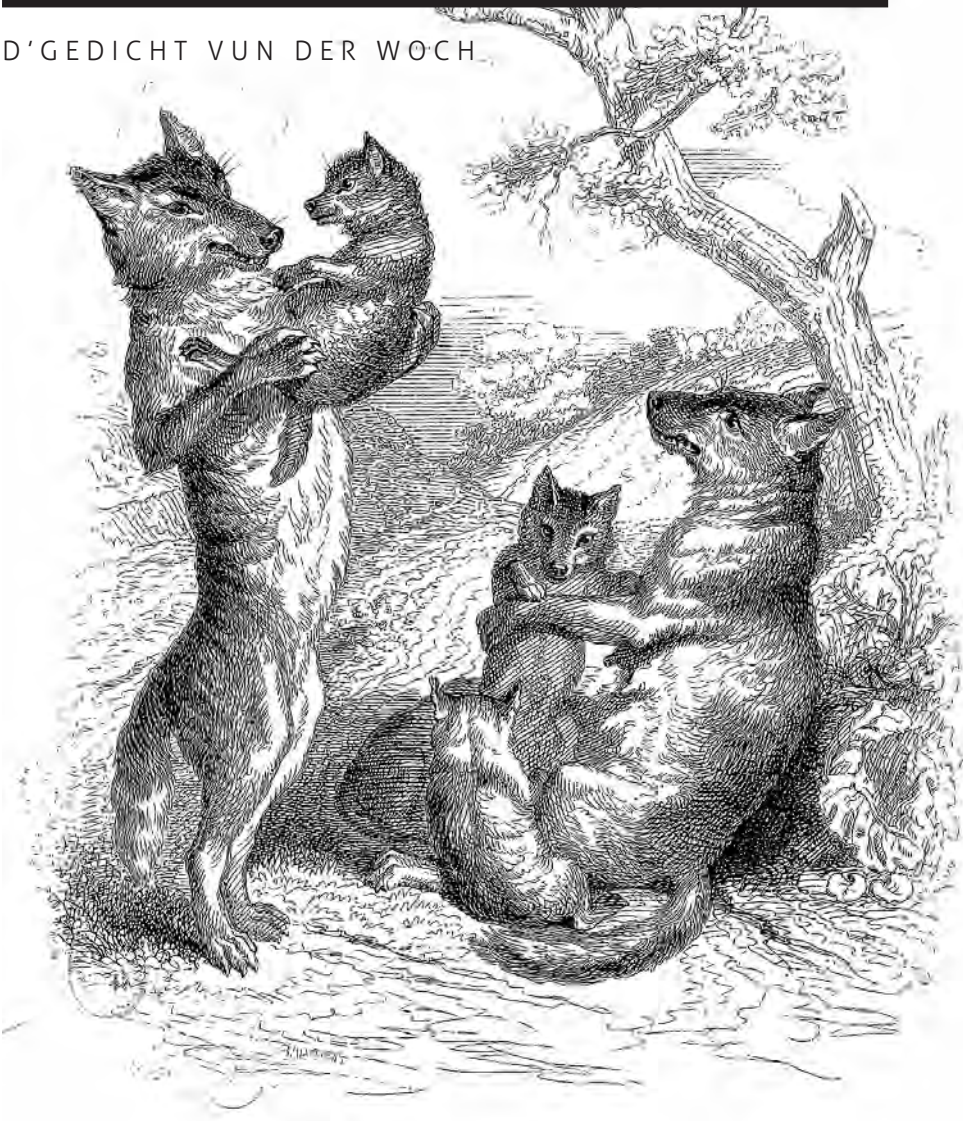
All dës Iwwerleeunge bestärken d'ADR an hirer Iwwerzeegung, datt mir fir d'Fräiwëllegkeet bei den Impfung sinn an deemno géint eng Impfflicht!

D'ADR ass op e neits net mat op de Wee vum aktuelle Covid-Gesetz gaangen, datt d'Leit forcéiert, fir sech an Zukunft all puer Méint impfen ze loossen, a geet domadder net mat op de Wee vun oppenen oder verstoppten Impfflichten.

Wéi dacks muss een sech da geschwënn impfe loossen, fir net aus dem gesellschaftleche Liewen ausgeschloss ze ginn? Et gétt ëmmer méi däitlech datt, wann een sech géint de Covid 19 impfe léisst, een dann an engems e reegelrecht „Impfabonnement“ muss huelen, wann een net wëll datt säi Covid-Pass oflafe soll.

Dat war awer net dat, wat d'Regierung zejoert ugekënnegt hat, do huet et geheescht datt d'Impfung iwwer eng laang Zäit viru Covid schütze soll. Ma mir sinn et jo scho gewinnt datt och am Covid-Dossier d'Aussoe vun der Regierung an hir Reegelen net vill wäert sinn an net laang halen! ● Dan Hardy

D'GEDICHT VUN DER WOCH



De Wollef

Jacques Drescher

De Wollef sicht eng Wunnecht, An dat bei eis am Land. Zu Wëntger, an der Géigend, Do gouf e grad erkannt.

De Wollef, dee war fréier Gefaart an och gejoj. Haut kritt geschwënn all Wollef Als Stäip en Affekot.

Di Wëllef hunn et néideg: Si goufe vill beschass. Well 't ass jo net rentabel Wann si e Schof erbass.

Wéi fräi dach ass de Wollef, Wéi schei, an dat mat Grund. Dobäi si jo di Wëllef Méi lous wéi eisen Hond.

Kant et l'impératif vaccinal

Paul Rauchs

Les philosophes face au virus (4)



Immanuel Kant, le vrai révolutionnaire

« L'effet de la philosophie est la santé de la raison » (Kant)

Que puis-je savoir et que dois-je faire ? Ces deux questions résument les débats actuels sur la pandémie et l'obligation vaccinale, et elles ont servi, il y a deux siècles et demi, de fil rouge à la philosophie d'Immanuel Kant, le Robespierre de la philosophie, dicit Heinrich Heine. Plutôt que « d'emmerder » les antivax, relisons le maître de Königsberg pour éclairer la lanterne de nos décideurs.

Contemporain de la Révolution Française, Immanuel Kant était plus révolutionnaire que les révolutionnaires français qui se contentaient de couper la tête au roi, quand le petit professeur de Königsberg n'hésitait pas à tordre le cou à Dieu, bien longtemps avant Nietzsche. « *La critique de la raison pure*¹ est l'épée qui a décapité le déisme », écrit Heinrich Heine pour expliquer la philosophie allemande aux Français et il continue : « Ihr Franzosen, in Vergleichung mit uns Deutschen seid ihr zahm und moderant. Ihr habt höchstens einen König töten können. »²

Que puis-je savoir sur le virus ?

Ou, pour le dire avec Kant, que puis-je savoir tout court ? L'être humain, écrit le maître de l'« Aufklärung », ne pourra jamais connaître l'essence des choses, car son savoir n'est pas tributaire de la chose en soi, mais de la structure de son cerveau, des catégories de son entendement, qui sont déterminées par les notions de temps et d'espace. Sans fausse modestie, Kant se compare à Copernic qui a délogé la terre du centre de l'univers pour la faire tourner autour du soleil. De même, la raison occupera désormais le centre autour duquel tournera le monde. Ce monde et tout ce qui le constitue est « das Ding an sich », le *noumen*, qui nous apparaît à travers les phénomènes. Dieu est de l'ordre du *noumen*, et, en toute logique, nous ne pouvons donc rien en dire. Mais la raison, la « Vernunft », peut se servir des sciences naturelles et de la médecine pour appréhender les phénomènes, c'est-à-dire le monde sensible. Il n'y a donc pas de vérité absolue dans ce domaine, que les antivax, mais aussi les scientifiques purs et durs, se le disent. Mais la raison pure peut produire des modèles qui tiennent lieu de réalité vérifiable et expérimentable bien utile dans la connaissance scientifique et, partant, dans l'organisation de la vie quotidienne. La révolution

Sachez cependant, cher.e.s gouvernant.e.s, que la raison d'État tient à la fois de la raison pure et de la raison pratique

copernicienne de Kant a donc mis la raison au centre du monde et n'est peut-être pas tout à fait innocente dans l'expansion de l'individualisme qui a fait merveille dans le romantisme et qui fait tache aujourd'hui dans les manifs et autres idéologies nimby (*not in my backyard*). Car, mise au centre de la philosophie et de la psychologie, le rationnel de la raison, pour le dire avec un pléonasse, a vite fait de se muer en irrationnel, avec l'aide notamment des philosophes de l'idéalisme romantique, Fichte et Schelling en tête, qui ont fait du moi individuel le démiurge de l'univers. Après Kant-Robespierre, voici Fichte-Napoléon, constate Heine, toujours lui : « Là où Kant analyse, Fichte construit. »³ Mais il construit sur du sable, ajouterai-je en paraphrasant Descartes : *cogito ergo est*, je pense, donc le monde est. Nous comprenons que dans un tel univers, qui est celui des Romantiques, il n'y a pas de place pour les sciences naturelles, ni pour l'argumentation logique. Dans les discussions actuelles, il faut se souvenir de cette leçon, car les antivax purs et durs et autres conspirationnistes sont les descendants de la *Naturphilosophie* de Schelling, élève direct de Fichte, qui a inspiré aussi les ésotériques et leur prophète Steiner. Alors ? La philosophie de Kant, retournée comme un gant par ses élèves Fichte et Schelling, aurait donc mené dans une impasse ? En d'autres mots : Sa révolution copernicienne aurait-elle mangé ses enfants ? Ce serait compter sans le génie (ou la bonhomie ? ou la couardise ?) du petit professeur qui a pris le marteau un siècle avant Nietzsche pour s'attaquer à l'édifice philosophique de ses aînés.

Que dois-je faire ?

« *La critique de la raison pure* est le livre principal de Kant, de ses autres écrits on peut plus ou moins

se passer », poursuit alors Heinrich Heine, sûrement parce que la suite n'arrange pas ce Juif athée, exilé à Paris, qui constate avec son ironie coutumière que Kant fait suivre sa tragédie par une farce, à savoir *La critique de la raison pratique*.⁴ En effet, devant son champ de ruines, pris de pitié pour Lampe, son fidèle domestique fort croyant, pris peut-être aussi de peur devant la police, Kant en vient à postuler l'existence d'une autre raison, de la « praktische Vernunft ». Celle-ci pose par un axiome, par une sorte d'a priori non vérifiable, l'existence de Dieu et de la morale. L'évidence, quoi ! Les catégories du temps et de l'espace, qui régissent la raison pure, nous assignent un *hic et nunc*, un ici et maintenant où nous vivons avec nos contemporains dans un endroit donné. Nous vivons dans une société où le vivre-ensemble est rendu possible par la raison pratique, que Kant appelle le « gemeine Menschenverstand », qui est une espèce de consensus a priori et inné sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, sur ce qui est beau et ce qui est bon et juste. Nul besoin donc d'être instruit et adulte, nul besoin non plus de Dieu (qui devient en quelque sorte un monarque constitutionnel) pour connaître la loi morale qui est saisie intuitivement par tout être humain, docteur ou manœuvre, majeur ou mineur, vacciné ou non. La loi morale est la langue maternelle de l'être humain, elle n'est pas apprise, mais acquise avec le lait de la mère. Mais si Dieu dans son ciel, comme notre Grand-Duc dans son palais, doit se contenter désormais d'inaugurer des chrysanthèmes, l'être humain acquiert par ricochet sa responsabilité de citoyen, il est libre et autonome de suivre la loi morale, en appliquant la célèbre maxime de Kant : « Handle so, dass die Maxime deines Willens jederzeit zugleich als Prinzip einer allgemeinen Gesetzgebung gelten könne ». C'est le fameux impératif catégorique. Kant parle donc bien de législation, ce qui nous ramène au débat actuel. Et cette maxime vaut autant pour les gouvernantes que pour les gouvernés. Elle signifie, littéralement, qu'en se faisant vacciner, on est conscient et on accepte que cet acte puisse servir de justification à une loi sur l'obligation vaccinale. Et vice-versa. Mais Kant ne parle pas seulement de l'action, il parle aussi de la maxime de la volonté, donc de l'intention. Pour qu'une action soit morale, il faut que l'intention y soit, il faut que l'acteur, « der Handelnde », soit guidé par la seule volonté de faire le bien. Kant prend bien soin d'ajouter qu'il doute lui-même qu'un tel acte, forcément pur et complètement désintéressé, ait jamais existé. Obéir à une loi, qu'elle soit civile ou morale, par crainte de la police ou du diable, pour obtenir un quelconque avantage, voire par pur plaisir n'est pas moral, mais souvent nécessaire. Et c'est d'ailleurs tout ce qu'on demande à la politique. Car dans le domaine de la *res publica*, c'est le résultat qui compte. Las, les tergiversations autour de l'obligation vaccinale nous font penser qu'au ministère de la Santé on semble plus se soucier du résultat (aléatoire) des urnes que du résultat (bénéfique) d'une loi sur l'obligation vaccinale. Sachez cependant, cher.e.s gouvernant.e.s, que la raison d'État tient à la fois de la raison pure et de la raison pratique. *Aude sapere* ! Ose savoir, enjoignit Kant. Osez légiférer ! ajouterai-je à l'intention de nos politiciens. Osez suivre les philosophes plutôt que vos conseillers en communication ! Car la philosophie de Kant connaît des raisons bien pratiques en ces temps de crise sanitaire. ●

¹ Immanuel Kant, *Kritik der reinen Vernunft*, Johann Friedrich Hartknoch, Riga, 1781

² Heinrich Heine, *Zur Geschichte der Religion und Philosophie in Deutschland*, in: *Der Salon*, Band II, Hoffmann und Campe, Hamburg, 1834

³ *ibid*

⁴ Immanuel Kant, *Kritik der praktischen Vernunft*, Johann Friedrich Hartknoch, Riga, 1788

Verschwörungstheoretiker sind immer die andern

Oliver Kohns

Wie spricht man über Verschwörungstheorien? Eine Kritik und eine Typologie



Die Ausstellung
Gleeft dat net im
City Museum

Sven Becker

Eine Verschwörungstheorie der Verschwörungstheorie

Das Thema der Verschwörungstheorie ist von hoher sozialer und politischer Brisanz. Es ist geradezu ein ubiquitäres Thema, das nicht nur in den politischen Diskursen verhandelt wird, sondern auch in journalistischen Analysen. Besonders interessant sind Arbeiten, die gewissermaßen die Grenze zwischen akademischen und populären Analysen überschreiten.

Werfen wir einmal einen Blick in eine dieser Arbeiten: Es handelt sich um Katharina Nocuns und Pia Lambertys Buch *Fake Facts: Wie Verschwörungstheorien unser Denken bestimmen*, erschienen 2021 beim Quadriga Verlag. Dieses Buch ist beispielhaft für eine Publikation an der Grenze zwischen wissenschaftlichem Anspruch und nicht-akademischer Öffentlichkeit: Katharina Nocun ist Publizistin, Pia Lamberty ist Psychologin und – laut Klappentext – „Experte im Bereich Verschwörungsideologien“. Der Untertitel „wie Verschwörungstheorien unser Denken bestimmen“ deutet eine wichtige These der beiden Autorinnen bereits an: Wir alle können an Verschwörungen glauben. So schreiben Nocun und Lamberty am Ende des Buchs: „Der Grund, warum wir uns mit ebendiesem Thema befassen, ist, dass der Glaube an Verschwörungserzählungen quer durch die Gesellschaft geht. Das alles ist bei Weitem kein Randphänomen und war es auch nie. Wir alle kennen vermutlich Menschen, die Impfpfehlungen insgeheim für eine Verschwörung der Pharmaindustrie halten oder nach dem dritten Bier anfangen, Verschwörungserzählungen zum Attentat auf das World Trade Center zum Besten zu geben.“

Wenn Verschwörungstheorien in der gesamten Gesellschaft anzutreffen sind, bedeutet das für die Autorinnen: Wir können uns alle die Frage stellen, ob und inwieweit wir nicht selbst Verschwörungsdenken anhängen. Das wird hier in erster Linie als eine psychologische Frage behandelt: „Wie ist es um Ihre persönliche Verschwörungsmentalität bestellt?“, heißt es gleich zu Anfang, und die Leser/innen können über einen Fragebogen einen kurzen psychologischen Test absolvieren, der den Grad ihrer Anhänglichkeit offenbart. Als „Verschwörungsmentalität“ wird hier „ein generelles Misstrauen gegenüber ‚denen da oben‘“ definiert. Das Modell ist dabei offenbar so zu verstehen, dass weder eine besonders hohe Verschwörungsmentalität noch eine besonders niedrige wünschenswert erscheinen könnten: Das eine führt zum Abdriften in abwegige Verschwörungstheorien, das andere zu naivem Glauben an die Autorität. Bleibt zu fragen, warum manche von uns eine so ausgeprägte Verschwörungsmentalität aufweisen: „Welche Faktoren sind entscheidend dafür, dass Menschen an Verschwörungserzählungen glauben?“

Verschwörungstheorien sind nicht nur Hirngespinnste von Spinnern und Neonazis, sondern eben auch ein Instrument der Aufklärung

Diese Faktoren sind in der Perspektive Nocuns und Lambertys primär individual-psychologischer Natur. Hier werden verschiedene Ansätze präsentiert. Einer der „Hauptgründe, warum Menschen an Verschwörungserzählungen glauben“ bezieht sich auf das Gefühl der Kontrolle über das eigene Leben: „Sie kompensieren so einen erlebten Kontrollverlust, beispielsweise, wenn sie den Job verlieren oder das Gefühl haben, politisch unsichere Zeiten zu erleben.“ Mit anderen Worten: der Glaube an Verschwörungstheorien kann primär durch zwei psychologische Mechanismen erklärt werden. Zum einen ein Mechanismus, der einen realen oder gefühlten Kontrollverlust ausgleicht: Die Annahme einer Verschwörung generiert dann ein „Gefühl der Kontrolle“, indem es dem glaubenden Subjekt ermöglicht, die Situation zu „durchschauen“ und die „eigentlichen“ Akteure hinter dem Kontrollverlust zu „demaskieren“.

Nocun und Lamberty wehren sich jedoch gegen die Interpretation, die Anhänger von Verschwörungstheorien seien „verrückt“. Die Gleichsetzung von Paranoia und Verschwörungstheorie weisen die Autorinnen zurück – aber eine Analogie, eine spezifische Ähnlichkeit behaupten sie dennoch: „Während paranoide Menschen glauben, dass praktisch jeder hinter ihnen her ist, denken Verschwörungsideologen, dass ein paar mächtige Menschen hinter fast jedem her sind.“ Der Glaube an Verschwörungstheorie ist so zwar nicht identisch mit Paranoia – aber doch erkennbar damit verwandt.

Die psychologische Theorie des Verschwörungsdenkens interpretiert dieses als das Ergebnis mentaler und intellektueller Defizite und Störungen. Es werden eine Vielzahl von kognitiven Fehlern und Störungen beschrieben, die in der Perspektive der Autorin-

nen Verschwörungsdenken hervorrufen. Im wesentlichen können jedoch die zahlreichen Symptome und Fehlleistungen auf drei Komplexe reduziert werden: 1. Verschwörungsdenken entsteht dadurch, dass Menschen nur diejenigen Informationen wahrnehmen und akzeptieren, die ihre Weltansicht bestätigen. Dieser Fehler wird in der Psychologie als *confirmation bias* („Bestätigungsfehler“) bezeichnet. Unschwer kann das klinische Symptom der Paranoia (Verfolgungswahn), das häufig mit Verschwörungstheorien assoziiert wird, als maximale Steigerung eines *confirmation bias* interpretiert werden: Verfolgungswahn bedeutet in diesem Sinn, *nichts anderes* als Anzeichen für die Bestätigung des Verschwörungsdenkens mehr wahrnehmen zu können. 2. Verschwörungstheorien bieten simplifizierende Erklärungen für komplexe Zusammenhänge. Sie versprechen dadurch „Orientierung und Halt“ in politisch oder sozial unübersichtlichen Situationen – und bieten zugleich ein einfach zu erreichendes Gefühl, die Welt besser zu „durchschauen“ als andere Menschen. 3. Verschwörungstheorien erreichen diese dramatische und verfälschende Wahrnehmung der Realität häufig dadurch, dass sie ein einfaches „Freund-Feind“-Schema errichten – wodurch alles Böse auf der Welt als Ergebnis des intentionalen Handelns einer bestimmten Personengruppe interpretiert werden kann, und Freunde nur noch diejenigen sein können, die den Kampf gegen diese Gruppe aufnehmen.

Als Folge dieser Wahrnehmungsverzerrungen erscheint der Glaube an Verschwörungstheorien als eine mentale Abweichung und Störung, der „wir alle“ potentiell jederzeit zum Opfer fallen können. „Wir alle tragen tief in uns die Veranlagung für Wahrnehmungsverzerrungen“, schreiben Nocun und Lamberty: „In bestimmten Konstellationen kann sich das darauf auswirken, dass wir Informationen falsch bewerten. Fake News gedankenlos als Wahrheit akzeptieren oder gar Verschwörungserzählungen auf den Leim gehen.“ Das ist essentiell die Version der Geschichte, die die beiden Autorinnen über Verschwörungstheorien erzählen: Der menschliche Verstand ist anfällig für eine ganze Reihe von Störungen und Fehler – und ist dadurch stets bedroht, der Irrationalität vollständig zu verfallen. Die Lektüre eines Buchs wie *Fake Facts* kann in dieser Konstellation sowohl die Möglichkeit zur Eigendiagnose anbieten – wie gefährdet ist mein eigener Verstand? – als auch das Versprechen, die ersten Anzeichen des Irrationalen im eigenen Umfeld rechtzeitig zu bemerken.

So wichtig und relevant die Arbeit von Nocun und Lamberty auch ist (im übrigen sind ihre Thesen natürlich in der öffentlichen Diskussion über Verschwörungstheorien recht weit verbreitet): Ich möchte dennoch einen grundsätzlichen Einwand formulieren. Bei näherer Betrachtung, so möchte ich behaupten, lassen sich alle

wesentlichen Kriterien für mentale Fehler und Verschwörungsdenken, die Nocun und Lamberty erarbeiten, auch auf ihre eigene Analyse anwenden.

Erstens findet sich auch hier eine Art des *confirmation bias*, insofern die hier vorgeschlagene Erklärung für Verschwörungstheorien diese gewissermaßen zu einem allgegenwärtigen Phänomen macht. Der Tonfall der Analyse ist durchgehend alarmistisch: Die Verschwörungsdenken lauern überall, letztlich droht jeder und jedem einzelnen von uns jederzeit die Gefahr, an Verschwörungstheorien zu glauben, denn die dafür verantwortlichen kognitiven Fehlleistungen sind schlicht menschlich. Entsprechend erscheint die Irrationalität laut den Autorinnen allgegenwärtig. Vielfältig und heterogen ist die Bandbreite der Beispiele, die Nocun und Lamberty anführen: die historische Fälschung der *Protokolle der Weisen von Zion*, die Verschwörungen über die Anschläge auf das World Trade Center 2001, der Glaube an Vergiftung durch Chemtrails, die QAnon-Mythen, die Flat-Earth-Mythologie, die Klimawandelleugner oder diverse Mythen um die Entstehung des für die Pandemie der letzten beiden Jahre verantwortlichen Coronavirus. Es ergibt sich der Eindruck einer politischen Geisterbahn, bei der zu jedem Thema erschreckende Verzerrungen, Lügegebäude und auch blanker Wahnsinn hervorgebracht werden. Zweitens: Auch hier wird ein „Freund-Feind“-Schema etabliert: Es geht, in allen Variationen, stets um einen Kampf zwischen Rationalität und Irrationalität, zwischen Demokraten und den Feinden der Demokratie. Dabei wird drittens eine simplifizierende Erklärung für komplexe Probleme gewonnen, indem letztendlich zahlreiche unterschiedliche Problemkomplexe – die Krise der Demokratie, insbesondere in den USA, der Rechtsextremismus in Deutschland, die Probleme der Corona-Politik – auf mentale Fehlleistungen zurückgeführt werden (wodurch strukturelle soziale Probleme systematisch aus dem Blick geraten). Die Analyse in *Fake Facts* formuliert, mit anderen Worten, eine Verschwörungstheorie der Verschwörungstheorien – die Arbeit fällt exakt in die mentalen Fallen, vor denen sie warnt.

Verschwörungstheorie und reale Verschwörungen

Die Analyse der Verschwörungstheorien bei Nocun und Lamberty leidet darunter, dass die Kategorie als *passepartout*-Begriff auf unterschiedlichste Phänomene angewandt wird. Aber wird das Phänomen in den kulturwissenschaftlichen Analysen differenzierter betrachtet? Auch hier zeigt sich eine Tendenz zur Generalisierung, die mit der Definition von „Verschwörungstheorie“ zusammen-

(Fortsetzung auf S.14)

(Fortsetzung von S.13)

hängt. Die kulturwissenschaftlichen Reflexionen über Verschwörungstheorien basieren üblicherweise auf zwei Bestimmungen. Die erste dieser Bestimmungen ist: Verschwörungstheorien werden verstanden als Behauptungen darüber, dass es so etwas wie eine geheime Macht (zumeist eine Gruppierung von Menschen) gibt, welche hinter der Oberfläche des politischen Lebens agiert, und dass demzufolge die für alle sichtbare Realität nicht mehr als eine Illusion darstellt, die die sinistren Machenschaften und Intrigen vor unseren Blicken verbirgt. Insofern Verschwörungen per definitionem geheim und unsichtbar sind – eine Gruppe von Menschen innerhalb einer politischen Organisation bildet gewissermaßen eine Suborganisation mit Zielen und Plänen, die in der Regel der umgebenden Welt zuwiderlaufen –, sammelt der Verschwörungstheoretiker Indizien, um aus Elementen eines Rätsels die Komplexität eines Geheimnisses *hinter* der für alle offenbaren Realität herauszulesen.

Die zweite Bestimmung ist, dass diese „Theorie“ keine reale Grundlage hat: Die Welt der Verschwörungstheorien ist *a priori* eine der Fantasie, der Täuschung, der Illusion. Im Gegensatz zur „Realgeschichte der Verschwörung“ – d.h. den raren tatsächlichen Verschwörungszusammenhängen – gehörten Verschwörungstheorien „zum Bereich des Imaginären oder allenfalls des Konjekturalen“, heißt es. Das würde bedeuten, dass alles Sprechen über Verschwörungen auf bloßen Vermutungen, Illusionen oder Einbildungen beruht: Jede Verschwörungstheorie wird so von vornherein als Produkt einer halluzinierenden Phantasie vorverurteilt. Die kulturwissenschaftliche Analyse erklärt Verschwörungstheorien entsprechend regelmäßig durch die Kategorie der Paranoia, als könnte nur Verfolgungswahn Verschwörungen aushecken. Mitunter wird in der Forschungsliteratur gefordert, auf den Begriff „Verschwörungstheorie“ zu verzichten, um stattdessen von „Verschwörungs-ideologie“ oder „Verschwörungsmythos“ zu sprechen. Die Verschwörungstheorie wäre dann von vornherein ein Diskurs der Halbgebildeten und „Spinner“. Bleibt zu fragen, wie mit Sicherheit gesagt werden kann, dass Verschwörungstheorien *a priori* unzutreffend sind? Schließlich gehört es zur Natur der Verschwörung, dass diese im Verborgenen und Geheimen agiert und so von vornherein weder leicht zu beweisen noch zu widerlegen sein wird.

In der Forschungsliteratur über Verschwörungstheorien wird in der Regel argumentiert, dass Verschwörungstheorien trennscharf von realen Verschwörungen unterschieden werden können. So argumentiert Michael Butter in seinem Standardwerk über Verschwörungstheorien, dass „reale Verschwörungen (...) sich deutlich von denjenigen (unterscheiden), die Verschwörungstheoretiker entdeckt zu haben glauben.“ Butter nennt drei Kriterien, welche die Abgrenzung zwischen realen Verschwörungen und fantastischen Verschwörungstheorien sicher benennen sollen. Erstens: Der zeitliche Umfang des Komplotts – reale Verschwörungen seien stets „relativ kurzfristig durchgeführte Vorhaben mit einem konkreten Ziel“, während Verschwörungstheorien langfristige Komplotte mit überaus ambitionierten und oftmals vagen Zielen behaupteten. Zweitens: die Größe der Verschwörung – reale Verschwörungen werden von einer begrenzten Anzahl von Personen begangen, während Verschwörungstheorien zumeist sehr umfangreiche Komplotte mit einer Vielzahl involvierter Menschen voraussetzen. Zum Beispiel gibt es Theorien, denen zufolge die Anschläge des 11. September 2001 von der US-Regierung selbst in Auftrag gegeben worden sind, um einen Grund für den Einmarsch in Afghanistan und im Irak zu liefern: Aber dieser Plan würde eine Vielzahl involvierter Personen erfordern, von denen bis heute niemand das Geheimnis der Planung ausgesprochen hätte. Je mehr Eingeweihte es jedoch in einem Komplott gibt, desto wahrscheinlicher ist logischerweise die Aufdeckung desselben. Drittens: Verschwörungstheorien setzen ein falsches Menschen- und Geschichtsbild voraus. „Verschwörungstheorien basieren auf

der Annahme, dass Menschen den Verlauf der Geschichte ihren Intentionen entsprechend lenken können, dass Geschichte also planbar ist.“ Mit anderen Worten: In der fantastischen Welt der Verschwörungstheorie können Pläne und Komplote über Jahre hinaus kontinuierlich entwickelt werden, während die wirkliche Welt in hohem Maß von Zufälligkeiten und ungeplanten Ereignissen strukturiert ist. Während die „offiziellen“ Erklärungen von historischen Ereignissen oftmals ein hohes Maß an Zufälligkeit voraussetzen – das beste Beispiel ist vielleicht die „Einzeltäterthese“ zum Kennedy-Attentat –, insistiert die Verschwörungstheorie auf Nicht-Kontingenz: auf verborgenen (wenn nicht sogar versteckten) Zusammenhängen und geheimen Intentionen.

Aber ist die Grenzziehung zwischen Realität und Phantasie wirklich so einfach und eindeutig? Nehmen wir den VW-Abgaskandal als Beispiel. Im September 2015 wurde öffentlich, dass Volkswagen in seinen Dieselfahrzeugen bereits zu Beginn der 2000er Jahre eine geheime Technik installiert hatte, die es ermöglichte, die strengen US-Abgasnormen im Prüfstandmodus einzuhalten, im normalen Fahrbetrieb dagegen deutlich zu überschreiten. Der Volkswagen-Konzern hat die Dreistigkeit besessen, seine Dieselfahrzeuge als „Clean Diesel“ zu bewerben. Nach der Aufdeckung der Manipulationstechnik zögerte VW nicht, diese als Machenschaft weniger einzelner darzustellen, so dass der Konzern sich selbst als Opfer weniger Einzeltäter inszenieren konnte. Diese Perspektive wurde zunächst jedenfalls in der medialen Berichterstattung in Deutschland weitgehend übernommen. Erst im Laufe weiterer Ermittlungen und Enthüllungen wurde bekannt, dass wohl mindestens 30 Personen aus dem Management von Volkswagen von der geheimen und illegalen Technologie Kenntnis gehabt hatten. Ausgesprochen „kurzfristig“ war das Komplott des Volkswagen-Managements sicherlich nicht: die Täuschung über die geheime Technologie in den Dieselfahrzeugen wurde wohl über nahezu 10 Jahre hinweg verwendet. Das erste Kriterium für eine Verschwörungstheorie wäre daher erfüllt. Die Größe der unter sich verschwörten Gruppe ist mit wohl über 30 involvierten Personen recht erheblich: auch das zweite Kriterium wird erfüllt. Wenn man berücksichtigt, dass diese Personen über einen so langen Zeitraum intentional daran gearbeitet haben, die amerikanischen Abgasnormen zu umgehen, dann kann auch von Zufälligkeiten keine Rede sein – und auch das dritte Kriterium trifft somit zu. Mit anderen Worten: Es ließe sich durchaus unschwer eine reale Verschwörung finden, die alle Kriterien erfüllt, die in den Forschungstexten lediglich fiktionale Verschwörungstheorien auszeichnen. Die Grenzziehung zwischen realen Verschwörungen und fantastischen Theorien ist nicht so trivial, wie sie oftmals dargestellt wird.

Eine Typologie der Verschwörungstheorien

Differenzierung erscheint hier dringend nötig, damit „Verschwörungstheorie“ nicht als *passpartout*-Kategorie genutzt wird, welche die verschiedensten Mythen und Theorien in einen Topf wirft. Ich möchte eine Unterscheidung zwischen drei Formen von Verschwörungstheorien vorschlagen.

Die erste Kategorie könnte *allgemein falsifizierte Verschwörung* genannt werden. In diese Kategorien fallen etwa Wissenschaftsverschwörungen, die mehr oder weniger deutlich von dem literarischen Genre des *Science Fiction* inspiriert sind. Dazu zählen skurrile Ideengebäude wie die von der britischen Publizisten David Icke popularisierte Konstruktion, derzufolge die Welt von reptilienartigen Außerirdischen bedroht wird, die tückischerweise in der Lage sind, täuschend echte Menschengestalt anzunehmen („shapeshifting“) und sich in das politische Tagesgeschäft einzumischen. Dieses fantasievolle Gedankengebilde beinhaltet die Abstammung der Reptiloiden sowohl von anderen Planeten als auch aus anderen Dimensionen sowie den Plan dieser Wesen, die Weltherrschaft zu übernehmen und die Menschheit zu versklaven. Ein anderer Verschwörungsmythos aus dieser Kategorie

Die Grenzziehung zwischen realen Verschwörungen und fantastischen Theorien ist nicht so trivial, wie sie oftmals dargestellt wird

ist die *Flat-Earth*-Spekulation – obgleich diese, für sich betrachtet, noch keine Verschwörungstheorie sein muss (sondern lediglich eine falsche naturwissenschaftliche Annahme): zu einer solchen wird sie erst ergänzt mit dem Narrativ, dass die etablierten Wissenschaftler unter anderem die Wahrheit über die Flachheit der Erde bewusst unterdrücken.

Diese Form der Verschwörungstheorie ist besonders im Bereich der Politik auffällig geworden – nicht zuletzt in Verbindung mit *Fake News*, mitunter strategisch lancierten Lügen, die zum Bestandteil von Verschwörungserzählungen werden können. Hierzu zählt die *Pizzagate*-Geschichte, die im Wahlkampf des Jahres 2016 in den USA kursierte: Angeblich würden führende Politiker der Demokraten im Keller einer Pizzeria in Washington einen Kinderpornoring betreiben. Bekanntlich wurde diese Geschichte von Anhängern der Verschwörungstheorie falsifiziert: am 4. Dezember 2016 drang ein bewaffneter Angreifer in die Pizzeria ein – um festzustellen, dass sie nicht einmal über einen Keller verfügte.

In einer bestimmten politischen Szene in den USA hat sich diese Art der Verschwörungstheorie inzwischen offenbar fest etabliert, beginnend mit der „Truther“-Bewegung, die die offiziellen Erklärungen für den 11. September 2001 anzweifelte; und nahtlos übergang zur „Birther“-Bewegung, die anzweifelte, dass Barack Obama in den USA geboren wurde und somit rechtmäßig Präsident werden konnte. Ein prominenter Vertreter dieser Szene ist der Radiomoderator Alex Jones, der erst vor wenigen Wochen zu einer Geldstrafe verurteilt wurde, weil er den Amoklauf an der Sandy-Hook-Grundschule im Jahr 2012 wiederholt öffentlich gelehnt und behauptet hat, dies sei eine inszenierte Lüge mit dem Ziel, die Waffengesetze in den USA zu verschärfen.

Die zweite Kategorie könnte als *kombinatorische* Verschwörungstheorie bezeichnet werden. Im Unterschied zu der ersten Kategorie sind diese Theorien elementar nicht falsifiziert – aus dem einfachen Grund, dass sie in der Regel so hochgradig spekulativ konstruiert sind, dass sie weder belegt noch widerlegt werden können. Das bekannteste Beispiel für diese Art der Verschwörungstheorie im 20. Jahrhundert bietet wohl das Attentat auf John F. Kennedy am 22. November 1963. Die offizielle Erklärung für die Tat, die im

Warren-Report veröffentlicht wurde, beschuldigt Lee Harvey Oswald, als Einzeltäter für das Attentat verantwortlich zu sein. Aber es gibt keinen Mangel an konkurrierenden Theorien über das Attentat: kaum eine politische Gruppierung, die noch nicht dafür verantwortlich gemacht wurde. Der Schriftsteller Norman Mailer vergleicht die Bedeutung des Warren-Report mit dem Talmud im Judentum: „Für zwei Generationen von Amerikanern sind die sechszwanzig Bände der Warren-Kommission eine Art talmudischer Text geworden, der Kommentar und weitere Erläuterung heischt.“ Diese talmudische Qualität nehmen die Verschwörungserzählungen um die Ermordung Kennedys aus der Kraft der Kombinatorik, die immer neue Querverbindungen, Perspektiven und Interpretationen erlaubt. Beweise sind hier ebensowenig zu erwarten wie Widerlegungen: Es gibt nur Interpretationen und Theorien. Aus diesem Grund ist die kombinatorische Verschwörungstheorie individueller als die erste Kategorie: Jeder Versuch, eine definitive Verschwörungserzählung festzulegen, musste sich von vornherein dem gleichen Zweifel stellen wie die offizielle Darstellung des Falls.

Die dritte Kategorie kann als (*nachträglich*) *verifizierbare Verschwörungstheorien* bezeichnet werden. Hierbei handelt es sich somit um eine Kategorie von Verschwörungstheorien, die ausdrücklich der Grundannahme widersprechen, alle Verschwörungstheorien seien *a priori* falsch – insofern sie zumindest für die Mehrheit der Beobachterinnen ab einem bestimmten Zeitpunkt bestätigt worden sind.

Nichtsdestotrotz gibt es einige Beispiele für Verschwörungserzählungen, die als verifiziert gelten können, zumindest insofern eine große Mehrheit sie inzwischen als bewiesen betrachtet. Mehrere Bombenanschläge in Italien zwischen den 1960er und 1980er Jahren wurden zunächst Linksextremisten zur Last gelegt. Seit den 1990er Jahren jedoch wurde erkennbar, dass die Planung dieser Anschläge bei rechtsextremen Gruppierungen lag, die in Verbindung mit der geheimen paramilitärischen NATO-Einheit *Gladio/Stay Behind* – deren Existenz der Ministerpräsident Giulio Andreotti erst 1990 einräumte – sowie der Geheimloge *Propaganda Due* agierten. Es gibt zahlreiche Indizien dafür, dass der Anschlag auf das Münchner Oktoberfest im Jahr 1980 nicht das Werk des Einzeltäters Gundolf Köhler war (wie die behördlichen Ermittlungsergebnisse besagen), sondern ebenfalls auf *Gladio*-Gruppierungen zurückgeht. Was zu einem früheren Zeitpunkt wie ein paranoider Verschwörungsmythos klingen musste, wurde ab den 1990er Jahren die offizielle Version zur Erklärung der Bombenanschläge. Ein weiteres Beispiel ist die Einmischung Russlands in die US-Präsidentchaftswahlen im Jahr 2016: Nachdem das Wahlkampfteam Trumps bereits im Sommer 2016 in Kontakt mit der russischen Regierung aufgenommen hat, kam es im Herbst 2016 zu umfangreichen Interventionen, die auf die Initiative Russlands zurückgeführt werden können: Millionen von Posts auf *social-Media*-Plattformen wurden gestreut, um die Stimmung für Trump zu wenden – außerdem wurden offenbar Rechner der demokratischen Partei gehackt und das Material an Wikileaks übergeben. Dass die Wahl manipuliert war, hat die vorige Regierung in Amerika stets gelehnt, allerdings hat der sogenannte *Mueller Report*, der im Auftrag des Senats erstellt wurde, diese als bewiesen erachtet. Die frühere behördliche Wahrheit wurde in all diesen Fällen nun als verschleiender Mythos entwertet, und die frühere Verschwörungstheorie als „real“ anerkannt.

Ein letztes Beispiel, das in gewisser Weise als eine Mischung aus kombinatorischer und potentiell verifizierter (jedenfalls: potentiell *verifizierbarer*) Verschwörungserzählung darstellt: die Theorie, dass SARS-CoV-2 nicht, wie gemeinhin angenommen, einer spontanen Zoonose im Umfeld des „wet market“ im Zentrum von Wuhan entstammt, sondern als Ergebnis eines Unfalls aus einem Labor entkommen ist. Hintergrund für diese Annahme ist der Umstand, dass das Labor des Wuhan Centre for Disease Control and Prevention (WHCDC), welches unter anderem auch mit Coronaviren forsch, sich weniger als 300 Meter von dem Huanan-Fischmarkt befindet, auf dem im Dezember 2019 die ersten Covid-19-Fälle registriert worden sind. Das Labor ist übrigens erst am 2. Dezember 2019 dorthin umgezogen. Der Verdacht beruht somit primär auf einer räumlichen Nähe – in der Terminologie der Analyse von Verschwörungserzählungen handelt es sich demnach /folglich um eine „propinquity theory“: eine Theorie, die räumliche Nähe als nicht-zufällig interpretiert. Die These, dass das Virus einem „lab leak“ entspringt, wurde als Verdacht bereits früh formuliert – durch der republikanischen Senator Tom Cotton aus Arkansas formuliert, im Januar 2020. Die *New York Times* und die *Washington Post* bewerten diese Annahme umgehend als Verschwörungstheorien – zu eindeutig passte sie zu Trumps rassistischer Tendenz, das Virus konsequent als „china virus“ zu bezeichnen, um die Verantwortung für das Versagen der amerikanischen Gesundheitspolitik auf China zu schieben. Nichtsdestotrotz wurde der Verdacht weiterhin wiederholt formuliert. Inzwischen sagt selbst der WHO-Chef Tedros Adhanom Ghebreyesus, die Laborhypothese bleibe „auf dem Tisch“. Laborunfälle sind in der Vergangenheit geschehen, es wäre nicht das erste Mal. Ferner sind Onlinerechercheure darauf gestoßen, dass es im Jahr 2012 mutmaßlich in der südchinesischen Provinz Yunnan zu einem Ausbruch eines SARS-artigen Coronavirus gekommen sein soll, als mehrere Bergarbeiter einen Schacht von Fledermauskot reinigen wollten. Die Beziehung zwischen dem dabei gefundenen Coronavirus und SARS-CoV-2 ist unklar. Und genau das ist das Problem in der Frage nach der Entstehung der Coronapandemie: Vieles ist nach wie vor vollkommen unklar und wird es wahrscheinlich für immer bleiben, weil die chinesische Regierung jede wissenschaftliche Aufklärung verhindert hat – bzw. die eigenen Ergebnisse dieser Aufklärung, falls vorhanden, für sich behält. Verschwörungstheorien blühen eben genau dort, wo Wissen nicht verfügbar ist, und wo Staaten sich womöglich auch *zu Recht* dem Verdacht aussetzen, Dinge zu verheimlichen. In diesem Sinne möchte ich folgern, dass Verschwörungstheorien nicht nur Hirngespinnste von Spinndern und Neonazis (das schließt sich nicht gegenseitig aus) sein müssen, sondern eben auch ein Instrument der Aufklärung. ●



L'éternelle question

Fin décembre 2021, l'initiative Konschtuniversiteit a publié une lettre ouverte demandant la création d'une « université d'art » au Luxembourg en citant les domaines aussi larges et variés que les arts visuels, de la scène, le design, les arts sonores. Sebestyén Fiumei, auteur de cette missive, y constate que « le Luxembourg reste le seul pays d'Europe sans aucun université d'art » et argue qu'une telle institution « servirait de lieu de rencontre dans lequel les précieuses compétences des artistes déjà établis puissent être transmises à la nouvelle génération ». Répondant aux questions du *Land*, il se présente comme « artiste et activiste », actuellement étudiant à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon, après des formations à Berlin, Leipzig, Paris, Jérusalem et Vienne. Ses pages sur les réseaux sociaux le montrent en candidat aux élections de 2023, avec des propositions plus ou moins farfelues qui vont de la participation du Luxembourg à l'Eurovision à la figure de SuperJhemp sur des pièces de monnaie en passant par l'adoption du portugais comme quatrième langue nationale ou l'introduction d'une question sur le maintien de la monarchie dans un référendum constitutionnel (à vrai dire, ses mises en scène à l'iconographie très droitière, sur fond de drapeau tricolore, pourraient s'apparenter

à des performances artistiques...). La lettre ouverte a récolté de nombreuses signatures provenant de profils disparates en termes d'âge, de secteur d'activités et de background. On retrouve ainsi Eugénie Anselin, Andy Bausch, Robert Brandy, Edsunn, Fábio et Marco Godinho, Fabienne Elaine Hollwege, Danielle Igniti, Thomas Iser, André Jung, Sascha Ley, Joss Den Hellen, Anna Recker, Daniel Reuter, Serge Tonnar, Léa Tribasso ou Su-Mei Tse. Pour l'instant, l'initiative cherche surtout à mobiliser, sans pour autant définir la forme, le cadre, les disciplines enseignées, le budget... Sebestyén Fiumei pourrait dès lors s'intéresser à l'après-midi de discussion, proposé au Casino Luxembourg ce vendredi à 14h par « l'École offshore », post-diplôme de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy, qui s'interroge sur l'avenir souhaitable de l'université, sans hiérarchie ni évaluation, sans frontières et avec tous les désirs de savoir en partage. Une université buissonnière, en somme. [fc](#)

PUBLICATIONS

Voyage au sud

Parfaitement calibré pour coller à l'image et aux cibles de Esch2022, dont il affiche d'ailleurs le logo, le *Guide Zoom Minett* propose « une incursion dans le sud du Luxembourg et la France voisine ». Une incursion, pas une excursion, dont le dictionnaire

nous apprend qu'il s'agit d'un court séjour d'envahisseurs en pays ennemi (sic !). En dehors de cette accroche assez mal choisie, le guide s'efforce de sortir de l'image d'Épinal post-industrielle de la région en insistant sur les zones naturelles, sur les domaines récréatifs (le Parc Merveilleux) et créatifs (le 1535°), sur la gastronomie (et la bière) ou le sport. Les lieux culturels ne sont pas oubliés, souvent traités par le prisme de l'anecdote (les auge de la Kulturfabrik, les recettes au Fond-de-Gras, la marionnette de Villerupt...). Faute d'un engagement éditorial critique, on se contentera de découvrir certains endroits moins connus, peut-être sur-vendus par un *storytelling* un rien grandiloquent (« Rechercher l'entrée du cinéma Kursaal ressemble un peu à un film espionnage », « une atmosphère de forêt enchantée plane sur le Gaalgebierg » et, quelques pages plus loin, « le marché, avec le château en toile de fond, semble tout droit sorti d'un livre de contes »...). Le guide est édité chez Binsfeld, en français, allemand et anglais au prix de 16,50 euros. [fc](#)



Du djihad à Avignon

Le jury qui choisit la pièce qui représentera le Luxembourg au Festival Off d'Avignon (du 7 au 30 juillet) a fait preuve d'audace et d'engagement en sélectionnant *Terres Arides*, pièce réalisée à partir d'une mise en scène collective d'un texte de Ian de Toffoli et coproduite par le Théâtre du Centaure et le Kulturhaus Niedervan en coréalisation avec le Kinneksbond. Cette pièce documentaire retrace le voyage en Syrie entrepris par un journaliste luxembourgeois en 2019 pour réaliser un reportage sur le seul djihadiste né et résidant au Luxembourg (voir *d'Land* 10.09 et 29.01.2021). Le texte scrute de manière critique la politique et la justice du Grand-Duché à travers une écriture forte qui prend délibérément les spectateurs à parti. Luc Schiltz et Pitt Simon se font tour à tour narrateurs, journalistes, commentateurs, djihadiste dans

un dispositif scénique épuré qui tient de la conférence (photo : Bohumil Kostohryz). Une pièce sur un épisode récent de l'histoire qui pose des questions et de diviser sur le territoire, la citoyenneté, le sens de la nationalité, les motivations qui poussent de jeunes européens vers des idéologies radicales et le sort qui leur est réservé aujourd'hui. [fc](#)

CINÉMA

Douzième édition

Si tout va bien, la douzième édition du Luxembourg City Film Festival se tiendra du 3 au 13 mars. La grande présentation de la programmation aura lieu le 7 février, mais d'ores et déjà plusieurs nouveautés sont annoncées. Un travail de réforme des catégories de la sélection est en cours pour mieux rendre compte de nouvelles tendances et formes. Ainsi, le label Out of



the Box désignera des films s'inscrivant, sur le fond ou la forme, dans des démarches innovantes. La traditionnelle exposition présentée au Cercle Cité, *Hitchcock. The Brand*, s'appuie sur la collection privée de Paul Lesch, directeur du CNA et grand passionné de l'univers d'Alfred Hitchcock. Le programme destiné au jeune public est déjà bouclé, avec des courts-métrages d'animation pour les tout-petits, des initiative d'éducation à l'image, le classique Crazy cinématographe dédié à l'apparition de la couleur au cinéma et divers films d'animation (*Ma Mère est un Gorille (et alors ?)* de Linda Hambäck ou *Maman pleut des Cordes* d'Hugo de Faucompret) ou de fiction pour les petits ou les adolescents, ancrés dans l'actualité (*Any Day Now* d'Hamy Ramezan, *Force of Habit*, sur le quotidien de femmes discriminées...). On attend aussi le nouveau film d'animation d'Ari Folman coproduit par Samsa Film, *Where is Anne Frank*, y compris en version luxembourgeoise (photo). [fc](#)

Diversité

Depuis 2010, la Kulturfabrik a pris l'habitude d'organiser régulièrement des soirées de lecture entièrement consacrées à la production littéraire du Luxembourg. Une demi-douzaine d'écrivains publiés y lisent des extraits de leurs œuvres récentes, dans la diversité des langues, des styles et des thématiques qui font le terreau de ces écritures. L'Allemande Margret Steckel vit au Luxembourg depuis 1983 et y exerce en tant qu'écrivaine indépendante. Son dernier livre est *Daisy Fiedler*. Jean-Paul Maes est plus connu comme comédien et metteur en scène. *Rehaugen* est son premier roman. Jemp Schuster écrit, joue et met en scène du théâtre pour enfants, du cabaret et du théâtre. Son *Bluttsëffer an Ouerschleffer* a remporté le Lëtzebuurger Buchpräis 2021. La Canadienne Mary Carey vit au Luxembourg depuis 1991. Après l'anthologie, *Writing from a Small Country* (2004), *Irresistible Blending* est son premier roman. Fabienne Faust enseigne l'anglais dans un lycée de la capitale. Elle a publié *Text Journeys in High Five* chez Blackfountain Press. Enfin, le Lyonnais Florent Toniello, installé à Luxembourg depuis trente ans, a publié de la poésie et est aussi l'auteur d'un roman de science-fiction, *Ganaha*. [fc](#)

Land

14.01.2022

Des fantômes au pavillon

Les artistes du *Kënschtlerkollektiv* qui investira le pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï ont été à pied d'œuvre sur place pour préparer leur participation (photo : Julie Conrad) : soit deux petites semaines, du 15 au 28 janvier, avec pour point d'orgue, la Journée du Luxembourg, le 23 janvier. Alors que la mission de promotion touristique avait vu la participation du Grand-Duc héritier et du ministre du Tourisme, Lex Delles, la semaine culturelle ne sera accompagnée par aucun membre du gouvernement, la situation sanitaire étant jugée trop préoccupante pour leur autoriser ce déplacement. Le volet protocolaire ne sera assuré que par l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg aux Émirats arabes unis. Depuis que les artistes ont été sélectionnés en 2017, le Covid a bien coulé dans les stations dépurations et rendu certaines adaptations obligatoires. Encadrés seulement par les deux commissaires, Bernard Baumgarten et Kevin Muhlen, la coordinatrice artistique Stella Arieti et le coordinateur technique Leif Heidenreich, Julie Conrad (design), Adolf El Assal (cinéma), Guy Helminger (littérature), Karolina Markiewicz et Pascal Piron (arts visuels), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique) et Renelde Pierlot (théâtre) risquent de se sentir un peu seuls malgré leurs six propositions transdisciplinaires

et collaboratives. Même si leur participation est destinée au public local de visiteurs et non aux quelques VIP luxembourgeois qui feraient le déplacement, c'est un peu triste de voir une telle désaffection.

La salle d'exposition ne sera pas sans vie pour autant, avec notamment *How To Host A Ghost*, le projet commun de Simone Mousset et Renelde Pierlot qui vont « hanter » le pavillon avec six autres artistes performeuses, venant de pays situés sur le trajet entre Luxembourg et Dubaï, de jour comme de nuit. Elles ont toutes nourri le projet de leurs réflexions individuelles sur la notion « des fantômes socio-politiques et des choses cachées et réduites au silence dans leur propre environnement ». C'est sans doute l'œuvre la plus « méta » de l'ensemble, faisant notamment allusion aux zoos humains qui ont figuré dans différentes expositions universelles. Un projet « mégalomane, en écho à la mégalomanie d'une exposition universelle ». Avec cette démarche plutôt critique, ces artistes échapperont-ils à l'instrumentalisation de la culture au profit du *nation branding* ? [fc](#)

MUSIQUE CLASSIQUE

Liebesgrüße aus Wien

Invité régulier des phalanges les plus capées de la planète, Fabien Gabel a dirigé, la semaine dernier, son premier *Neijjoersconcert* à la tête de l'OPL. Les circonstances changeantes de ce rendez-vous annuel (le programme fut un brin modifié en raison de la recrudescence des contaminations dues au variant omicron) dénotent la grande réactivité musicale de l'orchestre national, à la faveur d'un jeu toujours renouvelé et d'un programme toujours adapté, mais toujours généreux, plein de paillettes, car éminemment festif, comme il se doit, en pareille occasion. Programme en forme de somptueux bouquet de mélodies aux charmes irrésistibles, comprenant une ribambelle d'œuvres « légères » habilement choisies, toutes aux couleurs du bonheur et de la joie de vivre, et qui en offrent pour tous les goûts : airs d'opérette, *Valses* de Johann Strauss fils (que serait un concert de Nouvel An sans l'une ou l'autre page du « Roi de la Valse », à propos duquel l'écrivain Éric Emmanuel Schmitt déclara un jour qu'il donnerait tous ses livres pour avoir écrit une seule de ses valse ?), telle mélodie qui n'encombre pas les concerts de Nouvel An (*Du sollst der Kaiser meiner Seele sein*, extraite de *Der Favorit*, une opérette de Robert Stolz), tels moments de pure poésie (*Liebe, du Himmel auf Erden*, tiré de *Paganini*, opérette de Franz Lehár ; *Künstlerleben-Walzer* et *Spiel ich die Unschuld vom Lande* de J. Strauss fils), qui, eux aussi, sont plutôt rares dans ce genre de contexte musical. Quant au fameux *Kaiser-Walzer* du même Strauss fils, on dira qu'il n'y a pas manière plus festive d'ouvrir le bal. Ceci dit, c'est la qualité du chef qui est déterminante.

Alors, qu'en est-il du charismatique maestro français, reconnu comme l'une des étoiles montantes de la nouvelle génération de chefs d'orchestre internationaux ? En straussien confirmé et convaincu, il privilégie le flux et le reflux, l'intelligibilité de la grande ligne, tant et si bien que les valse gagnent en volupté, les airs en beauté plastique, les paroles en expressivité. Quant à la mise en place orchestrale, la netteté des attaques, la qualité des timbres, les différents dosages instrumentaux, la négociation des *rubatos* et contrastes dynamiques, des *crescendos* et *fortissimos*, le sens des pulsations et des transitions rythmiques, ils ne laissent rien à désirer. C'est que le Français dirige large, avec une gourmandise voluptueuse, propre à exalter le naturel sensuel des œuvres qui lui sont confiées. La main gauche,

conformément à l'usage, négocie l'entrée des instruments, les nuances et le phrasé ; le bras droit, pour sa part, bat la mesure, comme il convient, mais jamais de façon synchrone avec le bras gauche, toujours alternativement.

Ce mémorable millésime, pétillant comme du champagne, ne manque pas de surprendre

Une curieuse et plaisante transmutation s'opère alors entre la fameuse *Gemütlichkeit* viennoise et la verve communicative, pleine de sève bouillonnante, le tempérament on ne peut plus fougueux, la pétulance toute latine du maître d'œuvre. Le résultat est une réalisation à la fois dynamique et contrastée dans les pièces cinétiques (de ce point de vue, la *Valse Accelerationen* de Strauss junior est absolument irrésistible) ; subtile et diaphane, répugnant à toute forme de complaisance, dans les morceaux qui respirent une discrète nostalgie (*Wolgaled*, extrait de l'opérette *Der Zarewitsch* de Franz Lehár). À ce sujet, existe-t-il meilleur indicateur que la rituelle, roborative et incontournable *Radetzky-Marsch*, laquelle, flanquée d'une *Titsch-Tratsch-Polka* menée à un train d'enfer, a clôturé le concert ?

Remarquable de diversité, bousculant – qui plus est – un tantinet le conformisme d'une certaine tradition, dans la mesure où Lehár, fort des opus déjà cités, auxquels s'ajoutent la valse *Gold und Silber*, les airs *Freunde, das Leben ist lebenswert* (de *Giuditta*), et *Dein ist mein ganzes Herz* ainsi que *Wer hat die Liebe uns ins Herz gesenkt* (tous deux tirés de *Das Land des Lächelns*), y est surreprésenté, et que tous ces airs, confiés à Nikola Hillebrand (soprano aux aigus cristallins) et Michael Schade (ténor à la voix de stentor), s'y taillent la part de la lionne et du lion, ce mémorable millésime 2022, pétillant comme du champagne, ne manque pas de surprendre, tout en s'écoulant avec énormément de plaisir. ● José Voss



Le charismatique chef français, Fabien Gabel

ART CONTEMPORAIN

La force de la peinture

Lucien Kayser

L'exposition est simplement intitulée *La rétrospective*, elle s'avère aussi radicale que sa dénomination



Modell für eine Skulptur, devant Die Mädchen von Olmo II et Frau am Strand, toiles de 1981

Il est des expositions qui se révèlent au visiteur au fur et à mesure, dans le rythme même de son parcours, comme le ferait un territoire, avec ses paysages multiples et variés. D'autres vous assaillent, le seuil une fois franchi. Elles frappent fort, un coup de poing, un direct qui assomme, à peine le gong a-t-il ouvert le premier round. C'est exactement ce qui se passe avec l'exposition de Georg Baselitz au Centre Pompidou, à Paris. Avec d'un côté de la première salle, ces peintures alignées, de pieds gonflés, remontant des fois plus haut, de morceaux de jambes donc, dans l'un et l'autre cas, de paquets de chair rose, rougeâtre. Non, des révélations de peinture, des illuminations.

Au fond de la salle, la même force. Des têtes aux yeux exorbités. Ailleurs, la tête se réduit à son tour à une boule de chair où l'on devine à peine les traits. Cette peinture aurait dû scandaliser d'emblée, elle l'a fait pour de mauvaises raisons. Des sexes géants et dressés, et puis surtout cette toile, *Die grosse Nacht im Eimer*, la traduction française dit joliment le reste, *la Grande Nuit foutue*. Et à l'époque, le procureur de faire de l'esprit, « nicht die grosse Nacht, die Kunst ist hier im Eimer... », et de faire condamner artiste et galeristes, de faire saisir le tableau.

C'est vrai, Baselitz a donné du fil à retordre aux autorités, ses héros déchus réglaient leur compte aux régimes auxquels il avait échappé. Et cela dans des gestes violents repris entre autres de Lautréamont et d'Antonin Artaud. De là sans doute aussi ses tableaux fracturés, ou découpés en bandes, avant le renversement des motifs, le sujet ou sens dessus dessous, qui à partir de tel *Mann am Baum*, de 1969, deviendra dorénavant son image de marque.

À la limite, on peut aisément comprendre que Baselitz ait voulu tourner le dos aux motifs, aux sujets, en ait eu assez de s'y voir réduit. Alors que tout dans sa peinture y ramenait. Il lui fallait en quelque sorte, après avoir fait sa révolte, gagner « la liberté de m'intéresser (exclusivement) aux problèmes picturaux... couper court à toute comparaison possible entre mes modèles et la nature ». Chose difficile, voire impossible, si l'on prend le scandale de la biennale de Venise, en 1980, de son *Modell für eine Skulptur*, le bras droit levé, geste perçu comme ambigu (comme

le furent aussi les œuvres d'Anselm Kiefer avec qui il partageait le pavillon allemand). Non, il fallait y regarder mieux, ce n'est pas un bras tendu du salut d'un temps tant honni, la paume de la main ouverte est tournée vers le haut. À la manière des statuettes lobi, du Burkina Faso, que Baselitz entretemps s'était mis à collectionner.

Ce fut là sa première sculpture en bois. En taille directe, avec une même force dans les coups de hache, de ciseau, que dans ceux que la brosse, le pinceau, voire les doigts, firent subir à la toile, dont ils la faisaient vivre dans un chromatisme vif souvent. À Beaubourg, jusqu'au 7 mars prochain, on suit de la sorte le développement d'un œuvre qui compte parmi ce qu'il y a de plus passionné, passionnant, sur la scène artistique. Des sculptures viennent par exemple rendre hommage aux « Trümmerfrauen », elles sont trois dans l'exposition, il y en a treize en tout, *Dresdner Frauen*, les visages profondément entaillés, teints de jaune. Des peintures ouvriront un autre espace des souvenirs, où à partir de 2005 Baselitz revisite ses propres tableaux, ça s'appelle *Remix*, et voilà que le soldat de 1966, à l'uniforme raccommode, se fait *Moderner Maler*, avec les traces rouges qui peuvent évoquer des giclures de sang, mais que de légèreté gagnée au fil du temps. Pareillement, dans les silhouettes évanescences, comme dans le double portrait de l'artiste et de sa femme Elke, *Ach, rosa, ach rosa*.

Une fois n'est pas coutume, il faut mentionner pour en dire beaucoup de bien le catalogue de l'exposition, avec le texte de Bernard Blistène, l'ancien directeur du Musée national d'art moderne et commissaire de l'exposition avec Pamela Sticht, et son long entretien avec Baselitz. Mais surtout, après avoir vu l'exposition, on lira avec le plus grand plaisir Philippe Lançon, sa découverte de l'artiste, ce qu'il appelle lui-même *Une nouvelle enfance selon Baselitz*, autour d'un bien énigmatique chirurgien de musique classique (et collectionneur). « Dans l'enfance, il y a toujours des moments où l'on traverse Dresde en feu, des moments qu'on n'oublie pas. On travaille à partir de ces moments. » Avec des réalisations heureuses qui peuvent toutefois être bien différentes, opposées ; comme Baselitz, Imi Knoebel est né près de Dresde, l'un en 38, l'autre en 40, tous deux ont vu la ville en flammes, en ruines. ●

Une exposition coup de poing qui frappe fort, avec des œuvres qui vous assaillent dès le seuil franchi

Savoir-faire

Marianne Brausch

À la découverte de la BnL. Son autoportrait est un exemple de diffusion au service du savoir auprès du public

Mais où sont passées les *Bananekeschten* ? À voir l'exposition mise en espace avec des moyens technologiques visuels sophistiqués, l'ère des mythiques caisses en carton est définitivement révolue. C'était synonyme de sympathique raillerie quant aux moyens de transport et de rangement désuets de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) quand elle était en ville dans l'ancien Athénée et disposait comme stockage de l'ancien Eurocontrol désaffecté au Kirchberg.

Cela fait deux ans déjà que la BnL (Bolles & Wilson, architectes) a ouvert avenue Kennedy au Kirchberg. Le temps du chantier et de l'installation menés à bien par Monique Kieffer, celui du rodage terminé, voici l'*Autoportrait d'une bibliothèque* moderne, sous la houlette de son nouveau directeur Claude Conter (lire son interview dans le *Land* du 21.05.2021), qui s'expose au premier étage.

L'exposition est une agréable surprise du savoir-faire quant à la diffusion de la formidable boîte à outils qu'est une bibliothèque moderne, qui parmi ses collections compte celle, bien connue des lecteurs du Lëtzeburger Land et sa rubrique du même nom : « Luxemburgensia », le Fonds des publications luxembourgeoises.

La mise en espace et la lecture de l'exposition (conçue par Bunker Palace) sont aisés sous la forme de diagrammes (par exemple les catégories socio-culturelles et professionnelles des usagers de la bibliothèque), des décomptes (comme le nombre total de documents empruntés, soit 55 424) et autres énumérations chiffrées (notamment les 44 042 téléchargements d'ebooks soit 1,5 volume de terabytes). Cela se sent, l'équipe de la BnL a mis de l'enthousiasme pour faire passer le message du travail de ses services au public. Car en amont, derrière les choix des prêts et ouvrages à consulter sur place, il y a 118 employés (hors personnes externes non gérées par la BnL), qui travaillent sur le dépôt légal du Fonds luxembourgeois et la politique d'acquisition en matière de Fonds non luxembourgeois.

Évidemment, dans la nouvelle BnL, le papier est et reste le support privilégié. On vient y consulter les livres, publications scientifiques, revues, et autres outils de recherche dans la magnifique salle de lecture. Serait-ce lié au fait que l'apprentissage, la connaissance et le savoir ont quelque chose de consacré ? Que tenir l'objet en main sous l'éclairage ad hoc et en silence en fait toujours un lieu à l'atmosphère particulière ? Ce qui est bien confortable, en termes de réduction « réelle » du temps, c'est bien sûr la recherche

en ligne et à distance depuis chez soi, des ouvrages empruntables et à consulter sur place avec *a-z.lu*, *luxembourgensia.lu* et la « Bibliographie nationale luxembourgeoise ». La BnL compte aussi un site de consultation de l'archive du web luxembourgeois où sont préservés tous les sites « .lu », sujets (nous citons), « de campagnes de moissonnages extensives en collaboration avec la fondation « Internet Archive ».

La BnL a commencé « petit », dans un lieu de stockage particulier. On apprend ainsi à l'occasion de l'exposition, que c'est en 1798 que la première bibliothèque publique luxembourgeoise – elle deviendra Bibliothèque nationale en 1899 – fut créée sous les autorités françaises, rassemblant celles dissoutes des anciens États de Luxembourg, des Jésuites et autres ordres religieux d'Echternach, Luxembourg et Orval, regroupées dans les combles de l'ancien Athénée... Dans l'exposition, sous vitrine bien sûr, on pourra voir aussi un précieux et curieux livre dit « de ceinture » ou « aumônière » (papier de parchemin, bois et cuir) qui permet quelques vertigineux sauts temporels : entre le voyage médiéval de Guillaume de Baskerville, le héros du *Nom de la Rose* d'Umberto Eco et la forme virtuelle de la vitesse de circulation actuelle sur le web.

Dans la mécanique de la nouvelle BnL au Kirchberg



Aujourd'hui, au Kirchberg, les espaces de stockage sont répartis sur cinq étages, divisés à chaque fois en onze dépôts : manuscrits, imprimés rares et précieux, fonds des cartes, plans, atlas et vues, fonds des affiches et des cartes postales illustrées, fonds musical, livres illustrés, d'artistes et estampes, fonds de l'histoire des bibliothèques et du livre au Luxembourg. Dans les vitrines de l'*Autoportrait d'une bibliothèque*, la BnL, met évidemment en avant sa spécificité nationale et, les « outils » de diffusion du savoir tels la médiation culturelle et le Bicherbus, ainsi que le réseau bibnet.lu. On citera aussi les publications de la BnL dans le domaine de l'édition – *d'Land* s'est fait l'écho des expositions sur ses photographies anciennes d'Egypte, la gravure d'artistes et beaux livres illustrés (dans les éditions du 05.02.2021 et du 14.05.2021). On attend toujours celle du fonds que l'on sait passionnant des affiches. L'une d'entre elles termine l'exposition semblant soutenir notre souhait. ●

L'exposition *BnL Autoportrait d'une bibliothèque*, est à voir jusqu'au 26 février

KINO

Endlosschleife

Marc Trappendreher

Als *Matrix* 1999 in die Kinos kam, war das etwas Neues. Ein filmisches Ereignis, nie zuvor gesehene Bildwelten, massentaugliches Blockbuster-Kino, das neue Spezialeffekte in den Dienst einer postmodernen philosophischen Debatte, angeführt von Jean Baudrillard, über Realität und Simulation stellte. Am Anfang dieser düsteren Zukunftsvision stand Neo (Keanu Reeves), beziehungsweise der nichtsahnende Thomas Anderson. Das ist auch in *Matrix Resurrections*, dem nun vierten Teil der Reihe, so. Neo ist gefangen in der Matrix, einer von Maschinen entworfenen und computersimulierten Scheinrealität, die mit unserer Welt nahezu identisch ist. Genauer gesagt, befindet Anderson sich in der Bürowelt eines Videospielkonzerns. Einst hat er ein sehr erfolgreiches Computerspiel entwickelt, das „The Matrix“ heißt und ihm zu Ruhm und Anerkennung verhalf. Nun soll er eine Fortsetzung entwerfen, der Medienkonzern Warner Bros. will es so. Eine Kreativ-Sitzung wird ein-

berufen, gesammelt werden jene Elemente, die das erste Spiel so erfolgreich gemacht haben – mehr schwarze Anzüge soll es geben, mehr Action, mehr „Bullet Time“. Spätestens mit dieser Szene wird *Matrix Resurrections* zur selbstreferenziellen Farce. Mit selbstironischem Gestus dekonstruiert der Film sich selbst, ein Drehbuchentwurf zu „Matrix 4“ wird begutachtet – ja, der Film hat sich und seinen Entstehungsprozess gewissermaßen selbst zum Inhalt. Thomas Anderson jedoch spürt allmählich, dass etwas nicht stimmt. Er trifft auf den mysteriösen Morpheus (Yahya Abdul-Mateen), der ihm einen Ausweg aus der Scheinwelt bietet, denn Neos einst große Liebe Trinity (Carie-Ann Moss) ist ebenso ahnungslos in der Matrix gefangen und schwebt in großer Gefahr.

Gibt es einen Ausweg aus der Matrix? Rund zwanzig Jahre nach der *Matrix*-Trilogie beschäftigt sich Lana Wachowski erneut mit

dieser Frage und setzt dabei vor allem auf eines: metareflexive und selbstreferenzielle Nostalgie. Über weite Strecken sieht *Matrix Resurrections* wie ein Remake des Originals aus, ein Film, der bewusst um die Stationen strukturiert ist, die den Erfolg von 1999 ausmachten: Kampfsequenzen, die dem Martial-Arts-Kino aus Hong Kong entnommen sind; die Entscheidung für die blaue oder die rote Pille; altbekannte Charaktere marschieren auf. Ein Publikum, das keine Vorkenntnisse des Originals und seiner beiden Fortsetzungen *Matrix Reloaded* (2003) und *Matrix Revolutions* (2003) besitzt, wird sich mit *Matrix Resurrections* schwer tun.

Besonders auffallend an dem Film ist denn auch, dass Wachowski nach all den Jahren scheinbar nichts Neues mehr einfallen will. In *Matrix Resurrections* kopiert die Regisseurin sich vor allem selbst und lässt die einst originellen Einfälle zu ärgerlichen Klischees verkommen. Warum unbedingt wiederholen, was man schon perfekt hingekriegt hat? Vielleicht rechnet Warner Bros. mit einem Publikum, das gar nichts anderes will, als immer die gleichen Versatzstücke vorgesetzt zu bekommen. Im Zeitalter des Marvel-Cinematic-Universe ist es ja auch nur folgerichtig, wenn man die Ideen, die man einmal hatte, immer wieder ausschaltet. Und so bekommt das Publikum das, was in der Kreativ-Sitzung zum Game-Sequel ausgeführt wurde: großartige Action, präzise ausgeführte Stunts, überwältigende Spezialeffekte. Aber Spezialeffekte allein – diese Erkenntnis ist nun wirklich nicht neu – tragen keinen Film.

Oder geht es Wachowski um etwas anderes? Die postmoderne Ironie, mit all ihrer Zitatwut der ethischen *mise-en-abymes* hat ausgehend von den Achtzigern zweifelsohne in den Neunzigern ihre Konjunktur erlebt und mit *Matrix* vielleicht ihren damaligen Höhepunkt zur Jahrtausendwende erreicht. *Matrix Resurrections* aber findet keine neue Erzählweise, die sich mit den Vorgängerfilmen messen könnte. *Matrix Resurrections* steht damit auch für eine *ent-täuschende* Diagnose eines Kinopublikums der 2020-er Jahre: Ein Publikum, das wie betäubt ist, gefangen in narrativen Endlosschleifen, die die unzähligen Marvel-Produktionen seit nun über einer Dekade hervorbbringen. ●



Keanu Reeves und Carrie-Anne Moss

CINÉMASTEAK

Hollywood par Hollywood

Habitué depuis longtemps à régner sur le box office, le cinéaste Félix Farmer (Richard Mulligan) sombre dans la démence suite au flop de son dernier film, le malheureux et kitsch *Night Wind*. Sa femme, l'actrice Sally Miles (Julie Andrews) qui y tient le premier rôle, s'empresse à son tour de le quitter. Enfin, un malheur n'arrivant jamais seul à Hollywood, ses producteurs recherchent activement Félix pour mettre la main sur son navet et en stopper nette la distribution... Alors, après tant de déboires, pourquoi ne pas en finir pour de bon avec la vie ? Ce que tente Félix à deux reprises, mais en vain : un gag le sauve à chaque fois du suicide. Jusqu'au jour où il décide de transformer son film pour en faire le plus grand porno de l'histoire du cinéma ! En parallèle à ce coup de déprime et de folie, un inconnu fait un malaise cardiaque au cours de son jogging, non loin de la maison de Félix qui surplombe l'océan. Sur le sable chaud de Los Angeles, l'homme aux abois rampe tant bien que mal, en recherche d'un secours éventuel. Mais rien : nul ne l'aperçoit sur la plage en train d'agoniser. L'homme finit par mourir misérablement, accompagné seulement de son chien fidèle qui ne quitte pas les lieux. Une véritable leçon d'humanité donnée par ce toutou en direction des personnages inhumains que l'on rencontre dans le film (à quelques exceptions près). En une poignée de secondes, l'anonyme (l'invisible) et le célèbre (le déjà-vu), le grave et le dérisoire voisinent, sans jamais se rencontrer cependant. On passe ici continuellement d'un registre à l'autre, dans une instabilité permanente qui est à l'image du foisonnement et de la fugacité de la vie.



Julie Andrews tient le premier rôle

Ainsi débute *S.O.B.* (1981), la comédie grinçante de Blake Edwards, qui offre une peinture au vitriol des mœurs de la profession en plein cœur de la Mecque du cinéma. Avec sa distribution de vieilles stars aux têtes chirurgicalement refaites (Marisa Berenson) ou trop abîmées par la débauche et le soleil californien – William Holden, Robert Preston, Robert Vaughn, ou encore Larry Hagman (oui, oui, le fameux J.R. de la série *Dallas*) –, le cinéaste convertit le rêve américain en un enfer de viandes avariées n'ayant d'égard que pour les potins, les recettes du box-office, leurs sacro-saintes carrières. Rarement un film n'aura tendu un miroir aussi déformant à la profession tout en recourant à ses propres éléments, les acteurs, qui, quoique malmenés tout au long du récit, montrent à travers lui une certaine dérision vis-à-vis d'eux mêmes et de ce qu'ils sont devenus. Telle est aussi la grande sagesse et maturité d'Hollywood.

S.O.B. (pour *Son of a Bitch* ou *Standard Operational Bullshit* ou *Sexually Oriented Business* ?) répond aussi au fantasme de tout cinéaste de pouvoir réécrire un film déjà finalisé... Jean-Pierre Melville en avait rêvé ; Coppola s'y est laissé tenter (les différentes versions Director's cut d'*Apocalypse Now* aux ultimes corrections apportées à la trilogie des *Godfather*). Blake Edwards, lui, produit cette seconde version au sein du même film, transformant une première épreuve aseptisée en un fantasque et hilarant porno digne de Fassbinder ou de Kenneth Anger. Avec, en guise de cerise sur le gâteau, les seins nus de la si chaste Julie Andrews ! ● Loïc Millot

S.O.B. (USA, 1981), Blake Edwards, vostf, 121', sera présenté jeudi 20 janvier à 18h30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 15.02.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclu-sivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de menuiseries extérieures et vitrages à exécuter dans l'intérêt de la mise en sécurité de la Tour de contrôle à Findel.

Description succincte du marché :
Démontage, évacuation et remplacement de fenêtres et portes : environ 135 m²
Début prévisible des : 1^{er} semestre 2022
Durée des travaux : 100 jours ouvrables

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
– Les travaux concernent le démon-tage, l'évacuation des châssis/vitrages existants et le remplacement de nouveaux châssis/vitrages ;
– Les conditions d'accès au site de l'aé-roport sont fixées suivant règlement grand-ducal du 24 février 2016 relatif aux conditions d'accès à l'aéroport de Luxembourg et aux contrôles de sûreté y applicables ;
– Les travaux à effectuer dans les locaux sensibles devront être exécu-tés au dehors des horaires d'ouverture de l'aéroport pour ne pas perturber le personnel responsable des opérations de contrôle et du trafic aérien ;
– Le travail de nuit est à accomplir pendant la période nocturne entre 23.00 heures du soir à 4.00 heures du matin. Les horaires et jours de travail de nuit seront à coordonner et à valider préalablement avec les responsables de l'aéroport ;
– Pendant la phase des travaux, le bâti-ment sera opérationnel et sera occupé par le personnel de l'Administration de la navigation aérienne (ANA).

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
10.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2102507 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 17.02.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclu-

sivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Fourniture et pose de mobilier urbain à exécuter dans l'intérêt des travaux d'amé-nagement extérieur du réaménagement du campus Geesseknäppchen à Luxembourg.

Description succincte du marché :
Dans le cadre des travaux d'aménage-ment extérieur du réaménagement du campus Geesseknäppchen à Luxem-bourg, le présent marché comprend la fourniture et pose de mobilier urbain (tabourets, banquettes et tables), des appui-vélos et des poubelles dans les alentours du lycée Michel Rodange. La durée des travaux est de 30 jours ouvrables, à débiter le 2^e trimestre 2022. Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
10.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2200020 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 16.02.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclu-sivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de gros œuvre à exécuter dans l'intérêt du centre-mère Pro Familia à Dudelange.

Description succincte du marché :
Travaux de gros œuvre comprenant les travaux préparatoires, les terrassements, les travaux de béton armé et de structure mé-tallique, les travaux de maçonnerie, d'isola-tion et de resserrages coupe-feu, également une partie technique avec les installations provisoires, gaines techniques, intégration dans les bétons et mise à la terre. La durée des travaux est de 191 jours ouvrables, à débiter le premier trimestre 2022. Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements

complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
13.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2102547 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Poste vacant

Secrétaire adjoint(e) au Secrétariat de la Commission OSPAR

Poste disponible à partir de :
Dès que possible

Date de clôture des candidatures :
31 janvier 2022

La Commission OSPAR pour la protec-tion du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est cherche un(e) diplômé(e) universitaire, de préférence dans le domaine des sciences naturelles ou de l'environnement, du génie de l'envi-ronnement ou de la gestion de l'envi-ronnement, ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle relative aux exigences de ce poste.

Le candidat sélectionné sera responsable, entre autres, de diriger la préparation des évaluations intermédiaires et des rap-ports sur l'état écologique de l'Atlantique du Nord-Est, de diriger les travaux sur le changement climatique et l'acidification des océans dans le cadre de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2030 ainsi que de coordonner et, le cas échéant, de diriger les activités d'engagement international du Secré-tariat avec les organismes mondiaux et régionaux, les autres conventions et plans d'action des mers régionales, les autres organisations internationales et intergou-vernementales et les organismes compé-tents (p. ex. le PNUE, le CIEM, etc.).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site internet d'OSPAR (*https://www.ospar.org/organi-sation/vacancies*).

Mitteilung der Zoll- und Akzisenverwaltung an alle, die ein Schankwirtschaftsrecht besitzen oder betreiben.

Betrifft: Jahrestaxe 2022

Die für die Betreuung einer Schank-wirtschaft im Jahre 2022 geschuldete Taxe ist bis zum 31. Januar 2022 beim Zoll- und Akzisenamt Luxemburg zu entrich-ten. Nach diesem Datum kann für jeden Verspätungstag ein Zuschlag von 10% der geschuldeten Taxe erhoben werden.

Die unvollständige Begleichung der Taxe und der Zuschläge vor dem 1. Januar 2023 zieht das Erlöschen des Schan-kwirtschaftsrechtes, aufgrund dessen der Ausschank betrieben wird, nach sich.

Alle Besitzer oder Betreiber einer Ausschankgenehmigung wurden schriftlich aufgefordert, ihre Jahrestaxe zu begleichen.

Seit dem 1. Januar 2004 wendet die Zoll- und Akzisenverwaltung das « Règle-ment grand-ducal du 9 septembre 2002 relatif au transport d'alcool ainsi qu'au commerce et à l'emmagasinage de pro-duits soumis à accises » an.

Laut diesem Règlement, das ebenfalls sämtliche Betriebe betrifft, welche ein Schankwirtschaftsrecht besitzen oder betreiben, erhalten die Betreiber nach Begleichung der Jahrestaxe eine Ver-brauchssteuerkontrollvignette (VCA).

Diese ist ein Jahr gültig und im Lokal

so anzubringen, dass sie von außen gut sichtbar ist.

Den Betreibern, welche nicht im Besitz einer gültigen VCA-Vignette sind, droht eine Strafe von 625 bis 3 125 Euro.

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 18.02.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclu-sivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'aménagements extérieurs à exécuter dans l'intérêt de la construction d'une maison de soins à Bascharage.

Description succincte du marché :
Le présent marché est un marché de tra-vaux d'aménagements extérieurs pour la construction d'une maison de soins à Bascharage.
– Terre végétale : +/- 970 m³ ;
– Paillage BRF : +/- 350 m² ;
– Paillage minérale ; +/- 1 250 m² ;
– Gazon/ Prairie : +/- 4 100 m² ;
– Arbres : +/- 147 pcs ;
– Arbrisseaux et arbustes : +/- 547 pcs ;
– Herbacées et graminées : +/- 4 102 pcs.

La durée des travaux est de 75 jours ouvrables (en phases), à débiter le 3^{me} trimestre 2022.
Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
13.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2200051 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 14.02.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclu-sivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Fourniture de mobilier à exécuter dans l'intérêt de l'assainissement et mise en conformité du Centre Héliar à Weiler-bach.

Description succincte du marché :
LOT 1 : Meubles chambres
– Lits simples et superposés :
ca. 115 pcs ;
– Matelas et sommiers : ca. 150 pcs ;
– Tables : ca. 80 pcs ;
– Armoires : ca. 290 pcs.
LOT 2 : Chaises et sièges
– Chaises : ca. 640 pcs ;
– Fauteils et canapés : ca. 25 pcs.
LOT 3 : Tables
– Tables : ca. 80 pcs.
LOT 4 : Meubles de bureau
– Tables et bureaux : ca. 15 pcs ;
– Armoires de rangement : ca. 10 pcs.
LOT 5 : Accessoires
– Étagères de stockage : ca. 120 m' ;
– Portes-serviettes et poubelles : ca. 80 pcs.
LOT 6 : Mobilier extérieur
– Mobilier extérieur : ca. 20 pcs.
La durée est de 15 jours ouvrables, à débiter pour juillet 2022.
Les travaux sont adjugés en lots séparés à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
13.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2200002 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Poste vacant

Assistant(e) administratif(ve) au Secrétariat de la Commission OSPAR

Poste disponible à partir de :
Dès que possible

Date de clôture des candidatures :
31 janvier 2022

La Commission OSPAR pour la protec-tion du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est cherche un(e) diplômé(e) uni-versitaire, de préférence dans le domaine des sciences naturelles ou de l'environne-ment, du génie de l'environnement ou de la gestion de l'environnement, ayant au moins trois ans d'expérience profession-nelle relative aux exigences de ce poste.

Ce poste est conçu pour soutenir l'exécu-tion de tâches et de domaines de travail spécifiques. Le titulaire du poste appor-tera son soutien pour faire progresser un certain nombre de domaines de travail. Les priorités initiales comprendront, entre autres, la facilitation de la mise en œuvre par les parties contractantes des mesures convenues pour les espèces menacées et/ou en déclin figurant sur la liste OSPAR et la coordination du processus d'évaluation de l'état de tous les éléments figurant sur la liste ou encore le soutien des travaux de développement d'un plan d'action pour lutter contre la pollution sonore et des travaux sur les indicateurs communs afin d'évaluer si un bon état écologique a été atteint.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site internet d'OSPAR (*https://www.ospar.org/organi-sation/vacancies*).

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Ponts et Chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 02.03.2022
Heure : 10.00 heures

Lieu :
La remise électronique des offres est obligatoire. Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics confor-mément à la législation et à la réglemen-tation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Aéroport de Luxembourg – Findel, Equipement électromécanique du bas-sin de rétention « S2 »

Description succincte du marché :
Dans le cadre de la mise en confor-mité de l'assainissement de l'aéroport de Luxembourg, un bassin combiné d'orage, de rétention et d'incendie a été construit. Il est destiné à récupérer les eaux de ruissellement des surfaces dites tarmac P1, P2, P3, P7, P10, ainsi que diverses extensions futures, avant leur acheminement vers la station d'épuration d'Übersyren ou le bassin S1 existant.

Le présent chantier couvre la fourniture et l'équipement électromécanique de cet ouvrage. Ce dernier devra notamment pouvoir réaliser l'attribution modulaire des volumes de stockage, au bassin de rétention d'eaux pluviales ou au bassin d'orage pour eaux polluées, à l'aide d'un jeu de vannes DN 2000. D'autres équipements sont également à prévoir. L'intégration de ces équipements au système de contrôle à distance centralisé de l'aéroport fait également partie du marché.

Positions principales :
– 15 vannes de dimensions DN 1200 à DN 2000 ;
– 14 pompes de débit nominal jusqu'à 80 litres/s ;
– 5 séparateurs d'huile NS 90 ;
– 3 séparateurs d'huile NS 75 ;
– 2 parois siphoides pour seuils ;
– 4 installations de mesure du carbone organique total des eaux ;
– Équipements pour une adduction complète d'eau potable dans l'ouvrage et dans les bureaux ;
– Système de grues et portes à pression,
– Système de ventilation.
Début prévisible des travaux : septembre 2022
Durée prévisible des travaux : 300 jours ouvrables

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission sont à télécharger à partir du Portail des mar-chés publics (*www.pmp.lu*).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
La remise électronique des offres est obligatoire. Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics confor-mément à la législation et à la réglemen-tation sur les marchés publics avant les dates et heures fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
13.01.2022

La version intégrale de l'avis n° 2200016 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

d’Lëtzebuerger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d’Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029,N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant** Stephan Kinsch (48 57 57-1; land@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Luc Laboulle (48 57 57-28; llaboulle@land.lu), Stéphanie Majerus (48 57 57 35; smajerus@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg Courrier Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d’Lëtzebuerger Land **Instagram** letzeburger_land **Impression offset** Mediahuis Luxembourg S.A. **Prix par numéro** 4,50 € **Abonnement annuel** 160,00 € **Abonnement étudiant/e** 85,00 € **Comptes en banque** CCPLLULL: IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLLLULL: IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLLULL: IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL: IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLLULL: IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXLULL: IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

www.land.lu

CINEMA

Yeah, you know, like sand. Like the ocean. Like the Valley

Tom Dockal

“True love seed in the autumn ground / When will it be found? / True love deep in the winter white snow / How long will it take to grow?” The pitch of Paul Thomas Anderson’s new, ninth film, *Licorice Pizza*, can be poetically reformulated with Nina Simone’s lyrics of her song *July Tree*, taken from her 1965 album *I Put A Spell On You*. PTA knows this and opens *Licorice Pizza* with that very tune. Way before the film’s main protagonists even meet.

PTA takes his audience by the hand and invites it to observe. To observe and to fall in love with Gary and Alana in its own right

ence. How and whether the friendship develops into something else – perhaps this time without the aid of poisonous mushroom omelettes! – is a question perhaps only Nina Simone knows how to answer. “True love blooms for the world to see / Blooms high upon the July tree.”

Nothing compares anxiety like a little nostalgia, we were told just a few weeks ago in a big holiday season blockbuster (namely, *Matrix Resurrections* by Lana Wachowski, as reviewed in this very same issue). But no, Paul Thomas Anderson hasn’t gone to the nostalgic dogs at his advanced age – born in 1970 – to stage an awkward and creepy variation on *The Graduate* as a romantic comedy for teenagers. And if, by any chance, you were genuinely surprised that the director of *There Will Be Blood* or *The Master* comes waltzing in with something as feather-light and romantic as *Licorice Pizza*, you should brush up on PTA’s filmography. To revisit the poisoned mushroom omelettes – *Phantom Thread* is also, in its very peculiar ways, a rom-com. Albeit a toxic one and ultimately one in which love triumphs as an affirmation of co-dependent relationships. *Punch-Drunk Love* and especially the plot-line around policeman Jim and the traumatized, coke-addicted Claudia in *Magnolia* are among the most romantic stories that American cinema has produced in recent decades.

What distinguishes *Licorice Pizza* from PTA’s just mentioned other films is its sense of direction. If the former feature films efforts still are, in direct comparison, provided with an extroverted, almost youthful gesture screaming for attention – e.g. with elaborate tracking shots and parallel narratives with a dozen main characters and more – this latter now glides through the narrative somewhat utterly carefree with its characters. Again, one could

trace another common thread, this time to Anderson’s Thomas Pynchon adaptation *Inherent Vice*. Whereas there the fucked-up hippie detective Doc Sportello moved amidst ghostly presences dressed up as living characters in an equally spooky alienated environment, Gary, Alana and the strange but lovely characters they encounter are pretty much alive and kicking. *Licorice Pizza* is a film about waterbeds, friendships, pinball machines, the oil crisis and love – everything and nothing and nothing and everything. Like the airy and warm string arrangements in the opening Nina Simone song, which when swelling are reminiscent of 1930s screwball comedies, heralding opposing characters into amorous turmoil – nonetheless without resorting to self-mythologizing Hollywood, as



First film for Cooper Hoffman and Alana Haim

say, Tarantino did in his last film – PTA takes his audience by the hand and invites it to observe. To observe and to fall in love with Gary and Alana in its own right. Anderson would not be Anderson, however, if his characters were not heading towards an inescapable fate. Not the inevitable fate of triumph of capitalism over institutional religion in *There Will Be Blood* or – *We may be through with the past, but the past isn’t through with us* – the biblical resetting-to-zero in *Magnolia*, but of Alana and Gary finding their love for each other.

None of the situations and supporting characters are of imminent narrative importance – they all disappear as they appeared in the first place – and yet the spirit of the Valley would be poorer in its

representation if these characters did not cross Gary and Alana’s paths. Whether it’s Sean Penn, Bradley Cooper, or Harriet Sansom Harris as a very intense casting agent – they all make way for the (actually) unadorned and made up pure charisma of Cooper Hoffman – Philip Seymour’s son, with whom PTA made half a dozen films – and Alana Haim (and her whole family!) who knows how to soak up Anderson’s 35mm images with her gaze alone. Even if the titular licorice pizza doesn’t seem to exist, the two words put together still stand for very personal memories and with for their associated feelings, smells and tastes. And *Licorice Pizza*, the film, is just like that: Loose in its individual parts, but coherent, touching, very tasty and warm in its imagery when put together. ●

BANDE DESSINÉE

Le dernier chant de la baleine

Pablo Chimienti

La Baleine blanche des mers mortes plonge le lecteur dans un monde séché de ses océans, ses mers, ses fleuves et où les fantômes des animaux marins cherchent à se venger de ses bourreaux, les humains. Fort !

Sorti en septembre, *La Baleine blanche des mers mortes* a bien failli être, en ce qui nous concerne, un des grands loupés de l’année 2021. Resté sous une pile d’autres BD, avec sa couverture blanche d’où ne se dégagent que quelques traces grises et le contour d’un œil étrange, l’album a bien failli passer à la trappe sans qu’on lui ait donné une chance. Toute aussi fantomale, la quatrième de couverture, n’attire pas non plus le regard. Il faut vraiment lire ce récit de la romancière Aurélie Wellenstein (*Le Roi des fauves*, *Les Loups chantants*), mis en image par Olivier Boiscommun (*Joe, Troll, Danthrakon...*) pour enfin comprendre l’aspect évanescent de ces couvertures.

Le récit d’anticipation propose une anti-utopie fort peu réjouissante. Elle commence avec ces mots en introduction : « On aurait pu sauver ce monde. Mais non. On était trop paresseux, trop égoïstes. / La mer était morte. Les océans avaient disparu, dévorés, avalés, acidifiés, pollués, étouffés par les plastiques, hydrocarbures et métaux lourds. / La plupart des gens n’avaient pas mesuré la relation intime qui liait la santé des océans à la leur. » Le tout écrit

Une réussite narrative d’Auréli Wellenstein à laquelle fait magnifiquement écho la mise en images d’Olivier Boiscommun

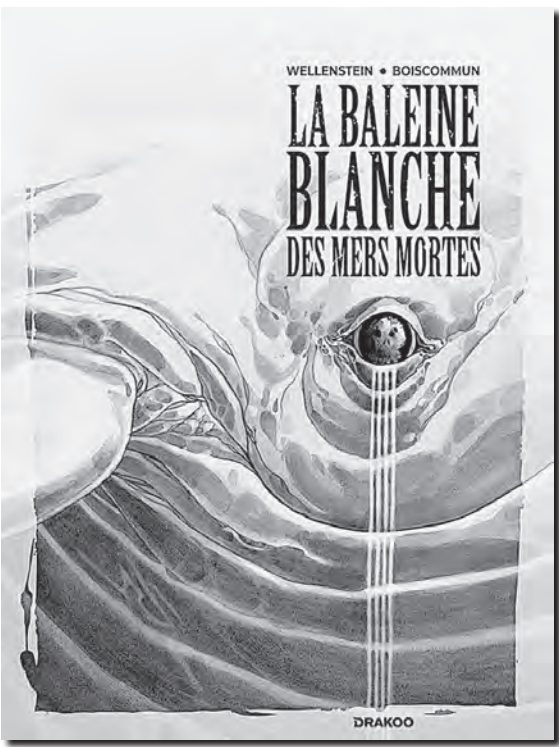
autour d’images d’un Paris post-apocalyptique, totalement en ruine et sec de toute eau. Un Paris aux tonalités d’un jaune sale, désertique. Un Paris désert, sans vie, mais avec des cadavres qui jonchent l’ancien lit de la Seine.

C’est justement dans cet ancien lit de la Seine, entre deux ponts dont les arcs ne cessent de perdre des morceaux, que marche Bengale. Il est seul, il porte un gros couteau accroché à la cuisse droite et une dent de requin autour du cou. « Les survivants s’accrochaient de toutes leurs forces. Mais pour combien de temps encore, avant que la planète tombe en poussière ? » demande un autre récitatif. Le suivant enfonce le clou : « Et encore, c’était sans compter... ça ! ». Les couleurs jaunâtres laissent tout à coup la place à des teintes bleutées. On pourrait croire que c’est un vent qui souffle, mais de drôles d’animaux semblent accompagner ce flot. Point d’oiseaux à l’horizon, mais des poissons, des tortues et des hippocampes. Pas tout à fait des animaux marins, plutôt leurs fantômes. « Massacrés avec violence, le fantôme des mers mortes revient hanter les hommes. / On avait baptisé ce phénomène les marées hautes. Aléatoires, parfois courtes, parfois longues... toujours mortelles » nous apprend encore la voix off.

C’est lors d’une de cette nouvelle marée haute que Bengale rencontre Chrysaora, une jeune femme étonnante qui au lieu de se cacher danse avec les méduses. Malgré les risques et la perte de leur proches, les deux pourraient bien être les deux seuls humains à ne pas vouloir faire la guerre aux fantômes. Ils semblent, au contraire, chercher un moyen de communiquer avec eux. Ils pourraient ainsi être des médiums, des passeurs entre les deux espèces ; mais pour l’heure, ils doivent survivre à cette marée et à tous ses dangers. Un groupe d’humains installés dans ce qui reste de l’opéra Garnier leur viendra en aide. Ils ont à boire et à manger et assez de musiciens pour adoucir les mœurs des fantômes et tout particulièrement celui d’une baleine blanche géante qui a,

par le passé, semé la mort parmi les populations parisiennes survivantes. Une baleine dont Bengale parviendra à revivre le passé, à ressentir la douleur et comprendre la haine des hommes. Un premier pas, pour un possible monde d’après !

Adapté du roman d’Auréli Wellenstein, *Mers mortes*, lauréat du Prix Imaginales des Bibliothécaires, l’album aborde la question



écologique, non pas par le prisme humain, comme c’est souvent le cas en littérature, mais du point de vue des animaux. Alors que l’Homme a causé leur disparition, et malgré de nombreuses alertes envoyées par Mère Nature, on peut comprendre, même en tant qu’humains, qu’ils aient envie de se venger.

Dans ce récit, l’auteur poursuit son exploration de l’animalité et tout particulièrement de l’animalité humaine ainsi que les angoisses existentielles sur l’avenir du monde. Wellenstein propose là une intrigue pertinente à l’évolution intéressante, elle prouve qu’elle maîtrise l’utilisation des flashbacks ainsi que de différentes sortes de récit – si l’album suit avant tout le personnage de Bengale, il se termine par un court journal intime de Chrysaora qui apporte de nouveaux éléments au récit mais aussi de la matière pour bien comprendre la psychologie du personnage. Des personnages intrigants aux personnalités complexes.

Une réussite narrative à laquelle fait magnifiquement écho la mise en image d’Olivier Boiscommun, son découpage, son rythme, l’attention qu’il porte au moindre détail et puis ses couleurs à la fois évanescentes et flamboyantes qui rendent merveilleusement l’aspect spectral de ces décors et de ces marées hautes.

Cette *Baleine blanche des mers mortes* se mérite. Elle prouve qu’on ne juge pas un livre à sa couverture. Car une fois la couverture tournée, on ne regrette pas de ne pas avoir laissé l’album prendre la poussière. S’il y a un regret, au contraire, c’est que le récit ne dure que 56 pages. Un tel univers avec de tels personnages aurait fait un magnifique roman graphique au long cours. ●

La Baleine blanche des mers mortes, d’Auréli Wellenstein et Olivier Boiscommun. Drakoo

Äddi Caddie

Cyril B.

Le fabricant français de chariots de supermarchés Caddie, qui équipe les grandes surfaces depuis 1957, a été placé en redressement judiciaire le 4 janvier dernier. Plus de pièce pour le chariot, c'est un comble ! Victime de la course au progrès, l'entreprise a jusqu'au 22 février pour trouver des repreneurs prêts à épouser ses dettes et répondre aux inquiétudes des 140 employés travaillant en Alsace.

Menacé par le drive, les livraisons à domicile et les nouvelles façons de consommer qui nous ont éloignés des grandes surfaces au profit d'Internet ou des commerces de proximité, le chariot de supermarché est finalement une belle illustration du concept d'obsolescence programmée. Une entreprise est au bord de la faillite, alors

qu'elle fabrique des modèles en acier inoxydable, tellement robustes qu'ils sont plébiscités non seulement par la grande distribution mais aussi par des sans-abris, qui y rangent leurs maigres possessions.

Inventé par l'américain Sylvain Goldman en 1948, le « shopping cart » a connu le succès grâce au système qui permet de les emboîter les uns dans les autres, ce qui a permis d'en fournir à chaque client devant l'entrée du magasin. Lui-même propriétaire d'une épicerie, M. Goldman a fait fortune, selon le principe bien connu dit de « la nouvelle tronçonneuse » : offrez à un homme une tronçonneuse flambant neuve, maniable et bien affûtée, il coupera tous les arbres de son jardin ; munissez un consommateur d'un grand chariot bien pratique, il n'aura de cesse de le remplir.

Symbole des trente glorieuses, le chariot de la ménagère a vite remplacé le panier. Plus gros, pour consommer plus. Avec des roulettes dirigeables, pour être plus maniable. Plus pratique avec l'ajout du crochet à sac de pommes de terre, de l'emplacement sous le chariot pour le pack de bières et, surtout, le génial petit siège rouge rabattable, dans lequel les personnes de ma génération ont assouvi leurs premiers instincts de consommateur, si ce n'est leurs pulsions de toute puissance. Placé exactement à hauteur des rayons « Pépito », « Curly » ou « Danette triple chocolat », le jeune enfant peut assouvir son goût naturel pour les aliments trop sucrés, trop salés, et qui passent à la télé. Gare au parent qui ose sortir du chariot ce que la main innocente de sa progéniture y avait fait basculer pendant qu'il avait le dos tourné. Les colères les plus spectaculaires se donnent auprès d'un large public, et tant pis si nous nous coinçons les cuisses sur cet inconfortable strapontin, où que nous chopions des aphtes carabinés en faisant nos dents sur une poignée que personne ne songeait alors à désinfecter avec du gel hydro-alcoolique.

Un peu plus tard, ont été installées les consignes, pour éviter aux magasins de retrouver leurs chariots éparpillés aux quatre coins des parkings, voire de la ville. Merveilleux moyen de glaner quelques petites pièces pour les plus grands qui se portaient évidemment volontaire pour rapporter l'engin. S'il y a bien un rare instant de poésie dans les centres commerciaux, c'est le spectacle des dizaines de chariots, poussés par un seul manutentionnaire, dont l'habileté rend jaloux tous ceux qui ont l'impression d'avoir toujours un modèle avec une roue coincée, alors que l'employé les fait tous ondoyer avec indolence et prend des virages parfaits pour grimper à l'assaut des escalators.

Aujourd'hui, Amazon a remplacé le métal du chariot par le carton des emballages. Les drives ont généralisé l'usage de caisses, directement chargées dans la voiture. Le marché du samedi permet de ressortir son petit chariot en tissu de grand-mère. Le spectre de l'inflation se mesure désormais plutôt avec l'unité « plein d'essence » qu'avec le traditionnel « chariot de la ménagère », dont même la dénomination sexiste semble d'un autre âge.

Pourtant, l'éventuelle disparition du constructeur qui a donné par antonomase son nom à l'objet, comme Kleenex ou Post-it, ne marquera pas la disparition du chariot, comme l'arrêt de la marque « Frigidaire » n'a pas fait disparaître nos réfrigérateurs. Des concurrents plus malins ont imaginé des modèles en plastique, moins robustes, qu'il faut fréquemment remplacer, et qu'on peut produire dans des pays à la main d'œuvre bon marché.

Dans 3 000 ans, des spécialistes des civilisations pré-numériques étudieront peut-être les squelettes fossilisés des Caddies et se demanderont quelle en était l'utilité. Réponse : permettre à une seule personne de bloquer tout le rayon conserves pendant qu'elle hésite entre les innombrables variations industrielles autour du haricot en boîte. ●



Verra-t-on la fin des chariots métalliques ?

Stil

L'INITIATIVE



The green Library

Seconde main, occasion, brocante... Les initiatives ne manquent pas pour pousser à une consommation plus durable à travers la réutilisation d'objets, de vêtements, de meubles. Et si on arrive à y glaner quelques sous, c'est tant mieux. La dernière proposition en date, *thegreenlibrary.shop*

émane d'une jeune femme, Irina Roman, qui, cherchant à acheter des livres d'occasion au Luxembourg, n'a pas trouvé de solution simple et localisée (photo : Instagram). Comme pour les fringues, le système est basé sur une commission : le vendeur reçoit quarante pour cent du prix de vente, fixé en commun. Si les bouquins ne sont pas vendus après quatre mois, une prolongation peut être discutée, à moins de vouloir les récupérer ou les donner au centre de recyclage. Irina recherche plutôt des nouveautés, ou des livres publiés récemment, en bon état que ce soit des romans, des beaux-livres, de la bande dessinée, des livres de cuisine, de la littérature jeunesse, de la poésie, des livres d'histoire, de géographie, de politique ou d'économie... et ce, en anglais, français ou allemand. Pour l'instant, on trouve, au hasard de

quelques clics, des best-sellers comme *The Girl on the Train*, des classiques de Maupassant ou Shakespeare, une autobiographie de la comédienne Amy Schumer, un livre de recettes véganes ou plusieurs épisodes des *Greys Tagebuch*. Pour éviter les frais d'envoi, on pourra fouiller dans les piles de livres ce samedi de 13h30 à 16h au Glow Café à Bonnevoie. [fc](#)

LA RÉOUVERTURE

Kamakura

En 1992, 70 centimètres d'eau avaient envahi son restaurant. Il avait pu sauver l'essentiel. Mais cet été, Hajime Miyamae a connu de bien pires inondations et le Kamakura a été en partie détruit. Cinq mois plus tard,

juste avant les fêtes, celui qui fut le premier restaurant japonais du Luxembourg (il a ouvert en 1988) a pu à nouveau accueillir ses clients. Comme veut le proverbe : à quelque chose, malheur est bon. Cette déconvenue a obligé le patron à repenser son décor qui avait peu évolué en trente ans : un grand mur végétal orne désormais tout un côté du restaurant qui affiche les marqueurs nippons de bois et de bambou (photo : [fc](#)). Un nouveau plafond acoustique, un éclairage plus moderne (qui rappelle



la forme des sabres japonais) donnent clairement un coup de frais à l'établissement. Mais le reste ne change pas : le personnel est le même, dont le chef Akira Yasuoka et deux serveurs qui sont là depuis l'ouverture ou presque et la carte est fidèle à elle-même. Les bouchées de poissons crus sont évidemment au menu, mais les plats chauds comme la fondue au bœuf, la tempura ou le tataki de thon sont très recommandables. [fc](#)

L'OBJET

Mimycri

Deux jeunes Luxembourgeoises, Line Didelot et Sara Vispi, ont lancé, en 2017 en Grèce, l'ONG Ankaa (du nom de l'étoile la plus brillante de la constellation

du Phénix, un symbole de renaissance, de renouveau et d'espoir). L'idée est de proposer des formations et un accompagnement à des réfugiés adultes, mais aussi à des Grecs au chômage. Cours de langues et apprentissages dans les domaines de la couture, du métal, de l'électricité, de la cuisine, de la menuiserie et de l'informatique ou des médias, permettent aux participants de créer des outils pour reconstruire leur vie d'une manière digne, soutenable et personnelle. Le projet inclut les principes de l'économie circulaire, en proposant notamment des activités de recyclage et d'upcycling. Une collaboration avec Mimycri, un studio de design berlinois a permis de développer une gamme de sacs, de sacs à dos, pochettes pour ordinateur ou trousse de toilette fabriqués à partir des rebuts des bateaux



en caoutchouc par lesquels les migrants arrivent principalement à Lesbos et Chios. Les sacs sont façonnés, assemblés et vendus par les bénéficiaires du programme. Ce matériau recyclé rend les sacs très durables et résistant à l'eau (photo : Ankaa). Un produit vertueux qui combine la création d'emplois, la formation professionnelle et l'impact environnemental à la sensibilisation du public et à un design très contemporain. À shopper en ligne sur le site [ankaaproject.org](#). [fc](#)



„Quoique les responsables politiques luxembourgeois aient pu dire après 1960, le Luxembourg avait bien des intérêts dans les colonies, en particulier au Congo belge.“

(Régis Moes: Cette colonie qui nous appartient un peu, 2012).